



unicef

pour chaque enfant

EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE (WASH):

NOTE D'ORIENTATION POUR NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ (LNOB)



Ce document a été élaboré par la Dre Kerstin Danert (Rural Water Supply Network et Ask for Water GmbH) avec le soutien de Jorge Alvarez-Sala (UNICEF). Ce travail a été entrepris dans le cadre d'un accord de coopération au titre des programmes entre l'UNICEF et la Fondation Skat, financé par l'UNICEF (fonds thématiques) et cofinancé par la DDC-Suisse.

Le document a été revu et a reçu la contribution des personnes suivantes : Silvia Gaya, Anu Paudyal Gautam, Bisi Agberemi, Guy Hutton, Fiona Ward, Tom Slaymaker, Manel Stambouli, Anna Burlyaeva, Patty Alleman, Megan Tucker et Kelly Ann Naylor (UNICEF).

Révision externe par Alejandro Jimenez (SIWI) et Louisa Gosling (WaterAid).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation du contenu n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de l'UNICEF concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières. Bien que cette publication présente l'approche de l'UNICEF en matière de programmation, les déclarations contenues dans ce document n'impliquent ni ne constituent des opinions officielles ou des positions politiques des Nations Unies ou de l'UNICEF.

Crédit photo de la couverture : © UNICEF/UN0428235/Rich

Description de la photo :

Hôpital - Les enfants de la ville de Malakal attendent d'être examinés. Environ 300 patients passent par l'hôpital chaque jour, mais personne n'y passe la nuit, faute de lits. Il n'y a pas d'eau courante à l'hôpital et les médecins dépendent de l'eau propre qui est apportée d'un point d'eau communal situé à environ 500 mètres. Cette eau est utilisée pour le lavage des mains, pour que les patients puissent boire et pour le nettoyage des instruments du personnel médical.

Conception et mise en page : Big Yellow Taxi, Inc.

Pour plus d'informations sur cette publication et sur les programmes WASH de l'UNICEF, veuillez [contacter wash@unicef.org](mailto:contacter_wash@unicef.org)



Des enfants lors de l'installation d'un réservoir de 45 000 litres, qui donnera accès à l'eau potable à environ 1 500 personnes, dont 500 autochtones du groupe ethnique des Warao, communauté de Cambalache, État de Bolívar, Venezuela.

© UNICEF/UNI356137/TINEO

Remerciements.....	2
Résumé.....	4
Abréviations.....	7
Introduction.....	8

1 QUE SIGNIFIE LE PRINCIPE DE NE PNE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ?

1. Définitions.....	10
2. Arguments à l'appui.....	12
3. Qui sont les personnes laissées de côté ?.....	13
4. Pourquoi certaines personnes et certains groupes sont-ils laissés de côté ?.....	14
6. Approches fondées sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant.....	16
6. Ne laisser personne de côté et l'approche fondée sur les droits de l'homme.....	18
7. Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement sûrs.....	22
8. Prise en compte de l'impératif LNOB dans la programmation WASH de l'UNICEF.....	25

2 LES PERSONNES AU CENTRE DU PRINCIPE LNOB

9. Égalité des genres et programmation WASH.....	29
10. Les personnes handicapées et la programmation WASH les incluant.....	33
11. Autres groupes marginalisés sélectionnés et programmation WASH.....	38
12. Indicateurs, données et ventilation pour l'impératif LNOB.....	42

3 INTÉGRER L'APPROCHE DU PRINCIPE DE NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ DANS LA PROGRAMMATION WASH DE L'UNICEF

13. L'impératif LNOB et le cycle de programmation de l'UNICEF.....	50
14. LNOB « en amont » : l'environnement favorable.....	54
15. LNOB « en aval » : prestation de services WASH.....	64
16. Mise en œuvre de l'approche LNOB dans la programmation WASH de l'UNICEF.....	68

RÉFÉRENCES

RÉSUMÉ

Sur de nombreux aspects du développement humain, les écarts entre les différents groupes de population continuent de se creuser. « Ne laisser personne de côté » (LNOB) est un engagement pris par les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et mettre fin à la discrimination. Il donne la priorité aux membres les plus vulnérables et marginalisés de la société, et est au cœur des Objectifs de développement durable (ODD). L'Assemblée générale des Nations Unies a expressément chargé l'UNICEF de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins fondamentaux et d'élargir leurs possibilités afin qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel. L'impératif LNOB à l'UNICEF est fondé sur la Convention des droits de l'enfant et la reconnaissance des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement. De plus, il doit être au cœur de la programmation de l'UNICEF relative à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH). L'impératif LNOB n'est pas facultatif pour l'UNICEF. Il ne s'agit pas d'une aspiration ou d'un élément qui devrait être considéré comme un principe complémentaire. Au contraire, il doit être pleinement intégré dans la méthode de travail de l'UNICEF et de ses partenaires.

Cette note d'orientation explique ce que signifie l'impératif LNOB et comment les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent l'intégrer pleinement dans leur programmation WASH. Elle décrit les moyens d'identifier les personnes laissées de côté, de savoir où elles se trouvent et d'entrer en contact avec elles. Elle fournit également des informations sur la manière d'analyser et de répondre à leurs besoins. La note comprend trois parties : la première partie explique l'impératif LNOB et fournit des définitions clés. La partie II met l'accent sur le fait que ce sont les personnes qui sont au centre de l'impératif LNOB, à l'aide d'exemples. La partie III fournit des points d'entrée et des exemples d'actions pour l'impératif LNOB dans le cadre de la programmation WASH de l'UNICEF.

PARTIE I : QUE SIGNIFIE LE PRINCIPE DE NNE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ?

L'approche LNOB des Nations Unies vise à atteindre les plus pauvres parmi les pauvres, à lutter contre la discrimination et les inégalités croissantes, ainsi qu'à s'attaquer à leurs causes profondes. Cette approche s'appuie sur l'égalité et la non-discrimination, deux principes fondamentaux de la législation internationale sur les droits de l'homme. Les termes « pauvre » et « pauvreté » ne sont pas considérés



Les inondations ont endommagé les cultures et les terres agricoles dans tout le Pakistan. Grâce à ses partenaires, l'UNICEF aide les survivants des inondations dans la région en leur fournissant de l'eau propre et des services d'assainissement, des centres de protection des enfants et des interventions sanitaires.

© UNICEF/UNI187477/NOORANI

uniquement par rapport aux revenus et à la richesse, mais font également référence à des privations dans d'autres domaines.

La discrimination fondée sur un aspect de l'identité d'une personne, comme son genre, son âge, son handicap ou un autre aspect, se traduit par une mise à l'écart de cette personne. Les discriminations multiples et croisées exacerbent les inégalités. L'analyse de données quantitatives et d'informations qualitatives ventilées est essentielle pour identifier les personnes laissées de côté, et les raisons de cette marginalisation. Cette analyse doit toutefois tenir compte du fait que les inégalités et la discrimination sont directement liées à l'exclusion et à l'absence de voix, ce qui signifie que les groupes marginalisés sont souvent sous-représentés ou n'apparaissent pas du tout dans les données existantes.

Pour déterminer pourquoi certaines personnes et certains groupes sont laissés de côté, il faut comprendre les problèmes sous-jacents et les causes profondes. Il peut s'agir de problèmes structurels, qui entretiennent la marginalisation et l'exclusion pendant de longues périodes. Des outils existent pour nous aider à comprendre les causes profondes, à déterminer qui a la responsabilité de résoudre le problème et à décider des capacités nécessaires pour agir.

L'UNICEF est guidé par des approches fondées sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant. Les principes directeurs sont : la non-discrimination et l'égalité, l'inclusion et la participation, la responsabilisation et la transparence. Une approche efficace fondée sur les droits de l'homme (AFDH) renforce la capacité de ceux qui ont des droits et de ceux ayant des obligations.

Les principes LNOB sont déjà inscrits dans de nombreuses déclarations et engagements. L'approche LNOB complète et soutient l'approche fondée sur les droits de l'homme :

- L'AFDH se base sur les obligations en matière de droits de l'homme. Il s'agit d'un outil de programmation qui renforce la qualité et l'orientation de la réponse des Nations Unies. Il s'agit d'un processus progressif qui identifie les personnes laissés de côté et les raisons de cette marginalisation.
- L'approche LNOB est la promesse centrale et transformatrice du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle met l'accent sur la lutte contre les inégalités sous toutes leurs formes, y compris les formes multiples de privation, de désavantage et de discrimination, et sur la nécessité d'atteindre en premier lieu les personnes les plus laissés de côté.

La réalisation progressive des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement exige de réduire les inégalités entre les différents groupes et populations aussi rapidement et efficacement que possible. Les obligations fondamentales minimales indiquent un niveau en dessous duquel aucun État ne devrait agir. Les États signataires du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sont tenus d'utiliser le maximum de ressources disponibles pour la réalisation progressive de ces droits. Cela comprend les ressources financières et non financières et, par exemple, l'adoption de politiques fiscales et tarifaires équitables et redistributives.

L'approche LNOB peut être définie comme une approche en cinq étapes avec ces domaines d'action essentiels :

- 1 Identifier les personnes laissés de côté**
- 2 Déterminer pourquoi elles sont laissés de côté**
- 3 Étudier ce qu'il convient de faire**
- 4 Mesurer et suivre les progrès**
- 5 Faire progresser et développer la responsabilisation**

La stratégie de l'UNICEF pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) 2016-2030 donne la priorité au soutien des services aux communautés marginalisées et vulnérables qui ne sont pas desservies ou qui sont mal desservies. Toutefois, la programmation WASH à elle seule peut ne pas être en mesure de s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité et il peut être nécessaire de mettre en place des initiatives multisectorielles plus larges, qui ciblent des groupes de population spécifiques et s'attaquent aux causes sous-jacentes de l'inégalité et de la discrimination.

Les personnes laissés de côté ont tendance à ne pas être consultées par les détenteurs du pouvoir, à ne pas être comptabilisées dans les données officielles, à ne pas être visibles dans les politiques et les programmes de développement et, très probablement, à ne pas avoir la possibilité de s'exprimer. Cette situation est souvent aggravée par des attitudes négatives, des stéréotypes, la stigmatisation et la peur, qui sont souvent largement acceptés dans les normes sociales et culturelles de la société dans son ensemble. L'approche LNOB ne concerne donc pas seulement la politique, mais aussi la psychologie sociale. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF peuvent être amenés à s'opposer à d'autres personnes sur des questions politiquement ou culturellement sensibles. La création de partenariats et les interventions ciblées aux niveaux communautaire et national peuvent contribuer à remettre en question ces dimensions politiques ou les normes sociales et culturelles qui ont pu entraver les progrès de certains groupes dans le passé.

PARTIE II : LES PERSONNES AU CENTRE DU PRINCIPE LNOB

Les femmes et les filles, les personnes handicapées, les peuples pastoraux et nomades, les prisonniers, les personnes en situation de déplacement, les membres de groupes autochtones ou de minorités ethniques et les travailleurs du sexe sont des exemples de groupes qui ont souvent tendance à être laissés de côté, à souffrir de discrimination et à être stigmatisés. Le contexte est extrêmement important pour comprendre l'exclusion, et cette liste n'est pas exhaustive. Cependant, ces exemples de groupes illustrent la nature de l'exclusion, y compris la dynamique du pouvoir et d'autres facteurs systémiques.

Les groupes cités en exemple ci-dessus sont conséquents : les femmes et les filles représentent environ la moitié de la population mondiale, environ 15 % des personnes dans le monde souffrent d'un handicap et on estime à 86,5 millions le nombre de personnes en situation de déplacement depuis 2020, par exemple. Cependant, la discrimination sociale et culturelle enracinée peut

souvent signifier que même les groupes les plus importants ne sont pas pris en compte comme ils le devraient dans les données, les analyses, les discussions ou les considérations politiques.

Une meilleure compréhension de la diversité et des groupes marginalisés permet de déterminer comment les droits de chacun peuvent être respectés. Œuvrer en faveur des droits à l'eau potable et à l'assainissement pour tous les groupes marginalisés n'est pas négociable. Permettre aux groupes marginalisés de se faire entendre, veiller à ce qu'ils soient représentés dans la prise de décision et s'assurer qu'ils sont pris en compte dans les données officielles est au cœur de la programmation WASH de l'UNICEF. Des documents d'orientation ont été élaborés pour soutenir la programmation WASH en faveur de certains groupes marginalisés, mais les actions doivent être pleinement intégrées dans tous les aspects de la programmation.

Les bons indicateurs qui soutiennent l'approche LNOB fournissent des informations sur des groupes spécifiques au sein d'une population. Ils doivent être soit ciblés (spécifiques à un groupe), soit ventilés, soit capables de saisir la différence entre un groupe laissés de côté et le reste de la population. Les indicateurs peuvent mesurer les désavantages absolus ou relatifs. L'élaboration des indicateurs LNOB devrait se fonder sur une analyse contextuelle de l'exclusion. De bons indicateurs LNOB permettent de suivre les tendances pour des groupes particuliers et montrent l'évolution relative d'un ou de plusieurs groupes particuliers par rapport au reste de la population.

PARTIE III : INTÉGRER L'APPROCHE LNOB DANS LA PROGRAMMATION WASH DE L'UNICEF

L'impératif LNOB exige que des ajustements soient effectués tout au long de la programmation WASH de l'UNICEF, l'impératif LNOB étant pleinement pris en compte dans les sept étapes du cycle de programmation de l'UNICEF. Les trois premiers domaines d'action de l'impératif LNOB (identifier qui est laissés de côté, pourquoi, et explorer ce qui devrait être fait) se concentrent sur la collecte de preuves et la réalisation d'analyses, et sont particulièrement adaptés aux processus d'analyse de situation (SitAn) de l'UNICEF et d'analyse commune de pays des Nations Unies.

Les stratégies et activités spécifiques visant à réduire les inégalités et à mettre fin à la discrimination doivent être prises en compte lors de la planification stratégique et de l'élaboration des programmes de pays. Elles doivent également être définies dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la Note stratégique du programme et le

Descriptif de programme de pays. Les besoins en ressources humaines et financières, tels qu'ils sont détaillés dans le Plan de gestion de pays, doivent refléter les actions prévues dans le cadre des efforts LNOB.

La mise en œuvre peut impliquer l'intégration de l'impératif LNOB dans les programmes et/ou des interventions spécifiques pour les groupes laissés de côté. Dans le premier cas, il convient de prendre en compte les effets indirects des interventions sur des groupes spécifiques qui auraient pu être exclus. Dans le second cas, des actions susceptibles d'atteindre des groupes vulnérables spécifiques devraient être développées. Le Plan de travail annuel est l'occasion de planifier des actions telles que des études spécifiques, l'engagement d'un dialogue avec des groupes particuliers, le renforcement des capacités ou la modification des indicateurs, et le développement d'objectifs, entre autres. L'étape de mise en œuvre du cycle de programmation est également la plus pertinente pour accroître la responsabilisation (le cinquième domaine d'action essentiel relatif à l'impératif LNOB).

La mesure et le suivi des progrès constituent le quatrième domaine d'action de l'approche LNOB. L'UNICEF et ses partenaires doivent suivre l'efficacité de leurs stratégies et de leurs plans pour réduire les inégalités, mettre fin à la discrimination et assurer la réalisation progressive des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, ainsi que la mesure dans laquelle ces plans et stratégies sont financés et mis en œuvre. Le Rapport annuel du bureau de pays doit fournir des informations sur la mesure dans laquelle les approches LNOB dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) sont mises en œuvre et indiquer si elles atteignent les résultats souhaités.

Les trois derniers chapitres de cette note d'orientation décrivent certaines actions pratiques susceptibles de soutenir l'approche LNOB sur les thématiques liées à la programmation WASH. Il s'agit notamment de plaider en faveur de la priorisation des groupes marginalisés dans les politiques, les stratégies et les plans d'investissement ; de veiller à ce que les groupes marginalisés soient représentés dans les organes de coordination ; d'améliorer les mécanismes de responsabilisation au niveau national, y compris la responsabilité envers les utilisateurs ; de fixer des tarifs abordables ; d'assurer un suivi financier ; de mettre en place des processus de suivi et d'apprentissage solides ; et de renforcer les capacités des administrations locales afin de contribuer à la réalisation des droits de l'homme. L'UNICEF est le chef de file de GlobalWASH Cluster et, à ce titre, a un rôle particulièrement important à jouer pour donner l'exemple sur l'impératif LNOB dans sa propre programmation WASH.

CCA	Analyse commune de pays
CCC	Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire
CHS	Norme humanitaire fondamentale
CRC	Convention relative aux droits de l'enfant
CPD	Descriptif de programme de pays
PIB	Produit intérieur brut
CAD	Comité d'aide au développement
DHS	Enquêtes démographiques et sanitaires
OAE	Organismes d'assistance extérieure
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
IDE	Investissement direct étranger
GLAAS	Analyse mondiale sur l'assainissement et l'eau potable
GWC	Global WASH Cluster
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
AFDH	Approche fondée sur les droits de l'homme
CDH	Conseil des droits de l'homme
DHEA	Droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement
OING	Organisation internationale non gouvernementale

CPI	Comité permanent interorganisations
CICR	Comité international de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge
PCS	Programme commun de suivi de l'OMS/UNICEF
CAP	Connaissances, attitudes et pratiques
ICP	Indicateurs clés de performance
LNOB	Ne laisser personne de côté
MICS	Enquêtes en grappes à indicateurs multiples
ONG	Organisation non gouvernementale
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
APD	Aide publique au développement
HCDH	Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme
OPD	Organisation de personnes handicapées
RAM	Module d'évaluation des résultats
ODD	Objectifs de développement durable
SitAn	Processus d'analyse de la situation de l'UNICEF
SIWI	Institut international de l'eau à Stockholm
SMQ	Questions de suivi stratégique
SWA	Partenariat pour l'assainissement et l'eau pour tous

ONU	Nations Unies
UNCEB	Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNCT	Équipe de pays des Nations Unies
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (remplacé par l'UNSDCF)
DESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSDCF	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
GNUDD	Groupe des Nations Unies pour le développement durable
WASH	Eau, assainissement et hygiène
WASH BAT	Outil d'analyse des goulets d'étranglement dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène
BM	Banque mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé

INTRODUCTION

Malgré plus de deux décennies d'amélioration du développement humain, les écarts entre les différents groupes de population se sont en réalité creusés dans de nombreux domaines (UNICEF, 2011a). Le principe de « Ne laisser personne de côté », comme le stipule la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU, 2015), est un engagement à faire face à ce problème de toute urgence, afin d'éradiquer la pauvreté, de réduire les inégalités et de mettre un terme à la discrimination.

Afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (AGNU, 2015) et de mettre en œuvre les engagements de la Convention relative aux droits de l'enfant (AGNU, 1998), les États membres de l'ONU et les organisations qui les soutiennent doivent donner la priorité aux membres les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société. L'impératif de lutter contre les inégalités et les discriminations est au cœur de ces missions (UNCEB, 2017).

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme reconnu. L'UNICEF œuvre à la réalisation progressive de ces droits en se concentrant sur les interventions prioritaires en faveur des enfants, des familles et des communautés vulnérables. Deux évaluations mondiales récentes des programmes de l'UNICEF soulignent la nécessité de mettre davantage l'accent sur le principe de ne laisser personne de côté (LNOB). L'évaluation des programmes relatifs à l'eau potable de l'UNICEF dans les zones rurales et les petites villes recommande d'intégrer « ...l'équité à chaque étape de la programmation ainsi que dans les systèmes de suivi, d'évaluation et de rapport ». Plus précisément, elle recommande aux bureaux de pays de l'UNICEF : (a) d'analyser les besoins des populations vulnérables et d'y répondre ; (b) de veiller à ce que des dispositions soient prises pour empêcher les ménages les plus vulnérables d'utiliser des sources d'eau insalubres ; (c) d'intégrer une perspective d'équité plus forte dans la planification, le suivi et l'évaluation, notamment en ciblant les zones géographiques et les communautés dont la couverture est la plus faible et la vulnérabilité la plus grande ; et (d) de renforcer les liens entre les efforts d'équité déployés en amont et en aval (UNICEF, 2018a). L'évaluation mondiale de la programmation WASH dans les crises prolongées recommande que les considérations de qualité et d'équité aient le même poids que les normes de service dans le cadre de la programmation WASH (UNICEF, 2020b).



Sony Kinyera, 17 ans, à l'école, buvant l'eau d'un puits, district de Gulu, nord de l'Ouganda. Il a perdu sa jambe en marchant sur une mine terrestre.

© UNICEF/UNI140202/SIBILONI

La présente note d'orientation tient compte de ces recommandations. Elle est destinée au personnel WASH des bureaux de pays de l'UNICEF et aux partenaires sectoriels. Elle explique comment l'impératif LNOB peut être pleinement intégré dans la programmation humanitaire et de développement WASH, y compris les efforts visant à renforcer l'environnement favorable. Elle présente des moyens d'identifier les personnes laissées de côté, de savoir où elles se trouvent, d'entrer en contact avec elles, et fournit des informations sur la manière d'analyser leurs besoins et d'y répondre.

La note d'orientation comprend trois parties. La première partie explique l'impératif LNOB. La partie II souligne que ce sont toujours les personnes, plutôt que la technologie ou les étapes de programmation, qui doivent être au centre de l'impératif LNOB. La partie III fournit des points d'entrée et des exemples d'actions pour l'impératif LNOB tout au long du cycle de programmation.

La note d'orientation s'aligne sur le document *Leaving No One Behind UN Interim Operational Guidance* (GNUDD, 2019a), le document *Leaving No One Behind Framework for Action* (UNCEB, 2017), les directives du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, les *Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire* de l'UNICEF (UNICEF, 2020a) et la dernière *stratégie de l'UNICEF pour les programmes WASH 2016-2030*.

En Malaisie, les maisons d'une communauté autochtone de Bajau Laut sont construites sur pilotis au-dessus des eaux de la côte est de la ville de Sempoma, dans l'État de Sabah, en Malaisie orientale, sur l'île de Bornéo.

© UNICEF/UNI182553/PIROZZI

PREMIÈRE SECTION

QUE SIGNIFIE LE PRINCIPE DE NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ?



CHAPITRE 1

DÉFINITIONS

COMMENT LES TERMES CLÉS DU PRINCIPE « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ » SONT-ILS DÉFINIS ?

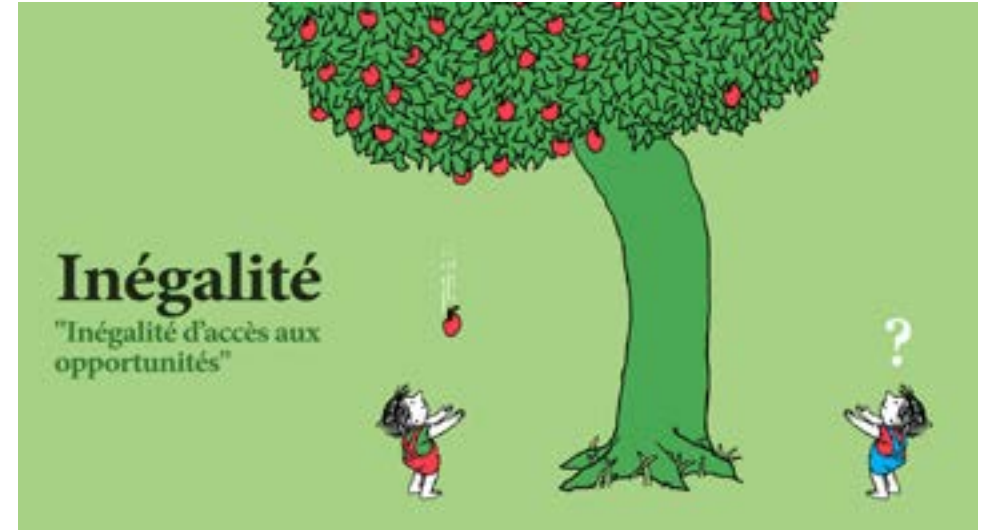
L'approche des Nations Unies concernant l'impératif LNOB consiste à « atteindre les plus pauvres parmi les pauvres » et cherche à « combattre la discrimination et les inégalités croissantes au sein des pays et entre eux, ainsi que leurs causes profondes » (GNUDD, 2019a). L'impératif LNOB s'efforce de garantir que tous les individus et groupes de population soient en mesure de progresser (GNUDD, 2019a).

Les droits de l'homme sont universels et inaliénables, indivisibles, interdépendants et interconnectés. L'égalité et la non-discrimination sont des principes fondamentaux de la législation internationale des droits de l'homme, tels qu'ils sont codifiés par les Nations Unies (UNCEB, 2017). *Le Cadre d'action commun* sur l'impératif LNOB du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination appelle à se concentrer sur trois concepts liés, mais distincts :

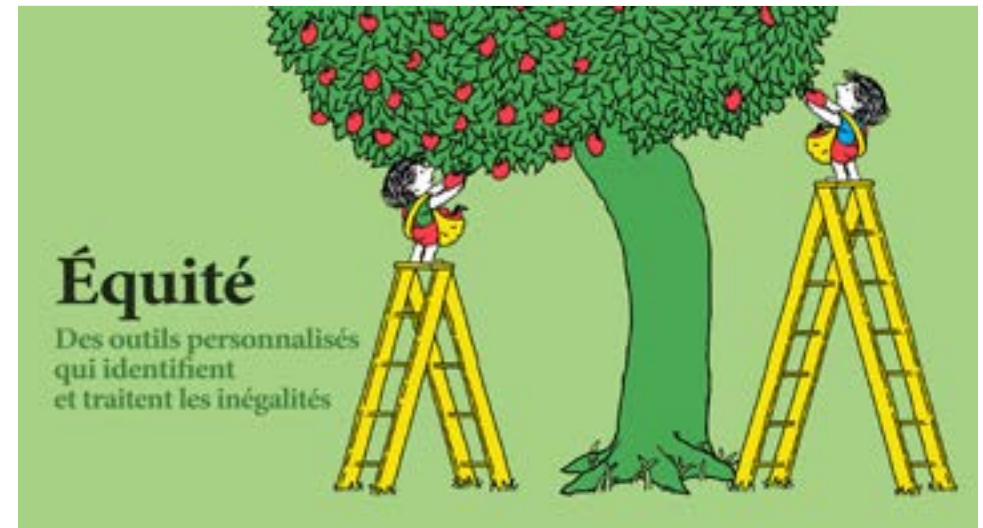
- Égalité, définie comme « l'impératif de progresser vers une égalité substantielle des chances et des résultats pour tous les groupes »
- Non-discrimination, définie comme « l'interdiction de la discrimination à l'égard des individus et des groupes sur la base des motifs identifiés dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme »
- Équité, se réfère à l'impartialité dans la distribution des coûts, des bénéfices et des opportunités (UNCEB, 2017).

Les termes « équité » et « égalité » se recoupent, mais les concepts ne sont pas identiques. Le terme « équité » fait référence à « l'impartialité » (Figure 1). Le terme « égalité » met davantage l'accent sur la protection juridique, en particulier pour les groupes victimes de discrimination. L'égalité des genres et l'égalité raciale sont des exemples d'obligations juridiquement contraignantes institutionnalisées dans les systèmes juridiques nationaux et internationaux.

FIGURE 1 Illustration de l'inégalité et de l'équité (Ruth, 2020)



L'inégalité, c'est naître du mauvais côté de l'arbre plutôt que du meilleur.



L'équité, c'est savoir qu'il existe une solution adaptée à chaque individu.



Rajuma, 6 ans, utilise des latrines adaptées aux personnes handicapées dans un centre d'apprentissage du camp 16, le camp de réfugiés de Balukhali à Cox's Bazar, au Bangladesh.

© UNICEF/UNI346129/MODOLA

Les autres termes clés importants pour l'impératif LNOB sont :

- Inégalité, se réfère à des disparités inégales ou irrégulières de richesse, de revenu, de statut, de droits, de biens sociaux et d'opportunités¹ (Figure 1). Plus précisément :
 - **L'inégalité des résultats** « se produit lorsque les individus ne possèdent pas le même niveau de richesse matérielle ou de conditions de vie générales ». (DESA, 2015).
 - **L'inégalité des chances** se concentre sur les circonstances indépendantes de la volonté d'une personne et qui affectent ses résultats potentiels (DESA, 2015). L'inégalité des chances signifie que différents individus ou groupes n'ont pas les mêmes chances de tirer le meilleur parti de leur vie et de leurs talents ou de réaliser leur potentiel en raison de leur situation personnelle et sociale (DESA, 2015).

- On entend par discrimination toute distinction, exclusion, restriction, préférence ou autre traitement différencié qui a pour objectif ou pour effet de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur un pied d'égalité avec les autres personnes, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine².

- La pauvreté n'est pas seulement liée au revenu et à la richesse : « Les enfants vivant dans la pauvreté sont privés des ressources matérielles, spirituelles et émotionnelles nécessaires à leur survie, à leur développement et à leur épanouissement, ce qui les empêche de jouir de leurs droits, de réaliser pleinement leur potentiel ou de faire partie de la société en tant que membres à part entière et égaux ». (UNICEF, 2005).

L'UNICEF surveille les privations des enfants sur la base du non-respect de la Convention relative aux droits de l'enfant (ONU, 1989) en utilisant l'analyse de chevauchement des privations multiples (MODA) qui examine huit dimensions de privation : nutrition, santé, éducation, information, eau, assainissement, logement et protection contre la violence³ (de Milliano & Plavgo, 2014 ; UNICEF, 2021a).

1 Adapté de Merriam-Webster ([ici](#)), Oxford Learner's Dictionary ([ici](#)) et DESA (2015).

2 Adapté de l'ONU (2006) et de l'UNESCO (2009).

3 Voir l'exemple dans l'encadré 15.

CHAPITRE 2

ARGUMENTS À L'APPUI

POURQUOI FAUT-IL RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET METTRE FIN À LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ?

Il est impératif de garantir l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) pour tous, sans **discrimination**. En premier lieu, l'eau potable et l'assainissement sont des droits de l'homme :

- La résolution des Nations Unies de 2010 sur le droit à l'eau et à l'assainissement (AGNU, 2010) et d'autres résolutions internationales sur les droits de l'homme imposent aux États membres des Nations Unies l'obligation légale de réaliser progressivement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous (encadré 1).
- Pour les personnes handicapées, le droit à l'eau et à l'assainissement est renforcé par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006), qui reconnaît le droit à l'égalité d'accès aux services, aux installations et à l'information.

Deuxièmement, les États membres ont pris des engagements politiques :

- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 englobe les engagements des États membres de l'ONU en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Les Objectifs de développement durable (ODD) prévoient un accès universel et équitable à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous.

Troisièmement, les arguments moraux sont irréfutables :

- Les personnes vivant dans une zone géographique ou appartenant à un groupe particulier ne devraient pas tomber malades ou mourir en buvant de l'eau contaminée, en étant exposées aux excréments d'autres personnes ou en n'ayant aucun endroit pour se laver les mains (UNICEF & OMS, 2019).
- Personne ne devrait avoir à passer des heures chaque jour, au risque de se blesser ou de devenir handicapé, pour collecter et transporter de l'eau sur de longues distances, alors que d'autres bénéficient d'un approvisionnement en eau potable à leur domicile.



Une enfant traverse à gué sur le chemin de l'école dans le district de Kurigram, dans le nord du Bangladesh.
© UNICEF/UN0286416/AKASH

- Les données mondiales montrent que les catégories les plus pauvres de la société ont toujours eu les niveaux d'accès les plus faibles à des sources d'eau améliorées (OMS & UNICEF, 2012).

Quatrièmement, les inégalités en général sont à l'origine de problèmes critiques plus vastes :

- Les inégalités entre les groupes peuvent entraîner des migrations, des conflits, voire des guerres civiles (Stewart, 2008 ; Cederman et al., 2011 ; Ostby, 2008).
- L'inégalité entre les individus est associée à des niveaux plus élevés de criminalité (Stewart, 2013).
- Les économies sont plus résilientes, productives et inclusives lorsque les inégalités de genre sont réduites et que la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie est activement soutenue (Ferrant & Kolev, 2016).

Il est donc essentiel de réduire les inégalités et de mettre fin à la discrimination dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ce qui ne peut se faire qu'en intégrant pleinement l'impératif LNOB dans tous les aspects de la programmation humanitaire et de développement WASH.

CHAPITRE 3

QUI SONT LES PERSONNES LAISSÉES DE CÔTÉ ?

Les personnes laissées de côté ont tendance à être discriminées en raison d'identités et de caractéristiques telles que le genre, l'âge, le handicap, la situation économique, l'état de santé, la santé mentale, la race, la religion, la classe sociale, la situation géographique, le statut de migrant, la nationalité, l'apatridie, l'orientation sexuelle, la criminalisation, l'appartenance à une minorité ethnique ou à un groupe linguistique, la profession, la situation d'urgence et/ou le mode de vie (UNCEB, 2019 ; GNUDD, 2019 ; UNICEF 2016). Dans de nombreux cas, des chevauchements existent, avec des formes de discrimination multiples et croisées aggravant les inégalités (UNCEB, 2019).

L'analyse de données quantitatives et qualitatives ventilées est essentielle pour identifier les personnes laissées de côté. Les bureaux de statistique nationaux publient des données quantitatives officielles provenant du recensement national, d'enquêtes nationales standard, d'enquêtes démographiques et sanitaires (DHS), d'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) et d'enquêtes sur les ménages (HHS). Les systèmes administratifs et d'enregistrement des gouvernements contiennent également des données précieuses. La conception des recensements nationaux et des enquêtes auprès des ménages est essentielle pour garantir que les données sont représentatives de l'ensemble de la population et peuvent être ventilées par région infranationale et pour des sous-groupes spécifiques de la population (comme indiqué plus en détail au chapitre 12).

Les données qualitatives et quantitatives ainsi que les preuves collectées par les gouvernements, les institutions universitaires, la société civile et les groupes communautaires qui travaillent avec les personnes vulnérables, les communautés elles-mêmes, les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes des Nations Unies sont également importantes, même si elles ne sont pas toujours faciles à trouver ou à obtenir. Les rapports et les soumissions aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et aux procédures spéciales (ainsi que les recommandations de ces derniers) peuvent également fournir des informations importantes et fiables sur les personnes victimes de discrimination.



Des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI) collectent de l'eau à l'approche d'une tempête de sable dans le camp de PDI d'Abs, dans le gouvernorat de Hajjah, au Yémen,
© UNICEF/UN0218208/CLARKE

Les rapports du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement se concentrent sur les inégalités et les discriminations en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, tant au niveau mondial que dans certains pays (HCDH, 2020a ; HCDH, 2020b). Le Programme commun de suivi (PCS) de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) rassemble, analyse et présente des données sur l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans tous les pays, en mettant de plus en plus l'accent sur la mise en évidence des inégalités (OMS & UNICEF, 2019).

Les inégalités et la discrimination sont directement liées à l'exclusion et à l'absence de voix, ce qui signifie que les personnes ou les groupes marginalisés ou vulnérables n'apparaissent souvent pas dans les données existantes. Par exemple, les sources de données officielles n'incluent pas toujours les sans-abri, les habitants de taudis, les migrants irréguliers, les personnes handicapées, les populations nomades ou déplacées, les apatrides, les populations criminalisées (par exemple, les toxicomanes, les personnes LGBTIQ+, les travailleurs du sexe ou les personnes placées dans des établissements pénitentiaires), ou les personnes hébergées dans des abris ou des institutions temporaires. Les groupes que la société dans son ensemble n'a pas acceptés ou compris, et/ou qui ont subi des persécutions et des violences, ont moins de chances d'être identifiés et comptabilisés dans les données officielles. L'utilisation des ménages (plutôt que des individus) comme unité dans les enquêtes empêche également l'évaluation de la discrimination au sein des ménages et des désavantages individuels, par exemple en fonction du genre, de l'âge ou du handicap.

CHAPITRE 4

POURQUOI CERTAINES PERSONNES ET CERTAINS GROUPES SONT-ILS LAISSÉS DE CÔTÉ ?

APERÇU DE QUELQUES OUTILS ET MÉTHODES D'ANALYSE

Pour déterminer pourquoi certaines personnes sont laissées de côté, il faut comprendre non seulement les causes apparentes, mais aussi les causes sous-jacentes et profondes. Celles-ci peuvent être structurelles et contribuer à la marginalisation ainsi qu'à l'exclusion des personnes pendant de longues périodes (GNUDD, 2019a). Le tableau 1 présente un processus d'analyse en trois étapes pour comprendre la cause du problème, qui a la responsabilité de s'en occuper et quelles sont les capacités nécessaires pour agir. L'encadré 1 présente d'autres lectures recommandées sur ces méthodes et outils.

TABLEAU 1 Déterminer les causes profondes des privations, des désavantages et de la discrimination, ainsi que les actions nécessaires

TYPE D'ANALYSE	OBJECTIF	QUESTIONS POSÉES
Analyse des causes	Déterminer les causes sous-jacentes et profondes du ou des problèmes, c'est-à-dire les privations, les désavantages et la discrimination.	Quel groupe/individu est laissés de côté de manière spécifique ou multiple ? Quelles sont les causes les plus évidentes et les plus directes ? Quelles sont les autres causes sous-jacentes ? Quelles sont les causes profondes du problème ?
Analyse du modèle de rôle	Identification des acteurs clés et des actions nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes.	Qui sont les porteurs de devoirs ? Qui sont les détenteurs de droits ? Qui doit agir ?
Analyse des lacunes en matière de capacité	Déterminer les actions nécessaires à court, moyen et long terme pour résoudre le problème.	Quelles sont les lacunes en matière de capacité qui empêchent les porteurs de devoirs de s'acquitter de leurs obligations ? Quelles sont les lacunes en matière de capacité qui empêchent les détenteurs de droits de faire valoir leurs droits ? De quoi ont-ils (chacun) besoin pour agir ?

(Source : GNUDD, 2019a)

TABLEAU 2 Types d'analyses visant à améliorer la compréhension des parties prenantes, des obstacles, du genre, des relations de pouvoir, de l'inclusion et de la participation des personnes handicapées

TYPE D'ANALYSE	OBJECTIF
Analyse des parties prenantes	Cartographier les parties prenantes et évaluer les rôles qu'elles jouent dans l'impératif LNOB.
Analyse des obstacles	Identification des barrières environnementales, institutionnelles et comportementales qui rendent difficile la participation de certaines personnes, et utilisation de ces informations pour concevoir des activités qui réduisent ou éliminent ces barrières.
Analyse de genre	Comprendre comment une situation particulière, un programme ou une action politique affecte différemment les hommes et les femmes, et veiller à ce que les femmes puissent participer de manière significative, y compris à la prise de décision. Veiller à ce que le programme entrepris permette aux femmes de s'émanciper.
Analyse des relations de pouvoir	Comprendre les relations de pouvoir existantes au sein d'un pays, d'une communauté et d'un ménage afin de donner aux détenteurs de droits les moyens d'agir et de veiller à ce que les porteurs de devoirs soient tenus de rendre des comptes.
Analyse de l'économie politique	Comprendre comment le changement se produit et identifier comment l'influencer au mieux afin que les décisions prises soient plus éclairées d'un point de vue politique.
Auto-évaluation du handicap	Évaluation de l'inclusion des personnes handicapées et des organisations qui les représentent dans les programmes et les interventions, y compris l'identification d'actions spécifiques susceptibles d'accroître la participation. Des auto-évaluations peuvent être réalisées pour d'autres groupes (par exemple, selon le genre, etc.).
Échelle de participation	Évalue la manière dont les membres de la communauté ont le sentiment d'être inclus dans les activités du programme.

(Source : WaterAid, 2018)

Le tableau 2 résume d'autres types d'analyses utiles qui peuvent soutenir les efforts LNOB. Parmi les autres outils analytiques figurent l'analyse des groupes cibles (Denz, 2019), les analyses nationales sur l'exclusion sociale, et l'initiative de diagnostic sur l'eau, l'assainissement, l'hygiène

(WASH) ainsi que la pauvreté de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2020). Watershed (2018) fournit une vue d'ensemble des outils et instruments pour une programmation WASH socialement inclusive.

ENCADRÉ 1 Lectures, méthodes et outils complémentaires recommandés pour analyser les raisons pour lesquelles des individus et des groupes sont laissés de côté et entreprendre des actions de plaidoyer



NATIONS UNIES : NE PAS FAIRE DE LAISSÉS-POUR-COMPTÉ
(GNUDD, 2019a)



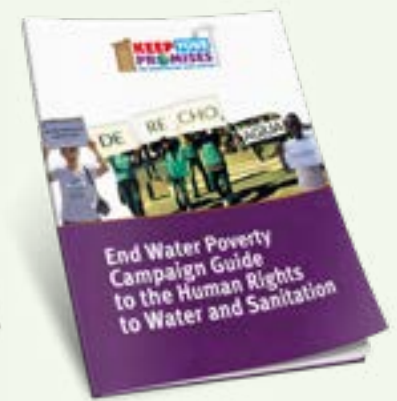
BOÎTE À OUTILS DE WATERAID : COMPRENDRE ET FAVORISER L'ÉGALITÉ, LA NON-DISCRIMINATION ET L'INCLUSION DANS LE TRAVAIL SUR L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE
(WaterAid, 2018)



GNUDD : MODULE PÉDAGOGIQUE COMMUN INTERINSTITUTIONS DES NATIONS UNIES RELATIF AU MODE DE PROGRAMMATION AXÉ SUR LES DROITS DE L'HOMME
(GNUDD, 2017)



WASH UNITED, UNICEF, WATERAID ET AUTRES : BOÎTE À OUTILS « MAKING RIGHTS REAL » (EN ANGLAIS)
(WASH United, 2020)



END WATER POVERTY : GUIDE DE CAMPAGNE
(End Water Poverty, 2014)

 CLIQUEZ SUR LES COUVERTURES POUR TÉLÉCHARGER LES PUBLICATIONS

CHAPITRE 5

APPROCHES FONDÉES SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DE L'ENFANT

La Convention relative aux droits de l'enfant est au cœur de l'action de l'UNICEF et fait partie de son mandat. Les principes fondés sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant guident l'UNICEF dans toutes ses activités.

Une approche fondée sur les droits de l'homme (AFDH) doit tenir compte des déficits tels que la discrimination, les priorités mal orientées, l'absence de voix et le manque d'accès à l'information. Elle implique une analyse des inégalités et des abus, ainsi que des répartitions injustes du pouvoir qui empêchent la réalisation des droits. Cela nécessite une perspective plus large que celle d'un seul secteur. L'application de l'approche nécessite la prise en compte des principes directeurs suivants :

- **Non-discrimination et égalité.** La programmation doit permettre de traiter les causes sous-jacentes et systémiques de la discrimination et s'efforcer de modifier les attitudes négatives et les normes sociales préjudiciables. Pour ce faire, il convient d'accorder une attention directe aux personnes victimes de discrimination, de marginalisation et de désavantages, en particulier les plus pauvres ainsi que celles qui subissent des formes multiples de discrimination, et de les inclure dans le processus. Toutes les formes de discrimination doivent être atténuées.
- **Inclusion et participation.** La participation est un objectif et un moyen de développement. Du point de vue des droits de l'homme, le développement devrait permettre aux citoyens, en particulier aux plus marginalisés, discriminés ou défavorisés, d'exprimer leurs attentes à l'égard de l'État et d'autres porteurs de devoirs, et de prendre en charge leur propre développement. Il peut s'avérer nécessaire de créer des canaux, des plateformes et un



Au Cambodge, une fille nettoie les latrines après avoir transporté les excréments de son petit frère ou de sa petite sœur jusqu'aux toilettes.
© UNICEF/UN049926/PIROZZI

soutien spécifiques pour l'accessibilité afin de permettre une participation significative, en consultation avec les groupes marginalisés et en tenant compte des considérations sociales et culturelles. Les informations sur les politiques et les projets doivent être disponibles dans des formats accessibles tels que les langues vernaculaires et minoritaires, le braille et la langue des signes. Les enfants devraient être inclus dans une participation significative lorsque cela est dans leur meilleur intérêt et conformément au principe « ne pas nuire ».



Dans le camp de Karama, dans la zone rurale d'Ar-Raqqa en République arabe syrienne, Mohammad, 13 ans, boit de l'eau au robinet.

© UNICEF/UN065368/SOULEIMAN

■ **Responsabilisation et transparence.** Une bonne programmation exige que les parties prenantes rendent des comptes, et lorsque les droits de l'homme ne sont pas respectés, les responsabilités des différents acteurs doivent être analysées. Des mécanismes de responsabilisation accessibles, transparents et efficaces sont nécessaires. Il peut être difficile d'assurer la responsabilisation, en particulier lorsque les capacités sont faibles ou que les porteurs de devoirs ne sont pas disposés à agir. Les stratégies visant à améliorer la responsabilisation comprennent : l'augmentation des incitations à une meilleure performance des porteurs de devoirs par l'éducation de la population ; le renforcement des capacités des demandeurs à revendiquer leurs droits ; la promotion d'une budgétisation transparente et le renforcement des capacités d'analyse budgétaire ; le soutien au plaidoyer pour l'information afin de surveiller la réalisation des droits de l'homme ; et l'encouragement pour la liberté des médias. La compréhension et l'appropriation par les porteurs de devoirs peuvent être renforcées en associant les parties prenantes à l'analyse participative ainsi qu'à la planification, à la mise en œuvre et à l'examen des programmes.

Une approche efficace fondée sur les droits de l'homme nécessite un renforcement des capacités, à la fois de ceux qui ont des obligations et de ceux qui ont des droits.

L'approche fondée sur les droits de l'enfant rejette l'approche basée sur le bien-être qui concerne les besoins et les vulnérabilités des enfants et reconnaît plutôt les enfants comme des êtres humains dotés d'un ensemble distinct de droits et de privilèges, et non comme des objets passifs de soins et de charité. L'UNICEF et ses partenaires s'efforcent de faire respecter les droits des enfants, plutôt que de répondre aux besoins des bénéficiaires. En vertu de l'article 45 de la Convention relative aux droits de l'enfant (ONU ; 1989), l'UNICEF a pour mandat de « favoriser l'application effective de la convention et d'encourager la coopération internationale dans le domaine visé par la convention ». Cette distinction entre droits et besoins est importante, car si un besoin non satisfait conduit à l'insatisfaction, un droit non respecté conduit à une violation. Cette dernière offre des possibilités de demandes légales et légitimes de recours ou de réparation.

Une approche fondée sur les droits de l'enfant reconnaît la capacité évolutive des enfants et les aide à revendiquer leurs droits de manière appropriée. Elle soutient l'efficacité, l'équité et la durabilité du développement, en donnant aux plus marginalisés, y compris les enfants, les moyens de participer à l'élaboration des politiques et des lois sur les questions qui les concernent directement, et de demander des comptes à ceux qui ont le devoir d'agir, y compris les parents et les gouvernements.

CHAPITRE 6

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ET L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME

QUEL EST LE LIEN ENTRE LE PRINCIPE DE NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ET L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME, ET QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

L'ONU est « déterminée à placer l'impératif d'éliminer la discrimination et de réduire les inégalités au sein des pays et entre eux au cœur des efforts du système des Nations Unies pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». (UNCEB, 2017). Ne laisser personne de côté est l'un des principes directeurs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD, 2019b). La programmation de l'UNICEF est explicitement guidée par une approche fondée sur les droits de l'homme et par l'engagement de ne laisser personne de côté.⁴ Les deux approches se complètent à plusieurs égards, comme l'illustre l'encadré 2.

Le principe de ne laisser personne de côté nécessite :

- « ...de ventiler les données afin d'identifier qui est exclu ou discriminé, comment et pourquoi, et qui subit des formes multiples et croisées de discrimination et d'inégalité ». (GNUDD, 2019a).

4 L'engagement de l'UNICEF à réduire les inégalités est inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant (AGNU, 1998), et la publication de l'UNICEF intitulée *Pour tous les enfants, l'égalité des chances* (UNICEF, 2015a) plaide en faveur d'une programmation fondée sur l'équité. Le *Programme d'action pour l'humanité* (ONU, 2016) décrit les étapes à suivre pour faire progresser l'impératif LNOB dans les contextes de crise. Les *Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire* de l'UNICEF (UNICEF, 2010a) constituent un cadre permettant d'apporter une aide humanitaire à tous les enfants, indépendamment de leur statut ou du contexte, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables.



Une fillette pousse deux enfants plus jeunes, un garçon et une fille, dans une brouette qui transporte également plusieurs jerrycans à Sanaa, la capitale du Yémen.

© UNICEF/UNI184983/YASIN

- « ...de soutenir les mesures juridiques, politiques, institutionnelles et autres visant à promouvoir l'égalité et à inverser la tendance à l'augmentation des inégalités ». (GNUDD, 2019a).
- « ...la participation libre, active et significative de toutes les parties prenantes, en particulier les plus marginalisées, aux processus d'examen et de suivi afin de garantir la responsabilisation, le recours et les mesures correctives pour tous ». (GNUDD, 2019a).

Ne laisser personne de côté implique :

- « ... d'identifier les inégalités injustes, évitables ou extrêmes en termes de résultats et d'opportunités, ainsi que les schémas de discrimination dans la législation, les politiques et les pratiques ». (GNUDD, 2019a).
- « ... de s'attaquer aux modèles d'exclusion, aux contraintes structurelles et aux relations de pouvoir inégales qui produisent et reproduisent les inégalités au fil des générations, et de progresser vers une égalité formelle et substantielle pour tous les groupes de la société ». (GNUDD, 2019a).

Des éléments de l'impératif LNOB sont déjà inscrits dans plusieurs cadres, engagements et orientations pour l'intervention humanitaire (tableau 3). Les aspects particulièrement pertinents pour la programmation WASH sont indiqués en gras.

ENCADRÉ 2 Complémentarités entre l'approche « Ne laisser personne de côté » et celle fondée sur les droits de l'homme (GNUDD, 2019a)

AFDH	LNOB
L'AFDH est un outil de programmation destiné à renforcer la qualité et le ciblage des réponses de l'ONU aux priorités nationales. Il est fondé sur les normes et les principes internationaux des droits de l'homme et vise à promouvoir les droits de l'homme sur le plan opérationnel.	La lutte contre les inégalités est au cœur du Programme 2030. L'impératif LNOB est un principe directeur du Programme 2030, qui est lui-même explicitement fondé sur le droit international, y compris les droits de l'homme.
L'AFDH est fondée sur les obligations en matière de droits de l'homme que les pays se sont engagés à respecter et qu'ils ont l' obligation légale de respecter. Dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme, les plans, les politiques et les processus ou le développement sont ancrés dans un système de droits et d'obligations correspondantes établis par le droit international, y compris tous les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, les droits du travail et le droit au développement.	L'impératif LNOB est un engagement politique que les États ont pris lorsqu'ils ont signé l'agenda des ODD.
L'AFDH comporte un processus clair en trois étapes pour la phase d'analyse et d'évaluation de la programmation, qui permet d'identifier les personnes laissées de côté et les raisons de cette marginalisation : analyse du lien de causalité, analyse des rôles et analyse des lacunes en matière de capacités.	L'approche LNOB met davantage l'accent sur les inégalités, y compris les formes multiples de privation, de désavantage et de discrimination, et sur la nécessité « d'atteindre en premier lieu les personnes les plus laissées de côté ». L'AFDH apporte à l'approche LNOB une méthodologie rigoureuse pour identifier les personnes laissées de côté et les raisons de cette marginalisation, en recherchant les causes profondes.
Les deux approches requièrent des données ventilées afin d'identifier les personnes laissées de côté et les raisons de cette marginalisation, et de déterminer si les interventions de développement atteignent ces groupes et comblent les lacunes.	
Les principes des droits de l'homme de non-discrimination et d' égalité sont des éléments clés de l'AFDH et de l'approche LNOB. Dans les deux cas, des mesures proactives doivent être prises pour lutter contre les inégalités, en s'adressant d'abord aux plus défavorisés.	
Dans les deux cas, la lutte contre les inégalités de genre est une priorité	
L'AFDH met l'accent sur l'autonomisation des « détenteurs de droits » pour revendiquer leurs droits et leur donner les moyens d'être des partenaires actifs en matière de développement, de faire entendre leur voix dans le processus et de se mobiliser, etc. L'AFDH se concentre également sur le développement des capacités des « porteurs de devoirs » pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations.	La méthodologie de l'AFDH apporte à l'approche LNOB une attention particulière aux droits, à l'autonomisation, à la participation significative et au développement des capacités.
Dans les deux cas, une participation libre, active et significative est encouragée tout au long du processus de planification et de programmation.	
Dans le cadre de l'AFDH, les mécanismes internationaux des droits de l'homme peuvent constituer une occasion précieuse de renforcer la responsabilisation du gouvernement dans la lutte contre la marginalisation et l'inégalité.	

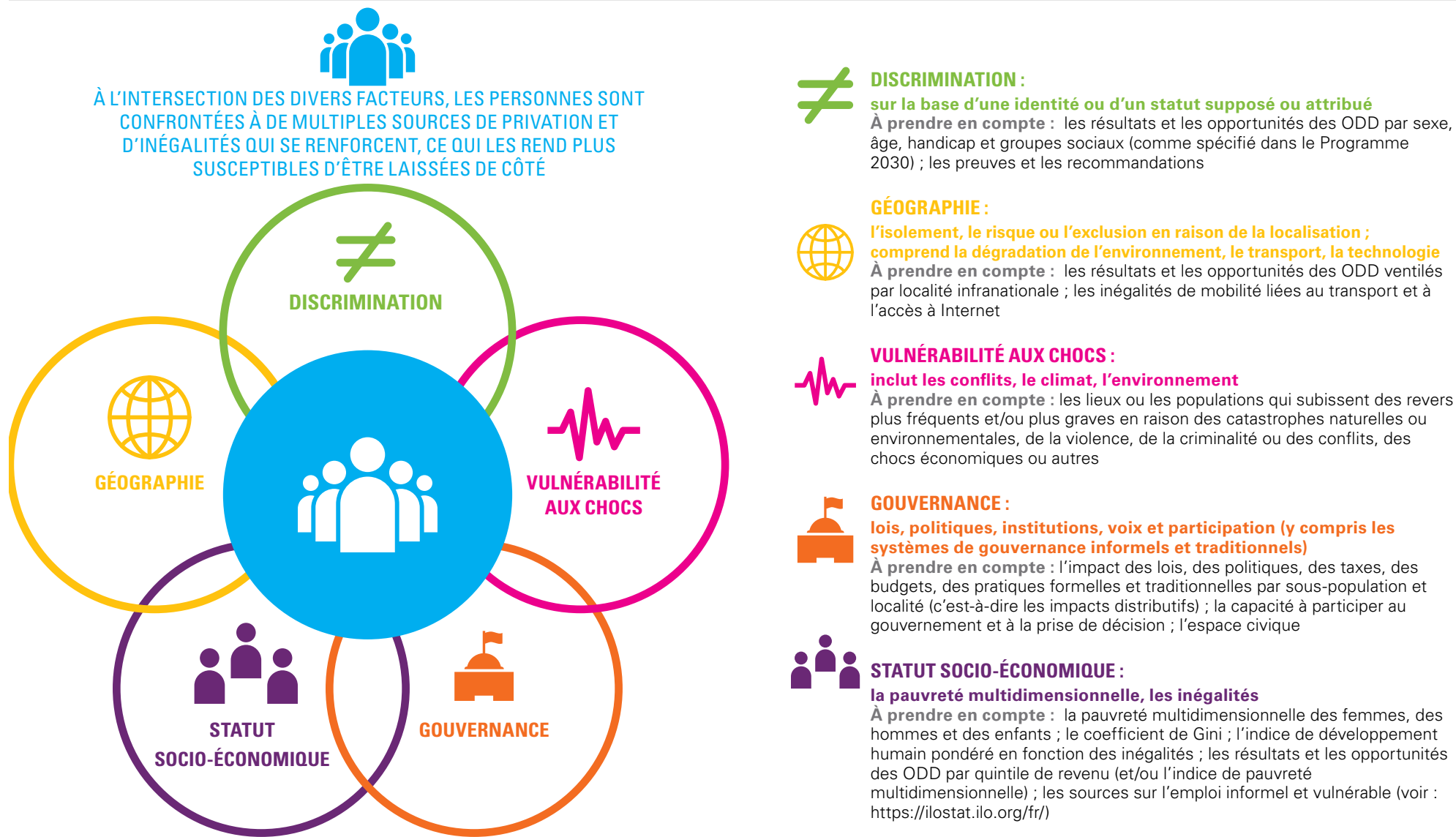
TABLEAU 3 Principes LNOB dans les déclarations et engagements humanitaires

ENGAGEMENTS ET CADRES	DESCRIPTION (LES ÉLÉMENTS RELATIFS À L'IMPÉRATIF LNOB ET À LA PROGRAMMATION WASH SONT EN GRAS)
Programme d'action pour l'humanité de l'ONU (ONU, 2016)	Ne laisser personne de côté est l'une des cinq responsabilités fondamentales, et comprend la lutte contre les déplacements, la lutte contre les migrations, la fin de l'apatridie, l'autonomisation et la protection des femmes et des filles, la garantie d'une éducation pour tous en cas de crise, l'autonomisation des jeunes et l'inclusion des personnes les plus vulnérables.
Engagements fondamentaux de l'UNICEF pour les enfants dans l'action humanitaire (2020a)	Fixent des engagements, des critères et des normes en fonction desquels l'UNICEF doit rendre compte de la couverture, de la qualité et de l'équité de son action humanitaire et de ses activités de plaidoyer. L'approche-programme de l'équité s'engage à cibler et à atteindre les enfants les plus défavorisés et leurs communautés en leur fournissant une aide humanitaire, une protection et des services . Les bureaux régionaux doivent développer des approches spécifiques au contexte pour atteindre les groupes les plus vulnérables et équilibrer la couverture, la qualité et l'équité. Engagement à collecter, analyser et diffuser des données axées sur l'équité.
Responsabilité à l'égard des populations touchées - Cadre opérationnel (CPI, 2013)	Résume les concepts clés permettant de rendre la programmation au niveau du terrain plus responsable vis-à-vis des populations touchées. Les différences entre les groupes de population sont mises en évidence, notamment en ce qui concerne le genre, l'âge, l'appartenance ethnique et le handicap. Communication avec les populations touchées et mécanismes de retour d'information pour ces populations, participation des communautés locales à la conception des projets et explication des droits aux populations touchées par les catastrophes.
Le cadre de responsabilisation dans le secteur humanitaire de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (Global WASH Cluster, 2018)	Définit les exigences minimales pour fournir une réponse : gouvernance (coordination), préparation, évaluation et planification, mise en œuvre et suivi, et mobilisation des ressources. Comprend cinq engagements minimaux pour protéger les droits des communautés/personnes touchées : évaluations menées séparément (pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes, les personnes âgées et les personnes handicapées) ; les groupes susmentionnés ont accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène appropriés et sûrs ; mécanismes de retour d'information et de réclamation et mesures correctives ; suivi des réponses pour un accès sûr et équitable ; participation des filles et des femmes, en particulier des adolescentes.
Exigences minimales de Global WASH Cluster (Global WASH Cluster, 2017)	Les exigences minimales comprennent six fonctions essentielles (soutenir la prestation de services, éclairer la prise de décision stratégique du coordonnateur de l'action humanitaire/des équipes de pays pour l'action humanitaire, planifier et mettre en œuvre des stratégies de groupe, suivre et évaluer les performances, renforcer les capacités nationales en matière de préparation et de planification des interventions d'urgence, soutenir des actions de sensibilisation solides) et la responsabilité envers les populations touchées .
Lignes directrices pour l'intégration des interventions contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire (CPI, 2015)	Déclarent que tous les acteurs humanitaires doivent être conscients des risques de violence basée sur le genre (VBG) et soulignent la nécessité d'une action collective pour garantir une réponse globale qui prévienne et atténue les risques de VBG aussi rapidement que possible. Elles exposent les considérations à prendre en compte pour les groupes « à risque », les responsabilités des acteurs clés et fournissent des orientations pour tous les éléments du cycle de programmation. Voici un exemple relatif à la programmation WASH de préjudice causé aux populations touchées par l'absence de prise en compte des questions de violence basée sur le genre : « L'incapacité d'établir un accès sécurisé aux points d'eau, aux latrines et aux installations de douche accessibles et non mixtes peut exposer les femmes, les jeunes filles et d'autres groupes à risque à des agressions sexuelles ».

L'impératif LNOB s'étend également à tous les secteurs. Les orientations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), destinées aux organismes et aux équipes de pays des Nations Unies pour la collecte de preuves sur les personnes laissées de côté, comprennent « ...les privations absolues et les désavantages relatifs auxquels sont confrontés différents groupes, populations et segments de la société ». (GNUDD, 2019a). La figure 2 examine

cinq facteurs susceptibles d'affecter les groupes et de les laisser de côté : la discrimination, la vulnérabilité aux chocs, la gouvernance, le statut socio-économique et la géographie - en mettant l'accent sur les privations graves et/ou croisées, ou sur les formes multiples de discrimination.

FIGURE 2 Cinq facteurs de l'impératif LNOB : évaluer les preuves permettant d'établir qui sont les personnes laissées de côté et dans quelle mesure (GNUDD, 2019a)



CHAPITRE 7

LES DROITS DE L'HOMME À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT SÛRS

QUE SIGNIFIENT LA RÉALISATION PROGRESSIVE, LES OBLIGATIONS FONDAMENTALES MINIMALES ET LE MAXIMUM DE RESSOURCES DISPONIBLES ?

L'eau et l'assainissement ont été reconnus comme un droit de l'homme en 2010 (AGNU, 2010) : « Le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement confère à chacun, sans discrimination, le droit à un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun, et confère le droit de disposer de services d'assainissement sûrs, hygiéniques, physiquement accessibles et à un coût abordable, sécurisés, acceptables et respectueux de la vie privée et de la dignité, et ce dans toutes les sphères de la vie » (CDH, 2013).

Le mandat du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement a été établi pour examiner ces questions cruciales et fournir des recommandations aux gouvernements, aux Nations Unies et aux autres parties prenantes (HCDH, 2020b). Des normes spécifiques en matière de droits de l'homme pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène ont été définies par le Rapporteur spécial en 2015 (CDH, 2015).

La réalisation des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, les ODD et l'impératif LNOB partagent l'idée d'efforts graduels, concertés et continus de la part des États. Cela signifie que « les États sont tenus de prendre des mesures visant à la réalisation progressive de ces droits ». (CDH, 2020). « La réalisation progressive » envisage l'expansion et l'amélioration des services tout en respectant les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement. Il ne s'agit pas « ... simplement d'une amélioration et d'une expansion progressives des niveaux de service, mais aussi d'une réduction des inégalités, aussi rapidement et efficacement que possible, entre

Parol utilise des latrines sanitaires avec une super-structure peu coûteuse fabriquée à partir de petites branches et de feuilles locales derrière sa maison dans le village d'Ulipur Panchpara au Bangladesh.
© UNICEF/UNI9550/NOORANI



les différents groupes et les différentes populations » (CDH, 2020). La réalisation progressive comprend donc une analyse de la manière dont le pays a progressé en termes de prestation de services et des plans qui ont été mis en place (CDH, 2020). La réalisation progressive a des implications relatives au renforcement de l'environnement favorable, qui sont examinées en détail au chapitre 12.

Les obligations fondamentales minimales indiquent un minimum en dessous duquel aucun État ne devrait agir, même dans des conditions défavorables (CDH, 2020). La législation internationale des droits de l'homme ne propose pas de normes quantitatives prescriptives. Il s'agit plutôt d'une orientation : les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement exigent qu'un niveau de vie adéquat soit assuré. Il est important de préciser que les obligations fondamentales minimales n'incluent pas certains éléments du contenu normatif, à savoir l'abordabilité, l'acceptabilité, la vie privée et la dignité (CDH, 2020).

TABLEAU 4 Obligations fondamentales minimales pour les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement

OBLIGATION	DESCRIPTION
Disponibilité	La quantité minimale essentielle d'eau qui est suffisante et sûre pour les usages personnels et domestiques afin de prévenir les maladies. Il est à noter que si 20 à 25 litres peuvent assurer la survie, ils peuvent néanmoins constituer un risque pour la santé, car l'hygiène n'est pas garantie. La quantité minimale d'eau considérée comme essentielle varie d'un État à l'autre. La détermination de la quantité minimale d'eau et du niveau d'assainissement pourrait tenir compte des conditions sociales, économiques et environnementales spécifiques d'une personne ou d'un groupe donné, en veillant à éviter les risques sanitaires intolérables et à garantir le respect de la vie privée et de la dignité. Elle pourrait également prendre en compte le temps nécessaire aux individus pour collecter la quantité minimum d'eau dont ils ont besoin.
Accessibilité	La mesure du niveau minimum essentiel d'accessibilité devrait se concentrer sur les éléments qui affectent l'accès physique ainsi que les menaces et risques potentiels associés à cet accès. Elle pourrait prendre en compte les éléments suivants : les personnes qui se déplacent pour aller chercher de l'eau ou utiliser les toilettes ; les types d'installations qui garantissent l'accès à toutes les personnes concernées, y compris les personnes âgées, les enfants et les personnes handicapées ; le milieu environnant et les caractéristiques du chemin entre le domicile et la destination ; et les menaces ou les risques qui existent dans la région. Cela comprend également l'accès à l'information, afin que les personnes handicapées, par exemple, puissent participer aux processus décisionnels, y compris en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, au même titre que les autres membres de la communauté.
Abordabilité	L'abordabilité exige que les installations et les services WASH soient accessibles à un prix abordable pour tous. Le rapport entre les dépenses WASH et les dépenses ou revenus totaux du ménage est une approche qui a été utilisée pour évaluer l'abordabilité pour les ménages, différents organismes gouvernementaux ou fournisseurs fixant des seuils différents, qui varient entre 2 % et 6 %. Toutefois, ces seuils numériques peuvent être arbitraires, ne tiennent pas compte de la diversité de la composition ou des besoins des ménages et, souvent, les données collectées sur les coûts ne reflètent pas les coûts des services hors réseau, dont dépendent les personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées. Par ailleurs, une notion d'abordabilité proposée dans la documentation sur les droits de l'homme est que le paiement des services WASH ne doit pas limiter la capacité des personnes à acquérir d'autres biens et services garantis par les droits de l'homme. Cela variera en fonction des circonstances économiques spécifiques dans lesquelles vivent les individus et les groupes. En outre, les politiques et les programmes devraient inclure des mesures spécifiques et ciblées pour protéger les personnes vivant dans la pauvreté, telles que des subventions, des socles de protection et des tarifs sociaux.
Sécurité	Sur la base des lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la qualité de l'eau potable (OMS, 2017), chaque État identifie des normes et des paramètres pour réglementer la qualité de l'eau potable en fonction du contexte et des priorités, ainsi que des mesures de contrôle qualité et de surveillance. L'élimination adéquate des excréments, des eaux usées et des boues doit être réglementée et mise en œuvre afin de protéger la santé des personnes et de sauvegarder les droits des travailleurs du secteur de l'assainissement à des conditions de travail justes et favorables. Lors de l'élaboration d'une base de politiques, de réglementations et d'interventions visant à assurer la sécurité des services d'eau et d'assainissement et à garantir une sécurité minimale, il convient de prendre en considération : les lois et réglementations relatives à l'eau potable et à l'élimination sûre des excréments, des eaux usées et des boues ; les personnes chargées de la surveillance de la qualité de l'eau et du contrôle de l'élimination sûre ; et les exigences en matière de contrôle de la qualité de l'eau par les fournisseurs d'eau.

(Source : CDH, 2020)

Les États signataires du « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » sont tenus d'utiliser « toutes les ressources disponibles » pour la réalisation progressive de ces droits (encadré 3). Il s'ensuit que des ressources disponibles limitées peuvent restreindre la réalisation progressive des droits.

Les ressources financières sont généralement considérées comme les principales ressources pour l'eau et l'assainissement, y compris les tarifs, les taxes et les transferts (CDH, 2020). Les ménages peuvent également investir une part importante de leurs revenus dans l'auto-provisionnement, ainsi que dans leur propre maintenance et installation (Danert & Hutton, 2020). Les ressources non financières sont également importantes, notamment les ressources naturelles, humaines, techniques, institutionnelles et d'information, et les États sont tenus d'en tenir compte et de les utiliser. Les ressources non financières sont particulièrement importantes pour les personnes vivant dans des établissements informels et dans des zones rurales, qui dépendent souvent de fournisseurs informels ou de l'auto-provisionnement.

Afin de maximiser les ressources disponibles, les États sont tenus d'adopter des politiques fiscales et tarifaires équitables et redistributives, et de créer une réserve de ressources qui n'affecte pas l'abordabilité des services pour les personnes en situation de pauvreté. Le gouvernement central peut mettre des ressources financières à la disposition des administrations locales, par exemple par le biais d'allocations budgétaires, de subventions et d'aides publiques. En raison des disparités en matière de pouvoirs de dépense des États, ce qui constitue une allocation budgétaire « nécessaire » pour l'eau et l'assainissement dépendra du contexte (CDH, 2020). Les stratégies et plans nationaux doivent donc comporter une évaluation des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, en mettant l'accent sur les personnes en situation de vulnérabilité.

ENCADRÉ 3 Utilisation d'un maximum de ressources pour la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) (Balakrishnan, et al., 2011)

L'utilisation d'un maximum de ressources pour la réalisation progressive des DESC signifie que :

- Les gouvernements doivent mobiliser les ressources au sein du pays dans toute la mesure du possible ;
- Les dépenses publiques doivent être efficaces (le « critère d'efficience » pourrait également s'appliquer à la collecte des recettes) ;
- Les dépenses publiques doivent être efficaces ;
- Le fait de ne pas lutter contre la corruption constitue un manquement à l'obligation ;
- Les fonds réservés dans le budget pour les DESC ne doivent pas être détournés vers des domaines ne relevant pas des DESC ;
- Les fonds affectés aux DESC doivent être intégralement dépensés à cette fin ;
- Les gouvernements qui introduisent des mesures régressives, telles que des réductions des dépenses consacrées aux DESC, doivent montrer qu'ils ont utilisé le maximum de ressources disponibles pour éviter de prendre une telle mesure ; et
- Les gouvernements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir une aide internationale lorsque les ressources nationales sont insuffisantes pour réaliser ces droits.

CHAPITRE 8

PRISE EN COMPTE DE L'IMPÉRATIF LNOB DANS LA PROGRAMMATION WASH DE L'UNICEF

QUELLES SONT LES IMPLICATIONS DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS, DE LA FIN DE LA DISCRIMINATION, DE LA VOLONTÉ DE NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ET DE LA RÉALISATION PROGRESSIVE DES DROITS DE L'HOMME À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT POUR LA PROGRAMMATION WASH DE L'UNICEF ?

L'approche LNOB comprend un processus en cinq étapes qui peut être considéré comme des « normes minimales » (GNUDD, 2019a). Le tableau 5 présente les cinq domaines d'action et indique de manière générale les points d'entrée pour leur intégration dans (i) le cycle de programmation de l'UNICEF, (ii) les fonctions de gouvernance de l'environnement favorable de la programmation WASH et (iii) la prestation de services par le biais de l'intervention humanitaire et de la programmation du développement.

La section III de la présente note d'orientation (chapitres 13, 14 et 15) est plus détaillée et présente une série d'actions pratiques qui permettent d'identifier et de comprendre les personnes laissées de côté, ainsi que des moyens d'entrer en contact avec elles et de leur donner la parole.

La stratégie de l'UNICEF pour la programmation WASH 2016-2030 stipule que l'accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène implique de donner la priorité au soutien des services aux communautés marginalisées et vulnérables, qui ne sont toujours pas desservies ou qui sont mal desservies. Les inégalités spécifiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène peuvent ou non refléter d'autres inégalités au sein d'un pays particulier ou d'une communauté donnée, et s'il existe de multiples privations au sein d'un même groupe, la programmation WASH peut ne pas

être en mesure, à elle seule, de s'attaquer aux causes profondes. Les programmes WASH qui portent sur l'impératif LNOB devraient donc envisager de faire partie d'initiatives multisectorielles plus larges qui ciblent des groupes de population spécifiques, ou de former des partenariats pour s'attaquer conjointement aux causes profondes de l'inégalité et de la discrimination.

Les personnes laissées de côté ont tendance à ne pas être consultées par les détenteurs du pouvoir, à ne pas être comptabilisées dans les données officielles, à ne pas être visibles dans les politiques et les programmes de développement et, très probablement, à ne pas avoir la possibilité de s'exprimer. Cette situation est souvent aggravée par des attitudes négatives, des stéréotypes, la stigmatisation et la peur, qui sont souvent largement acceptés dans les normes sociales et culturelles de la société dans son ensemble. Il est important de reconnaître que l'impératif LNOB concerne à la fois le **changement de politique** et la **psychologie sociale**.

Le **changement de politique** doit généralement être défendu par les individus et les groupes défavorisés. L'action peut être menée au niveau local (par exemple, par des associations et des groupes de pression) ou au niveau global (par le biais de mouvements sociaux, de partis politiques et de la législation).

La **psychologie sociale** détermine dans quelle mesure les personnes sont prêtes à soutenir la redistribution, en particulier entre les différents groupes identitaires (Stewart, 2013). L'aspect de la psychologie sociale est repris dans l'évaluation des programmes d'eau potable de l'UNICEF (UNICEF, 2018), qui a noté que l'engagement de l'UNICEF dans une politique axée sur l'équité a été limité par « ... la réticence à défier les partenaires gouvernementaux sur des questions politiquement ou culturellement sensibles ». Des normes sociales et culturelles fortes peuvent notamment contredire les normes internationales en matière de droits de l'homme (GNUDD, 2019a).

Pour que l'impératif LNOB soit pleinement intégré dans toutes les phases du cycle de programmation, il est probable que le personnel des programmes WASH doive se mobiliser, en plus d'une orientation accessible, de mécanismes visant à améliorer les connaissances et les compétences, d'un soutien et d'un suivi institutionnels, et de cadres d'établissement de rapports compatibles avec le principe LNOB. Afin de remettre en question des normes sociales et culturelles fortes, ou des aspects qui ont des dimensions politiques majeures, il est conseillé de mettre en place des partenariats et des interventions ciblées aux niveaux communautaire et national. L'encadré 4 présente quelques exemples d'utilisation des partenariats de cette manière.

TABLEAU 5 Points d'entrée pour l'intégration de l'approche LNOB dans le travail de l'UNICEF relatif au secteur WASH

PROCESSUS EN CINQ ÉTAPES POUR NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ (du GNUDD, 2019a)	CYCLE DE PROGRAMMATION DE L'UNICEF (Chapitre 13)*	ACTIVITÉS EN AMONT : ENVIRONNEMENT FAVORABLE (Chapitre 14)*	ACTIVITÉS EN AVAL : PRESTATION DE SERVICES (Chapitre 15)*
Déterminer qui est laissé de côté. Pour cela, il est nécessaire de recueillir et d'évaluer des preuves sur les personnes laissées de côté et dans quelle mesure elles le sont, en tenant compte de l'impact de facteurs interdépendants, tels que la discrimination, la géographie, la vulnérabilité aux chocs, la gouvernance et le statut socio-économique.	<ul style="list-style-type: none"> Preuves et analyses 	<ul style="list-style-type: none"> Planification, suivi et examen 	<ul style="list-style-type: none"> Prestation et pérennisation des services Coordination du secteur WASH
Déterminer pour quelles raisons les individus sont laissés de côté. L'établissement de priorités et l'analyse impliquent d'identifier les raisons pour lesquelles les personnes sont laissées de côté : quelles sont les causes immédiates, sous-jacentes et profondes des privations, des désavantages et des discriminations ? Il s'agit également d'identifier qui a la responsabilité d'agir et les lacunes en matière de capacités qui ont empêché l'action (ce qui est commun avec l'approche fondée sur les droits de l'homme).	<ul style="list-style-type: none"> Preuves et analyses 	PLANIFICATION, SUIVI ET EXAMEN	
Examiner ce qu'il convient de faire. Il s'agit d'identifier des actions et des interventions pour aborder les défis, les obstacles ainsi que les ressources et lacunes en matière de capacités. L'impératif de ne laisser personne de côté exige de donner la priorité aux actions qui s'attaquent aux causes immédiates et profondes, et qui auront le plus grand impact sur ceux qui sont le plus marginalisés (dans l'ensemble des ODD).	<ul style="list-style-type: none"> Preuves et analyses Planification stratégique ou conception de programmes de pays 	<ul style="list-style-type: none"> Politique et stratégie Dispositions institutionnelles Financement sectoriel Développement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Les voies de l'impact Ciblage Prestation et pérennisation des services Coordination du secteur WASH
Mesurer et suivre les progrès. Cela implique : l'identification d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'impératif LNOB, avec une compréhension claire des données et des lacunes en matière de données ; le soutien de méthodes innovantes de suivi, de visualisation et de partage de l'information ; et le développement des capacités des partenaires à suivre les inégalités.	<ul style="list-style-type: none"> Suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Planification, suivi et examen 	
Faire progresser et accroître la responsabilisation. Cela implique des actions dans trois domaines principaux : <ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'intégration de l'impératif LNOB dans les processus de suivi et d'examen des ODD ; Soutenir la responsabilisation nationale à l'égard des personnes laissées de côté ; et Assurer la responsabilisation pour l'impératif LNOB au sein du système des Nations Unies au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre Rapports Évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositions institutionnelles : coordination, collaboration, responsabilisation en matière de prestation de services Planification, suivi et examen 	

*Le chapitre de la note d'orientation est entre parenthèses.

ENCADRÉ 4 Utilisation des partenariats pour remettre en question les normes sociales et culturelles et les principales dimensions politiques, pour l'impératif LNOB

- Les Nations Unies établissent la confiance au niveau national avec les autorités nationales et locales, et peuvent ainsi présenter « la critique comme un ami », en soulignant que la lutte contre les normes sociales discriminatoires est essentielle pour renforcer la légitimité internationale du pays et sa capacité à réaliser les ODD (GNUDD, 2019a).
- Trouver de bons points d'entrée pour le dialogue, tels que le travail des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, par exemple les examens périodiques universels, les organes de traités et les procédures spéciales (GNUDD, 2019a). Pour les services WASH, les publications, les rapports de pays et les déclarations ou rapports annuels du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement (par exemple, HCDH, 2020a ; HCDH, 2020b) ainsi que les rapports sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène du gouvernement et d'autres acteurs peuvent constituer des points d'entrée.
- Trouver la bonne combinaison d'interlocuteurs au sein du gouvernement et de la société civile, renforcer leurs capacités et leur donner les moyens de s'engager sur ces questions (GNUDD, 2019a).
- Établir des partenariats stratégiques avec les institutions des droits de l'homme, le système judiciaire, la société civile, les groupes représentant les communautés et les groupes marginalisés, les chefs traditionnels et religieux, le secteur privé et les médias (GNUDD, 2019a ; Human Right 2 Water, 2020).
- Renforcer l'engagement civique des personnes marginalisées, et renforcer le pouvoir d'action, la voix et la participation politique des groupes marginalisés (GNUDD, 2019a).
- Compiler des données solides sur la situation des groupes les plus marginalisés (GNUDD, 2019a).

Au Mali, Mariam Mahamame (au centre), 18 ans, sa soeur Zeinabou (à droite) et son frère Salimoussa (à gauche) lavent des vêtements dans une rivière à Gao, capitale de la région de Gao, dans le nord-est du pays.

© UNICEF/UNI162690/PHELPS



DEUXIÈME SECTION

LES PERSONNES AU CENTRE DU PRINCIPE LNOB

Au Cambodge, les familles qui ne disposent pas d'un accès sûr à l'eau ou d'articles appropriés pour le transport et le stockage utilisent de petites bouteilles en plastique et des citrouilles vides comme récipients. La capacité étant plus petite, ces familles doivent se déplacer plus souvent pour remplir l'eau chaque jour.

© UNICEF/UN077814/LLAURADO



CHAPITRE 9

ÉGALITÉ DES GENRES ET PROGRAMMATION WASH

APPLIQUER LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES AINSI QUE D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE (WASH)

Le terme « genre » fait référence aux rôles sociaux et aux responsabilités des hommes, des femmes, des garçons et des filles, ainsi qu'aux relations entre les sexes. L'inégalité de genre « profite généralement aux hommes et aux garçons en leur donnant plus de pouvoir et de statut, une voix plus forte dans la prise de décision, un plus grand accès aux ressources, une plus grande liberté personnelle, plus d'action [humaine] et des droits plus solides que les femmes et les filles ». (UNICEF, 2011a). On estime que les niveaux actuels de discrimination fondée sur le genre entraînent une perte pour le PIB mondial pouvant atteindre 12 billions de dollars américains chaque année, soit 16 % du revenu annuel mondial (McKinsey Global Institute, 2015 ; Ferrant & Koley, 2016). Les rôles et la dynamique des genres ne sont pas statiques, mais évoluent au fil du temps. Les inégalités entre les hommes et les femmes sont soulignées par des lois, des normes sociales et des pratiques discriminatoires qui perpétuent des stéréotypes et des discriminations de genre néfastes (et s'appuient d'ailleurs souvent sur ces lois, normes et pratiques).

Les travaux de l'ONU en faveur de l'égalité des droits, de l'accès et des opportunités pour les femmes et les hommes se reflètent dans ses résolutions, ses conventions et ses engagements⁵ remontant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 (AGNU, 1979). La quête de l'égalité des genres et de droits égaux des filles et des garçons par l'UNICEF contribue à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs mondiaux, par le biais d'actions visant à assurer la protection, la survie et le développement des filles et des garçons sur un pied d'égalité (UNICEF, 2010).

5 Notamment la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, qui ont été adoptés à Pékin le 15 septembre 1995 par la quatrième « Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix ». Tous les gouvernements participants ont souscrit à ces engagements.

Quel que soit le pays, les femmes du monde entier consacrent plus de temps aux tâches familiales et domestiques non rémunérées ;⁶ dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on estime que les femmes consacrent toujours deux fois plus de temps que les hommes aux tâches familiales et domestiques non rémunérées (OCDE, 2016). Les inégalités de genre ne peuvent donc pas être traitées uniquement par le développement économique : la prise en compte des normes sociales et des stéréotypes de genre est également essentielle. Le travail généralement effectué par les hommes jouit d'un plus grand prestige et d'une plus grande valeur économique perçue que le travail généralement réalisé par les femmes (UNICEF, 2011a ; UNICEF, 2020i), ce qui constitue un obstacle majeur à l'autonomisation économique des femmes (ONU Femmes, 2016 ; FAO, 2019). La cible 5.4 des ODD vise explicitement à remédier à ce déséquilibre : « Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »

Dans les pays à revenus faibles et moyens, la collecte de l'eau est l'une des principales tâches ménagères prenant du temps, avec la recherche de combustible, la préparation des repas, les soins aux membres de la famille, la lessive et le ménage. Si l'on tient compte du temps nécessaire à la collecte de l'eau à partir de sources extérieures au terrain, le coût réel de l'eau augmente pour ceux qui ont des services d'approvisionnement éloignés (UNICEF et OMS, 2021). L'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau, notamment en réduisant la distance parcourue et le temps nécessaire pour aller chercher de l'eau, peut avoir un impact considérable sur la vie des femmes. Cela ne remet pas en cause le fait que les femmes sont les premières à s'occuper de l'eau, ce qui nécessiterait un changement transformateur des normes sociales et peut être abordé dans une autre partie de la programmation de l'UNICEF.

Les femmes et les filles n'ont souvent pas la possibilité de s'exprimer lors de la prise de décision, que ce soit au sein du foyer ou à une échelle plus large. Les programmes de pays WASH de l'UNICEF encouragent généralement la participation des femmes aux comités de l'eau et à d'autres organes décisionnels locaux (UNICEF, 2018a). Cependant, « ...les femmes et les autres groupes vulnérables occupent rarement des postes de direction au sein de ces organes, et lorsqu'ils le font, ils n'ont pas le temps d'assister efficacement aux réunions ou sont réticents à exprimer leurs opinions en raison de barrières culturelles/sociales au sein de nombreuses sociétés rurales. Le statut de membre n'influence pas nécessairement le processus décisionnel ». (UNICEF, 2018a). De même, les femmes sont sous-représentées dans les postes professionnels du secteur de l'eau (Banque mondiale, 2019).

6 Les tâches familiales et domestiques non rémunérées font référence aux activités effectuées au domicile qui ne sont pas rémunérées en termes financiers.

La menstruation est naturelle ; il s'agit d'un fait de la vie et d'un événement mensuel pour les filles, les femmes, les hommes transgenres et les personnes non binaires en âge de procréer. Pourtant, des millions de personnes dans le monde se voient refuser le droit de gérer leur cycle menstruel dans la dignité et la santé. Toute personne ayant des besoins en matière de santé et d'hygiène menstruelles doit avoir accès à du matériel menstruel approprié et abordable. Elles ont également besoin d'un espace sûr, accessible et privé pour changer/laver/se débarrasser du matériel menstruel et se laver, ainsi que des connaissances et des compétences nécessaires pour gérer leurs menstruations. Elles ont également besoin d'un environnement exempt de stigmatisation et de discrimination liées aux menstruations (UNICEF, 2019c). Sans aucun de ces éléments, ces personnes risquent d'éprouver de grandes difficultés à satisfaire leurs besoins quotidiens de base. Certains groupes marginalisés, comme les personnes handicapées, ont encore plus de mal à gérer leurs menstruations en toute sécurité et dans la dignité.

Une santé et une hygiène menstruelles inadéquates ont des répercussions négatives considérables sur la vie des personnes concernées : leur mobilité, leur liberté et leurs choix sont limités ; leur assiduité et leur participation à la vie scolaire et communautaire sont affectées ; leur sécurité est compromise ; et elles sont une source de stress et d'anxiété. Les défis sont particulièrement aigus pour les filles et les femmes dans les crises humanitaires (UNICEF, 2017e). Veiller à ce que la santé et l'hygiène menstruelles puissent être gérées en toute sécurité et avec dignité est un aspect essentiel de l'impératif LNOB.

Le secteur WASH a un rôle crucial à jouer dans la lutte contre les inégalités et la discrimination ainsi que dans l'amélioration de l'égalité des genres. Les bonnes pratiques générales pour améliorer l'égalité des genres dans la programmation WASH sont présentées dans l'encadré 5. De plus, des exemples spécifiques et documentés provenant des pays de l'UNICEF sont décrits dans l'encadré 6.

ENCADRÉS Moyens d'améliorer l'égalité des genres dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH)

INFORMATIONS

- Définir des indicateurs et collecter des données au niveau du programme et au niveau national pour mesurer spécifiquement la situation et les changements concernant (i) les personnes responsables de la collecte de l'eau (ii) le temps passé et la distance/l'altitude parcourue pour la collecte de l'eau ;
- Étudier (i) l'accès aux services d'assainissement et à l'eau pour les femmes et les filles, et la relation avec le sentiment d'insécurité, la violence basée sur le genre⁷ et le stress psychosocial ; (ii) le harcèlement sexuel, y compris où et quand les femmes et les filles ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles utilisent des installations WASH ; (iii) la prévalence de divers

⁷ La violence basée sur le genre désigne tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et fondé sur des différences de genre attribuées par la société. Il s'agit d'un phénomène mondial qui prend de nombreuses formes (par exemple, la violence sexuelle, la violence domestique, la traite des êtres humains à des fins sexuelles, le mariage d'enfants ou les crimes d'honneur). La violence basée sur le genre nuit aux femmes et aux filles de manière disproportionnée en raison de leur statut de subordonnées (UNICEF, 2011a). La domination des hommes sur les femmes favorise un environnement qui accepte, excuse et même s'attend à la violence à l'égard des femmes (Heise, 1998). La violence basée sur le genre peut servir à exprimer et à renforcer le statut souvent subalterne des femmes par rapport aux hommes (Hayward, 2000), et peut être utilisée par les hommes comme un moyen d'exercer un contrôle sur les femmes.

types de harcèlement et de violence, la nature de l'auteur et les conséquences sur la santé mentale et physique ; (iv) les besoins des femmes et des filles en termes d'eau, d'assainissement et d'hygiène pendant la menstruation, la grossesse et la prestation de soins, et les effets sur la santé, l'éducation et le stress psychosocial.

ÉDUCATION

- Soutien à la santé et à l'hygiène menstruelles au niveau des ménages, dans les écoles, dans les établissements de soins de santé et sur les lieux de travail.

CONCEPTION ET GESTION

- Développement et gestion des conceptions WASH qui assurent ou augmentent la sécurité.
- Veiller à ce que les installations WASH soient construites dans des lieux où les femmes et les enfants ne risquent pas d'être victimes de violences, et où ils peuvent se rendre (en termes d'itinéraire et de moments de la journée) sans risquer d'être victimes de violences. Ceci est particulièrement important dans les contextes humanitaires, où les besoins des femmes et des filles ont tendance à être compromis par l'urgence de fournir une réponse générique en termes d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
- Promouvoir des latrines adaptées aux filles dans les écoles, avec une séparation des genres, un emplacement approprié, des murs

élevés et des caractéristiques adéquates pour les filles en période de menstruation. Veiller à ce que les latrines des filles disposent d'un accès à l'eau et d'un moyen de se débarrasser des serviettes hygiéniques ou des produits similaires.

PARTICIPATION

- Participation significative des femmes à la prise de décision et à la gouvernance en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ainsi qu'aux approches fondées sur le marché, qui conduisent à leur autonomisation sociale, politique et économique.
- Introduire des quotas qui favorisent la participation d'une certaine proportion de femmes et de filles dans des forums ou des institutions autrement dominés par les hommes.
- Désignation d'une femme, ou d'un quota de femmes, aux postes de direction.
- Permettre aux femmes de se rencontrer et de partager leurs expériences de participation et de leadership.
- Explorer les moyens de partager les tâches ménagères pour permettre aux femmes d'assister aux réunions.

CARRIÈRES ET EMPLOI

- Encourager les femmes à faire carrière dans le secteur de l'eau et favoriser leur emploi et leur maintien en poste.

L'UNICEF et d'autres organisations ont publié des orientations visant à soutenir une programmation de qualité pour répondre aux besoins des personnes en période de menstruation dans les contextes de développement et d'aide humanitaire, ainsi que

des orientations plus générales sur l'égalité des genres et l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH). Une sélection de ces orientations est présentée dans les encadrés 7 et 8.

ENCADRÉ 6 LNOB en action : exemples d'efforts en faveur de l'égalité des genres (UNICEF, 2016c ; UNICEF, 2019h ; UNICEF, 2020e)

- ✓ Dans les **Îles Salomon**, l'UNICEF a réalisé une évaluation basée sur le genre du secteur WASH en collaboration avec d'autres partenaires. Elle a été conçue pour mieux comprendre les disparités entre les genres dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et a permis d'identifier les actions que le gouvernement, l'UNICEF et les ONG peuvent entreprendre pour accroître l'égalité des genres dans la programmation WASH.
- ✓ Dans les camps de réfugiés rohingyas au **Bangladesh**, l'UNICEF et les partenaires du secteur WASH ont élaboré et utilisé une série de listes de vérification pour les latrines et les installations sanitaires afin de minimiser les risques de sécurité et de garantir que les installations puissent être utilisées par les filles et les femmes.
- ✓ Au **Liban**, 200 coordonnateurs pour les questions de genre ont été nommés dans les comités WASH des établissements informels et ils ont étendu leur rôle à d'autres domaines liés à la santé, tels que la surveillance nutritionnelle, la violence basée sur le genre, le handicap et l'éducation.
- ✓ Dans le cadre de son programme de réhabilitation de l'approvisionnement en eau à grande échelle au **Zimbabwe**, l'UNICEF veille non seulement à ce que les femmes soient majoritaires dans tous les comités de gestion du système d'approvisionnement en eau, mais l'organisation s'efforce également d'inciter les dirigeants locaux à nommer des femmes à des postes impliquant des pouvoirs décisionnels. Dans son engagement auprès des communautés, l'UNICEF tient également compte de la dynamique de genre en veillant à ce que les lieux et le calendrier des programmes de formation et des consultations communautaires permettent la pleine participation des femmes, y compris des femmes mariées et de celles qui vivent avec le VIH/SIDA.
- ✓ En **Inde**, le gouvernement de l'État de Jharkhand, avec le soutien de l'UNICEF et d'autres partenaires, a lancé une initiative visant à promouvoir l'équité de genre et l'inclusion sociale par le biais d'un programme pour former 55 000 femmes en tant que maçonnes (ou *rani mistris*) et pour qu'elles deviennent des championnes de l'assainissement au sein de leurs communautés. Dans certains cas, les *rani mistris* sont devenues les principaux soutiens de leur famille et se lancent dans d'autres travaux de maçonnerie. Dans l'État indien du Rajasthan, l'UNICEF a mené une étude sur l'évolution des rôles traditionnels des hommes et des femmes à la suite de l'adoption de techniques de collecte des eaux de pluie.
- ✓ En **Zambie** et au **Rwanda**, les femmes membres des comités de l'eau ont amélioré leur statut au sein de la communauté ainsi que leur confiance, et ont développé leurs propres entreprises grâce à leur expérience et à la formation qu'elles ont reçue dans le cadre de leur participation au comité.
- ✓ Au **Zimbabwe**, une analyse des questions de genre liées au secteur WASH a été réalisée dans les zones touchées par le cyclone Idai, et une étude sur la violence basée sur le genre a été menée pour résoudre les conflits survenant aux points d'eau. Au **Cambodge** et au **Myanmar**, l'UNICEF a inclus une analyse des questions de genre des résultats du programme dans le cadre du programme multipays ASWA.
- ✓ L'UNICEF a également soutenu le développement d'**Okya** : la première application de suivi des règles créée avec des filles, pour des filles. **Okya** fournit aux filles des informations sur leurs règles de manière amusante, créative et positive, elles y ont accès directement grâce aux outils qu'elles utilisent tous les jours : les téléphones portables.

Des exemples supplémentaires sont disponibles dans les rapports 2019 et 2020 du plan d'action pour l'égalité des genres.

ENCADRÉ7 Lectures et outils complémentaires sur l'égalité des genres ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène



LA DIMENSION DE GENRE DANS LES PROGRAMMES WASH (EN ANGLAIS)
(UNICEF, 2017a)



UNICEF : BOÎTE À OUTILS SUR LE GENRE POUR L'ASIE DU SUD (EN ANGLAIS)
(UNICEF, 2018d)



WATERAID, UNICEF, ET AL : BOÎTE À OUTILS SUR LA VIOLENCE, LE GENRE ET WASH (EN ANGLAIS)
(WEDC, 2020)



PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES (GAP) 2018-2021
(UNICEF, 2017b)



EQUAL AQUA : PLATEFORME INCLUSIVE POUR LES INSTITUTIONS DE L'EAU (EN ANGLAIS)
(Banque mondiale, 2021)

 CLIQUEZ SUR LES COUVERTURES POUR TÉLÉCHARGER LES PUBLICATIONS

ENCADRÉ8 Lectures et outils complémentaires sur l'égalité des genres en matière de santé et d'hygiène menstruelles



TOILETTES ADAPTÉES AUX FEMMES
(WaterAid, WSUP et UNICEF, 2018)



UNICEF : CONSEILS SUR LA SANTÉ ET L'HYGIÈNE MENSTRUELLES (EN ANGLAIS)
(UNICEF, 2019d)



GUIDE DU MATÉRIEL D'HYGIÈNE MENSTRUELLE (EN ANGLAIS)
(UNICEF, 2019d)



SUIVI DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE MENSTRUELLES (EN ANGLAIS)
(UNICEF, 2020e)



INTÉGRER LA GESTION DE L'HYGIÈNE MENSTRUELLE DANS LA RÉPONSE HUMANITAIRE (EN ANGLAIS)
(Université de Columbia et IRC, 2020)

 CLIQUEZ SUR LES COUVERTURES POUR TÉLÉCHARGER LES PUBLICATIONS

CHAPITRE 10

LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA PROGRAMMATION WASH LES INCLUANT

APPLIQUER LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE (WASH) INCLUANT LES PERSONNES HANDICAPÉES

Plus d'un milliard de personnes (environ 15 % de la population mondiale) sont handicapées, parmi lesquelles 80 % vivent dans des pays en développement (OMS et Banque mondiale, 2011). Pas moins d'une personne sur cinq est susceptible d'être handicapée dans les pays à faible revenu, et de faire partie des plus pauvres dans ces pays (Elwan, 1999). Les familles considèrent généralement qu'il est de leur responsabilité et de leur devoir de se soutenir mutuellement, notamment en répondant aux besoins de leurs proches handicapés (Jones & Reed, 2005), et presque toutes les familles en situation de pauvreté chronique sont susceptibles d'être affectées par un handicap d'une manière ou d'une autre (Jones & Reed, 2005). Les maladies, les guerres et les conflits, les catastrophes naturelles, les accidents de la route et le vieillissement des populations devraient entraîner une augmentation du nombre de personnes handicapées (Banque mondiale, 2017).

Il existe de nombreux liens entre la pauvreté et le handicap. Le manque d'eau potable, les mauvaises conditions sanitaires et l'hygiène inadéquate peuvent entraîner l'apparition de problèmes de santé, tels que la cécité ou le retard de croissance dus à la malnutrition, ainsi que des effets physiques et cognitifs associés au handicap (OMS et Banque mondiale, 2011 ; Banque mondiale, 2017). Le transport de l'eau peut également entraîner des blessures et des lésions de la colonne vertébrale. « Étant donné que les affections du rachis cervical sont globalement l'une des causes les plus courantes de handicap, le port de l'eau, en particulier lorsqu'elle est portée sur la tête, est un facteur contribuant largement aux maladies musculo-squelettiques dans les pays à faible revenu » (Geere,



Camp de réfugiés de Za'atari, Jordanie : Aseel, 8 ans, est restée partiellement paralysée après avoir été opérée à l'âge de huit mois. L'UNICEF lui a fourni un fauteuil roulant personnalisé qui lui permet de se déplacer plus facilement de manière autonome et de se concentrer à l'école.

© UNICEF/UN0374251/

et al., 2018). Par ailleurs, les personnes handicapées sont plus susceptibles d'avoir des dépenses de santé supplémentaires et d'être confrontées à des obstacles et à des discriminations dans l'obtention d'un emploi, ce qui accentue la pauvreté.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006)⁸ garantit l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base en tant que droit. L'UNICEF a également approuvé la Charte humanitaire du handicap (2016), s'engageant à rendre l'action humanitaire inclusive pour les enfants handicapés. En outre, une directive exécutive de l'UNICEF stipule que l'accessibilité⁹ doit être considérée comme une composante à part entière de tous les projets de construction (UNICEF, 2017c). Malgré tout ce qui précède, la marginalisation et l'invisibilité des personnes handicapées dans les enquêtes et les interventions WASH sont courantes (Noga & Wolbring, 2012). Les installations WASH inclusives sont essentielles, mais elles ne résolvent pas à elles seules le problème d'accès des enfants handicapés si les salles de classe, les terrains scolaires et les modes de transport ou d'accès ne sont pas également adaptés aux enfants handicapés (UNICEF, 2019f). Il est également nécessaire d'élargir notre sens de la notion « d'accessibilité ». Il ne s'agit pas seulement d'envisager, par exemple, des rampes pour les personnes souffrant d'un handicap physique, mais aussi d'examiner les obstacles à l'accessibilité rencontrés par les personnes souffrant de déficiences visuelles, auditives et intellectuelles.

Il existe différentes approches pour aborder la question du handicap :

- Une **approche ciblée sur le handicap**, qui fournit des services spécifiques aux personnes handicapées, tels que des dispositifs d'assistance (comme des fauteuils roulants) ;
- **L'intégration** ou la **généralisation** d'une perspective de handicap, qui prend explicitement en compte et répond à un éventail de besoins dans la prestation de services ;
- Une **approche duale**, qui combine les éléments ci-dessus, par exemple en supprimant les obstacles à l'accès lors des consultations, à l'évaluation des besoins et à la prestation de services, et en entreprenant des projets ou des activités ciblés qui répondent aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

⁸ En date du 12 avril 2021, la Convention avait été ratifiée par 182 pays.

⁹ L'accessibilité est définie comme la mise à disposition de bâtiments, de constructions et de facultés permettant aux personnes, indépendamment de leur handicap, de leur âge ou de leur genre, d'approcher, d'entrer, d'utiliser, de sortir et d'évacuer en toute autonomie, de manière équitable et digne, et dans toute la mesure du possible.

Les obstacles liés aux attitudes sont souvent parmi les plus difficiles à surmonter, de sorte que toutes les approches nécessitent la combinaison de programmes incluant le handicap et d'approches participatives pour faire évoluer les comportements, les attitudes et les normes sociales à l'égard des personnes handicapées (UNICEF, 2017f).

Veiller à ce que les personnes handicapées puissent utiliser une installation d'approvisionnement en eau et d'assainissement proche et accessible leur procure, ainsi qu'à leur famille, les avantages suivants :

- Permettre l'utilisation de plus grandes quantités d'eau, l'utilisation hygiénique des installations sanitaires et la prévention des blessures, améliorant ainsi l'hygiène, la santé et le bien-être.
- Améliorer la dignité, l'autonomie, l'indépendance et la vie privée des personnes handicapées.
- Réduire le temps et les efforts que les personnes handicapées et leurs familles doivent déployer pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Cela peut même permettre à un enfant qui aide sa famille d'aller à l'école.
- Contribuer à réduire la vulnérabilité, la stigmatisation et la pauvreté auxquelles sont confrontées les personnes handicapées et leurs familles.
- Contribuer à l'inclusion des personnes handicapées dans d'autres aspects de la société et de l'économie, par exemple en fournissant des installations accessibles aux personnes handicapées dans les écoles et les établissements de soins de santé.

En fait, lorsque les services sont intentionnellement conçus et construits pour être inclusifs et accessibles dès le départ, en tenant compte des personnes souffrant de différentes déficiences, de la participation des personnes handicapées, de l'accessibilité de la communication et des besoins réels, tous les utilisateurs en profitent : les services inclusifs sont bénéfiques à tous.

Les bonnes pratiques générales pour une programmation WASH accessible et inclusive sont présentées dans l'encadré 9, avec des exemples spécifiques et documentés dans l'encadré 10.

ENCADRÉ 9 Bonnes pratiques pour une programmation WASH accessible et inclusive

1. Consultation des adolescents et des enfants handicapés, de leurs familles, des Organisations de personnes handicapées (OPD)¹⁰ et des prestataires de services aux personnes handicapées, y compris ceux qui peuvent fournir des dispositifs d'assistance. Renforcement de l'engagement et de la participation des personnes handicapées en tant qu'acteurs centraux et experts dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes WASH.
2. Élaborer une définition complète de l'accessibilité en tenant compte d'une combinaison de sensibilisation et de normes sociales, ainsi que de solutions techniques et matérielles, en notant que l'accessibilité à l'eau, l'assainissement et l'hygiène n'est pas suffisante si les écoles ne sont pas accessibles.
3. Entreprendre des audits d'accessibilité et de sécurité, en
 4. collaboration avec les OPD, pour s'assurer que tous les aspects de l'emplacement, de la conception et de la facilité d'utilisation sont pris en compte (*WaterAid, 2021*).
 4. Sensibiliser, remettre en question et combattre les attitudes négatives persistantes, qui « ...sont souvent le premier pas vers la création d'environnements plus accessibles pour les personnes handicapées ». ¹¹ (*OMS et Banque mondiale, 2011*).
 5. Soutenir l'élaboration (i) de normes nationales pour des services et des conceptions de programmes WASH incluant les personnes handicapées (pour les ménages, les écoles et les établissements de soins de santé) et (ii) d'approches participatives inclusives. La conception et la construction doivent permettre aux personnes handicapées de les utiliser de manière autonome.
 6. Utiliser les preuves existantes pour renforcer le plaidoyer en faveur de l'investissement dans des services WASH accessibles et inclusifs.
 7. Veiller à ce que les services WASH soient développés de manière inclusive afin qu'ils soient accessibles, abordables et adaptés aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux malades. Veiller à ce que tous les projets d'écoles et de centres de santé intègrent la notion WASH et prévoient des options inclusives pour les ménages.
8. Renforcer la ventilation des données sur le handicap dans le suivi et les rapports relatifs aux programmes WASH, ainsi que suivre les résultats et les produits des efforts WASH inclusifs.
9. Veiller à ce que la participation aux événements ainsi que les méthodes et canaux de communication soient accessibles aux personnes souffrant de différents types de handicaps et à leurs familles. Sans cela, les ménages dont certains membres de la famille sont handicapés risquent de ne pas bénéficier de possibilités plus larges d'engagement communautaire et de partage d'informations.
10. Promouvoir l'intersectionnalité dans l'exécution des programmes afin de répondre aux besoins des personnes handicapées. Par exemple, veiller à ce que les filles handicapées soient prises en compte dans la programmation relative à la santé menstruelle (*UNICEF, 2019c*).
11. Dans les contextes humanitaires, veiller à ce que les interventions et les programmes d'urgence WASH intègrent le handicap et soient accessibles, y compris l'accès à l'eau, aux kits d'hygiène, au lavage des mains et aux latrines (*UNICEF, 2018g*) Encadré 10 « Ne laisser personne de côté » en action : exemples d'efforts pour l'inclusion des personnes handicapées (*UNICEF, 2019h ; UNICEF, 2020e*)

¹⁰ Les « Organisations de personnes handicapées » (OPD) sont des organisations de personnes handicapées, gérées par et pour elles-mêmes. Elles se concentrent généralement sur la défense des droits et des services. Ces organisations peuvent fournir des services à leurs membres et ont participé à la conception, à la réalisation et à l'intégration de projets et de programmes. Les « prestataires de services aux personnes handicapées » sont des agences (et des organismes) gouvernementales, des ONG ou des entreprises privées qui fournissent des services pour les personnes handicapées, et sont généralement dirigés par des personnes non handicapées. Ils fournissent généralement des services médicaux, sociaux et financiers dans des institutions, au sein de la communauté ou à domicile.

¹¹ Les images, le langage, les stéréotypes et la stigmatisation négatifs, qui ont des racines historiques profondes, persistent à l'égard des personnes handicapées dans le monde entier.

ENCADRÉ 10 L'impératif LNOB en action : exemples d'efforts pour l'inclusion des personnes handicapées (UNICEF, 2019h ; UNICEF, 2020e)

- ✓ Le **Cameroun** est le premier pays à installer un nouveau produit développé conjointement par la Division des approvisionnements de l'UNICEF et l'un des fournisseurs de plaques de latrine. Les **latrines d'urgence aménagées pour les personnes handicapées** sont adaptées pour inclure des parties en relief sur les plaques, ce qui permet aux utilisateurs malvoyants de les utiliser plus facilement.
 - ✓ En **Jordanie**, le système d'approvisionnement en eau du camp de réfugiés de Zaatari a été conçu sur la base d'une évaluation qui a mis en évidence des inégalités d'accès pour les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les ménages ont été raccordés indépendamment de leur statut, mais une aide supplémentaire a été apportée et un minimum d'installations a été mis en place pour ces ménages. Le projet a également permis d'installer des toilettes privées, dotées de caractéristiques d'accessibilité telles que des sièges surélevés, des mains courantes et des rampes pour les ménages dont les membres de la famille sont handicapés (voir cette [vidéo](#), UNICEF, 2019e).
 - ✓ En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, en **Jordanie** et au **Timor-Leste**, les stratégies et les normes en termes d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles intègrent des installations WASH accessibles aux personnes handicapées.
 - ✓ Au **Mozambique**, les toilettes et les installations de lavage accessibles aux personnes handicapées font partie des nouvelles normes nationales en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de soins de santé.
 - ✓ Au **Ghana**, l'UNICEF se concentre sur le développement et le pilotage d'installations WASH accessibles aux personnes handicapées, mais également rentables, tant dans les écoles que dans les communautés, en tant que stratégie visant à garantir que les modèles seront adoptés et utilisés à grande échelle.
 - ✓ En **Iraq**, les services WASH inclusifs et accessibles pour les personnes handicapées dans les camps comprennent des conceptions accessibles pour les toilettes et les douches. De plus, un programme à grande échelle visant à réhabiliter les installations WASH dans les écoles comprend des latrines séparées et accessibles pour les enfants handicapés.
 - ✓ En **Indonésie**, l'UNICEF travaille en partenariat avec des organisations nationales représentant les personnes handicapées pour fournir des services WASH adaptés aux handicaps en utilisant des installations de conception¹² universelle. L'initiative comprend également des actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'intégration des personnes handicapées auprès des parties prenantes locales, ainsi que des formations destinées aux directeurs d'école, aux enseignants et à d'autres travailleurs de première ligne sur les principes et la pratique de l'intégration des personnes handicapées.
 - ✓ Au **Timor-Leste**, des dispositions ont été prises pour améliorer l'intégration des personnes handicapées physiques en garantissant l'accès des fauteuils roulants aux latrines des écoles et aux bornes-fontaines des systèmes d'eau. Dans certains villages, les bornes-fontaines ont été placées plus près des habitations des personnes handicapées.
- D'autres vidéos présentant des expériences locales en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour les personnes handicapées sont disponibles [ici](#) (UNICEF, 2019f).

12 La conception universelle est la conception de produits, d'environnements, de programmes et de services utilisables par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter d'adaptation ou de conception spécialisée (ONU 2006, article 2).

La militante et artiste vietnamienne Nguyen Thi Phuong Anh, 16 ans, chante lors de la réception qui suit le lancement du rapport, pendant le deuxième Forum du partenariat mondial pour les enfants handicapés, à la Maison de l'UNICEF.

© UNICEF/UNI150046/MARKISZ



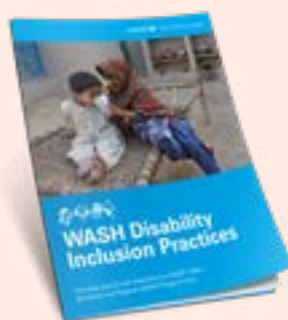
ENCADRÉ11 Lectures et outils complémentaires sur le handicap ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène



WEDC : EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES AUTRES GROUPES VULNÉRABLES
(Jones & Reed, 2005)



BANQUE MONDIALE : INCLURE LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES OPÉRATIONS DU SECTEUR DE L'EAU (EN ANGLAIS)
(Banque mondiale, 2017)



UNICEF : PRATIQUES WASH INCLUANT LES PERSONNES HANDICAPÉES
(UNICEF, 2017f)



RÉDUIRE LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES ENFANTS HANDICAPÉS. NOTE D'ORIENTATION (EN ANGLAIS)
(UNICEF, 2020h)



VERS DES SERVICES WASH INCLUSIFS : PARTAGE DE PREUVES ET D'EXPÉRIENCES SUR LE TERRAIN (EN ANGLAIS)
(WaterAid, 2012c)



UNICEF : INCLURE LES ENFANTS HANDICAPÉS DANS L'ACTION HUMANITAIRE (EN ANGLAIS)
(UNICEF, 2017d)



UNICEF : BONNES PRATIQUES POUR DES SERVICES WASH ACCESSIBLES ET INCLUSIFS
(UNICEF, 2015b & 2015c)



UNICEF : PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT DANS LES SERVICES WASH ACCESSIBLES ET INCLUSIFS
(UNICEF, 2018e)



UNICEF : PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT DANS LES SERVICES EAH ACCESSIBLES ET INCLUSIFS
(UNICEF, 2018f)



UNICEF : RÉPONSE À LA COVID-19 : CONSIDÉRATIONS POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES HANDICAPÉS (EN ANGLAIS)
(UNICEF, 2020g)

 CLIQUEZ SUR LES COUVERTURES POUR TÉLÉCHARGER LES PUBLICATIONS

CHAPITRE 11

AUTRES GROUPES MARGINALISÉS SÉLECTIONNÉS ET PROGRAMMATION WASH

ÉLARGIR NOTRE COMPRÉHENSION DES AUTRES GROUPES MARGINALISÉS ET DE LA PROGRAMMATION WASH

Comme indiqué au chapitre 3, la discrimination et les inégalités se produisent pour toute une série d'identités et de caractéristiques. Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a déclaré que « la diversité humaine est un atout et non une menace. Nous devons apprécier la richesse de nos différences sans jamais perdre de vue notre humanité et notre dignité communes ». (ONU, 2020). Une meilleure compréhension de la diversité, et en particulier des groupes fréquemment marginalisés, permet de déterminer comment répondre à leurs besoins respectifs et comment soutenir au mieux la réalisation de leurs droits.

En s'appuyant sur les chapitres précédents consacrés à l'égalité des genres et aux personnes handicapées, ce chapitre attire l'attention sur d'autres groupes de personnes qui sont souvent : (i) laissés de côté en termes de services, (ii) dépourvus de représentation politique ou de voix dans la prise de décision, (iii) stigmatisés, et (iv) invisibles dans les données officielles. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle nous permet de réfléchir à nos propres perceptions et à la manière dont nous pourrions améliorer notre compréhension et notre engagement vis-à-vis de ces groupes et d'autres groupes marginalisés.

Les personnes qui n'ont pas les moyens de payer les services WASH

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies définit « l'accessibilité économique » comme l'exigence que les prix soient proportionnels aux niveaux de revenus et que les individus (ou les



Lucas est atteint d'albinisme, ce qui rend sa peau très sensible, sa vue faible et son apparence un peu différente de celle de ses frères et sœurs. Un jour, son père Jacinto entend un voisin interdire à ses enfants de jouer avec Lucas. Il lui a patiemment expliqué que toutes les personnes ont des droits et lui a demandé de veiller à ce que Lucas soit inclus à l'avenir.

© UNICEF/UNI184983/YASIN

ménages) puissent s'offrir ces biens sans compromettre d'autres besoins fondamentaux. La législation sur les droits de l'homme exige implicitement que les ménages les plus pauvres ne subissent pas une charge disproportionnée par rapport aux ménages les plus aisés quant aux coûts liés à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Ainsi, bien que ces droits de l'homme aient été adoptés individuellement, ils sont considérés comme interdépendants (UNICEF/OMS, 2021). La publication de l'UNICEF et de l'OMS, *The Measurement and monitoring of water supply, sanitation and hygiene (WASH) affordability* (OMS & UNICEF 2021), fournit plus de détails et une base solide pour mieux comprendre l'accessibilité financière et la manière de traiter la discrimination due aux problèmes d'abordabilité.

Communautés pastorales et nomades

« Le pastoralisme désigne à la fois une activité économique et une identité culturelle... » (République du Kenya, 2012). Les pasteurs sont des personnes qui élèvent du bétail ou des animaux semi-domestiqués¹³ sur des pâturages, notamment les éleveurs, les nomades et les bergers transhumants (IYRP, 2019). Le pastoralisme existe dans deux tiers des pays du monde et constitue un élément fondamental du système alimentaire mondial (Manzano, et al., dans la presse). Selon la définition utilisée, on compte jusqu'à 500 millions de pasteurs dans le monde (Johnsen, et al., 2019).

La mobilité est la condition de base qui permet aux pasteurs de prospérer. Cependant, le pastoralisme est souvent considéré comme un signe d'*absence* de progrès plutôt qu'une pratique réellement *bien adaptée* aux environnements marginaux. Les pasteurs peuvent être profondément affectés lorsque des sociétés sédentaires, qui comprennent mal leur système de subsistance, imposent des schémas sociaux et de gouvernance étrangers, notamment en tentant d'imposer le sédentarisme et en dressant des obstacles à la mobilité ou à l'accès aux services publics (FAO, 2020). La marginalisation, les changements dans les pratiques d'utilisation des terres, l'accès limité aux pâturages et aux sources d'eau, ainsi que les effets du changement climatique (tels que la fréquence des inondations et des sécheresses) et les conflits avec les communautés sédentaires concernant l'accès aux terres et à l'eau sont autant de facteurs qui remettent en cause les moyens de subsistance des sociétés pastorales.

La documentation sur les bonnes pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de pastoralisme est limitée. Une édition de l'USAID de son bulletin d'information *Water Currents*

13 Le bétail varie selon le contexte et peut comprendre des vaches, des buffles, des yaks, des lamas, des moutons, des chameaux, des chèvres, des rennes, des chevaux ou des ânes.

(2017) donne un aperçu des études publiées, notamment la publication de WaterAid intitulée *Understanding Pastoralists and their WASH needs* (Axweso, 2011). La clé du travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour les pasteurs est bien sûr d'écouter et d'engager les pasteurs eux-mêmes, ainsi que de reconnaître le rôle central de l'eau pour le bétail (Jonckheere, et al., 2017), afin de développer des solutions qui sont en harmonie avec leurs systèmes de subsistance (Axweso, 2011). Le FIDA a élaboré des orientations (FIDA, 2018) sur le travail avec les pasteurs. L'engagement avec les associations de pasteurs ou la collaboration avec d'autres secteurs tels que l'agriculture (y compris les services vétérinaires) et le développement rural peuvent constituer des points d'entrée pour la programmation WASH destinés aux pasteurs.

Les actions spécifiques pourraient inclure l'ajustement des modèles de prestation de services pour les groupes mobiles ou semi-mobiles, l'adaptation des technologies et l'assurance que le ciblage des programmes WASH inclut les personnes qui ne restent pas à l'année à un endroit précis. En 2011, au Kenya, le bureau de pays de l'UNICEF a réalisé un diagnostic d'équité de son programme de pays afin de mieux comprendre les obstacles à l'accès et au financement des services WASH, avec des considérations spécifiques identifiées pour les personnes très pauvres et les pasteurs dans les régions arides et semi-arides. Un indice de privation a été créé et les communautés ayant obtenu un score élevé ont été prioritaires pour la mise en œuvre (UNICEF, 2016c).

Bien que l'eau à usage productif soit clairement au cœur de la vie des pasteurs et devrait idéalement être prise en compte au même titre que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ce sujet dépasse le cadre de cette note d'orientation.

Personnes vivant et travaillant dans des établissements pénitentiaires

Les conditions sanitaires environnementales inadéquates dans les établissements pénitentiaires sont courantes et nuisent à la santé des détenus et du personnel pénitentiaire (Guo, et al., 2018). Elles peuvent être évitées : les risques sanitaires environnementaux les plus courants dans les établissements pénitentiaires sont les aliments et/ou les boissons contaminés préparés ou manipulés dans la cuisine de l'établissement, la surpopulation, une ventilation inadéquate et l'absence (ou le partage) de savon et d'autres produits d'hygiène (Guo, et al., 2018 ; Traore & Maiga, 2016). Très peu d'informations ont été recueillies sur les conditions sanitaires environnementales des établissements pénitentiaires dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

L'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices nationales pour les conditions sanitaires environnementales essentielles dans les prisons, le suivi des conditions et une plus grande responsabilisation des gestionnaires d'établissements sont nécessaires pour garantir la santé, les droits et le bien-être des détenus (Guo, et al., 2018). Le travail avec les personnes vivant et travaillant dans des établissements pénitentiaires est traditionnellement soutenu par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a publié un manuel (CICR, 2005).

Personnes en situation de déplacement, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, réfugiés et migrants

Le terme « personnes en situation de déplacement » fait référence aux personnes déplacées, que ce soit dans leur propre pays (comme les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI), les travailleurs saisonniers) ou à l'étranger (comme les réfugiés, les migrants, les migrants saisonniers et les rapatriés). En 2019, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est occupé de 86,5 millions de personnes déplacées de force dans le monde (HCR, 2019). La population mondiale de PDI est actuellement un peu plus de deux fois supérieure à celle des réfugiés (HCR, 2019). Dans tous les cas, la caractéristique commune aux « personnes en situation de déplacement » est la perception ou la temporalité réelle du déplacement. La temporalité est souvent utilisée pour justifier la prestation de services inférieurs à ceux fournis à d'autres groupes, tels que les communautés d'accueil.

Les PDI et les réfugiés peuvent être hébergés dans des camps formels et informels qui nécessitent de nouveaux services, ou ils peuvent vivre au sein des populations d'accueil. Ils peuvent mettre à rude épreuve les services existants ; l'afflux soudain d'un très grand nombre de personnes peut exercer une pression sur les ressources en eau et les services qui n'ont jamais été conçus pour une telle augmentation de la demande.

Les situations d'urgence soudaines (telles que les épidémies de choléra ou les catastrophes naturelles) qui nécessitent une intervention humanitaire peuvent survenir dans le cadre d'une programmation de développement et/ou d'une crise prolongée. Les situations d'urgence peuvent être de petite ou de grande ampleur, et peuvent être liées à un conflit, à la nature ou à la santé.

La crise humanitaire moyenne faisant l'objet d'une réponse coordonnée par les Nations Unies dure actuellement plus de neuf ans (UNICEF, 2020b). Souvent, ce qui peut commencer comme une intervention humanitaire peut évoluer vers des besoins de programmation du développement à plus long terme. Du point de vue des droits de l'homme, les personnes en situation de

déplacement, quel que soit leur statut dans le pays, ont les mêmes droits à l'eau et aux services d'assainissement et, dans de nombreux cas, la prestation de services temporaires (c'est-à-dire l'acheminement de l'eau par camion, les latrines temporaires) pour ces personnes est plus coûteuse à moyen et à long terme que la mise en place d'infrastructures plus durables.

En Éthiopie, les estimations suggèrent que la construction de solutions durables pour les PDI ou les réfugiés équivaut à 1 ou 2 ans de transport d'eau par camion (UNICEF, 2019b), et qu'elles peuvent bénéficier à la fois aux personnes en situation de déplacement et aux communautés d'accueil. Cet exemple porte sur la mise en place d'un réseau de canalisations durable pour les réfugiés du Soudan du Sud. Le réseau a bénéficié aux communautés d'accueil, qui ont constaté une baisse du coût de l'eau et un meilleur niveau de service grâce au développement d'une infrastructure à plus grande échelle. La mise en place de solutions durables pour les réfugiés et les communautés d'accueil doit également être envisagée simplement en raison de l'augmentation des crises prolongées à long terme. En effet, ces crises entraînent des déplacements à grande échelle et la création de camps qui peuvent rester en place pendant 18 ans en moyenne (HCR, 2020).

En 2020, le HCR et l'UNICEF ont élaboré un plan ambitieux d'action conjointe. Ce plan est un engagement à accélérer les efforts conjoints dans le cadre d'un programme de transformation conforme au Pacte mondial sur les réfugiés. Ce dernier est un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et plus équitable, reconnaissant qu'une solution durable aux situations des réfugiés ne peut être obtenue sans coopération internationale. Il fournit un plan aux gouvernements, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes afin de garantir que les communautés d'accueil reçoivent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés puissent mener une vie productive. Il constitue également une occasion unique de transformer la manière dont le monde réagit aux situations des réfugiés, au bénéfice à la fois des réfugiés et des communautés qui les accueillent.

Peuples autochtones et minorités ethniques

Dans de nombreux pays, les populations autochtones et les minorités ethniques n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. Cette situation est parfois la conséquence de discriminations et de préjugés culturels et sociaux, ainsi que d'un investissement insuffisant dans les régions où ces personnes vivent. Le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones déclare que ces derniers « ...sont victimes de discrimination en raison de leurs cultures, identités

et modes de vie distincts, et sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté et la marginalisation ». UNHROHC (2020).

Outre les services inadaptés, le manque d'accès à des informations adéquates, culturellement appropriées et dans des langues que les peuples autochtones et les minorités ethniques comprennent, contribue à perpétuer leur marginalisation. Les peuples autochtones peuvent également avoir des droits spécifiques à l'autonomie ou à l'administration autonome, qui doivent également être pris en compte dans le cadre de toute programmation WASH visant à les soutenir.

Travailleurs du sexe

Les cadres juridiques relatifs au travail du sexe varient considérablement d'un pays à l'autre (IDS, 2020). Les pratiques de mise en œuvre jouent un rôle clé dans la détermination des résultats, indépendamment de la loi. Dans certains cas, des lois très sévères peuvent ne pas être strictement appliquées, mais dans d'autres cas, des lois plus bénignes peuvent être appliquées de manière injuste, voire abusive (IDS, 2020). Quel que soit le cadre juridique, la stigmatisation associée à la profession peut contribuer à priver les travailleurs du sexe de leurs droits de l'homme fondamentaux, y compris en ce qui concerne l'accès aux installations WASH (Chowdhury, 2020).

Les travailleurs du sexe peuvent exercer cette profession par choix ou non. Ils peuvent exercer dans des maisons closes, dans la rue ou à domicile. Une étude réalisée en 2005 à Miami en Floride (Kurtz et al., 2005) a montré que les travailleurs du sexe constituaient une population difficile à atteindre et qu'il pouvait être difficile de les trouver en faisant appel aux travailleurs de proximité traditionnels.

Voici quelques sources d'inspiration potentielles pour ceux qui travaillent à l'amélioration des services WASH pour les travailleurs du sexe :

- Action visant à garantir l'accès des travailleurs du sexe à des services WASH propres et sûrs au Bangladesh (Chowdhury, 2020)
- Directives en matière d'hygiène pour le commerce du sexe et les travailleurs du sexe, élaborées par l'Institut national néerlandais pour la santé publique (RIVM, 2020)
- Réglementation visant à promouvoir la sécurité des travailleurs du sexe, des clients et des employés des maisons closes (par exemple, gouvernement de l'État de Victoria, 2020)

ENCADRÉ12 LNOB en action : exemples d'efforts en faveur des personnes et des groupes stigmatisés (UNICEF, 2019h ; UNICEF, 2020e)

- ✓ L'UNICEF **Zimbabwe** a spécifiquement ciblé les personnes touchées par le VIH/SIDA pour leur apporter un soutien, en particulier pour la promotion de bonnes pratiques d'hygiène.
- ✓ Les habitants des zones périurbaines et des taudis du **Libéria** et du **Kenya** étaient faciles à atteindre en termes de proximité, mais il était difficile de leur fournir des solutions permanentes et durables en raison des problèmes de régime foncier.
- ✓ L'**Indonésie** a adopté une stratégie LNOB ciblant les écoles situées sur des îles isolées et dans des zones intérieures reculées, malgré les difficultés logistiques et de mise en œuvre et des coûts unitaires beaucoup plus élevés.

Autres personnes et groupes stigmatisés

Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires devraient également identifier d'autres groupes stigmatisés qui pourraient être laissés de côté et faire l'objet de discriminations dans le contexte pertinent. Il peut s'agir de classes sociales particulières, de toxicomanes, de minorités religieuses ou de personnes LGBTIQ+ (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et autres formes de sexualité et de genre).

Au niveau communautaire, la discrimination fondée sur les normes culturelles et sociales peut affecter l'accès aux services WASH, par exemple en interdisant aux femmes d'aller au point d'eau lorsqu'elles ont leurs menstruations. En outre, il peut exister d'autres causes d'exclusion au sein d'une communauté, notamment la race, la classe sociale, les affiliations politiques, les groupes d'âge (par exemple, les adolescents ou les personnes âgées), les antécédents (par exemple, l'analphabétisme, les anciens détenus ou les éboueurs), l'origine ou la situation géographique (par exemple, les habitants des zones périurbaines et des taudis) ou la perception de menaces pour la santé (par exemple, les personnes vivant avec le VIH/SIDA ou les survivants d'Ebola).

Il est important d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables et laissés de côté en matière d'accès aux services WASH en raison du régime foncier, tels que les colons informels et les personnes vivant dans des taudis, ou lorsque les zones prioritaires pour la construction d'infrastructures peuvent être affectées par différentes formes de discrimination. De nouveaux groupes vulnérables se créent également en conséquence directe de l'insécurité liée à l'eau et du changement climatique, ce qui a un impact direct sur l'accès aux services WASH.

CHAPITRE 12

INDICATEURS, DONNÉES ET VENTILATION POUR L'IMPÉRATIF LNOB

INFORMATIONS SUR LES PERSONNES LAISSÉES DE CÔTÉ ET DANS QUELLE MESURE

Indicateurs

Les indicateurs permettent d'évaluer les performances en mesurant l'évolution de variables spécifiques.¹⁴ Pour mesurer les progrès accomplis par rapport à l'impératif LNOB, les indicateurs doivent fournir des informations sur des groupes spécifiques au sein d'une population. Un bon indicateur LNOB doit être soit ciblé (spécifique à un groupe), soit ventilé, soit capable de saisir la différence entre un groupe laissé de côté et le reste de la population (Denz, 2019). De bons indicateurs permettent de suivre l'évolution absolue de groupes particuliers et montrent l'évolution relative d'un ou de plusieurs groupes particuliers par rapport au reste de la population. Le tableau 6 présente différents types d'indicateurs LNOB, avec des exemples du secteur WASH et d'autres secteurs. Tous les indicateurs et toutes les catégories de ventilation doivent être clairement définis, de même que les sources de données et les moyens de collecte et d'analyse.

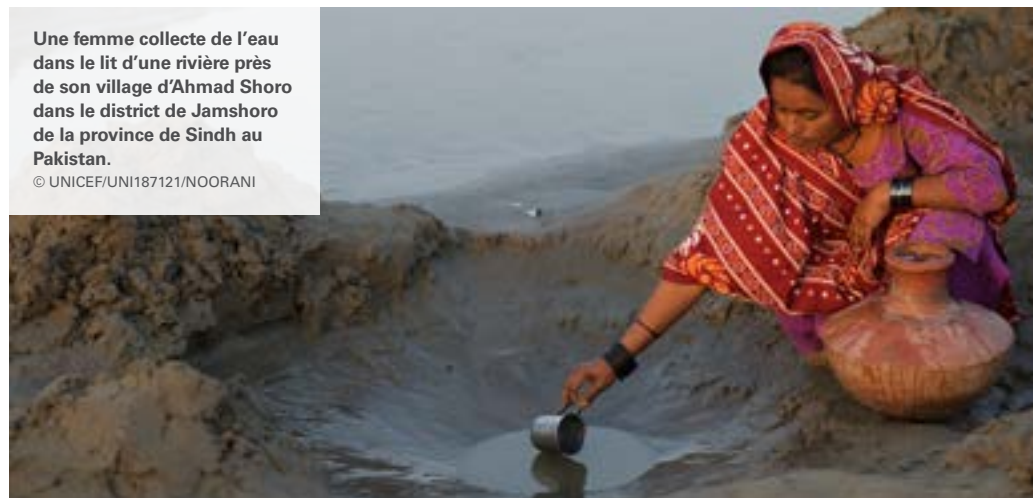
Lorsque l'on considère le handicap dans le cadre de l'impératif LNOB, les « questions du Washington Group »¹⁵ constituent une méthode testée et validée pour collecter des données comparables au niveau international sur le handicap chez les adultes. La méthode consiste à poser aux personnes une série courte de questions concernant les difficultés fonctionnelles dans six domaines et à

14 Les indicateurs doivent être SMART (c'est-à-dire spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps). Il est également nécessaire de préciser le niveau de la chaîne de résultats que chaque indicateur mesure (c'est-à-dire les contributions, les activités/processus, les produits, les résultats, l'impact). Il est important de déterminer la situation de référence et de préciser comment les données seront collectées, à quelle fréquence et qui sera responsable de l'analyse.

15 Disponible [ici](#).

Une femme collecte de l'eau dans le lit d'une rivière près de son village d'Ahmad Shoro dans le district de Jamshoro de la province de Sindh au Pakistan.

© UNICEF/UNI187121/NOORANI



enregistrer les réponses.¹⁶ Pour la collecte de données sur le handicap chez les enfants (âgés de 2 à 17 ans), le module du Washington Group/de l'UNICEF sur le fonctionnement de l'enfant¹⁷ peut être utilisé dans les enquêtes et les recensements. Il évalue les difficultés fonctionnelles dans différents domaines, notamment l'audition, la vision, la communication/compréhension, l'apprentissage, la mobilité et les émotions.

Le développement des indicateurs LNOB est toujours spécifique au contexte et doit se fonder sur une analyse de l'exclusion. Les indicateurs doivent être adaptés au niveau particulier d'intervention (national, infranational, programme ou projet) et préciser les caractéristiques des personnes à prendre en considération (par exemple, les femmes et les filles, les habitants des zones rurales, les peuples autochtones, les personnes handicapées).

Les indicateurs peuvent mesurer le désavantage absolu (par exemple, le pourcentage du peuple autochtone qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau de base) ou le désavantage relatif (par exemple, la différence en points de pourcentage du peuple autochtone qui n'a pas accès à un service d'assainissement de base par rapport à la moyenne nationale).

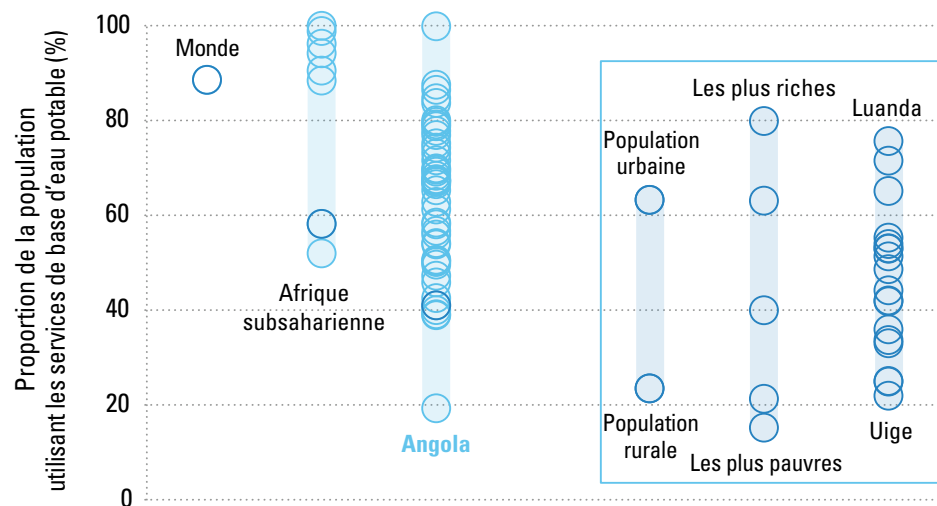
16 De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du Washington Group on Disability Statistics. Disponible [ici](#).

17 Disponible [ici](#).

TABLEAU 6 Exemples d'indicateurs de l'impératif LNOB

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES	EXEMPLES
Ciblé	Se concentre sur un groupe qui est laissé de côté au sein d'une population. Utilisé pour les interventions qui se concentrent sur un groupe spécifique lors du ciblage, ou parce que la privation (la variable mesurée) affecte particulièrement le groupe.	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'enfants handicapés qui ont accès ou non à des installations sanitaires inclusives à la maison. Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant eu accès à du matériel d'hygiène menstruelle lors de leurs dernières menstruations. Proportion de femmes qui passent plus de 30 minutes par jour à aller chercher de l'eau.
Ventilé	Fournit des informations sur différents sous-groupes permettant de faire des comparaisons entre au moins deux groupes (hommes et femmes, par exemple). D'autres dimensions (par exemple, le sexe, l'âge et le handicap) peuvent être utilisées pour faciliter la comparaison entre plusieurs groupes au sein d'une population (voir la figure 2). Il convient de noter que pour obtenir une ventilation significative, la taille de l'échantillon doit être suffisamment importante et les enquêtes doivent être conçues de manière appropriée par des experts dans le domaine concerné. De plus, toutes les caractéristiques (par exemple, le handicap, l'appartenance ethnique ou le groupe linguistique) ne sont pas collectées dans les enquêtes nationales.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de la population n'ayant pas accès à au moins un approvisionnement en eau de base, par quintile de revenu. Pourcentage de la population n'ayant pas accès à au moins un service d'assainissement de base par groupe ethnique, zone (urbaine/rurale) et handicap. Pourcentage de la population vivant en dessous de 50 % du revenu médian, par genre, âge et statut de résident. Responsabilité de la collecte de l'eau à partir de sources situées à l'extérieur des locaux, ventilée entre les hommes, les femmes, les filles et les garçons.
Indicateur de différence entre les groupes (moyen)	Compare la situation des groupes laissé de côté par rapport à l'ensemble de la population. Permet de savoir si les groupes qui ont été laissé de côté rattrapent leur retard par rapport à la moyenne.	<ul style="list-style-type: none"> Différence en points de pourcentage entre l'accès à un assainissement de base pour les 40 % des personnes les plus pauvres et la population totale. Différence en points de pourcentage dans la proportion de la population ne disposant pas d'au moins un accès à l'eau de base entre les zones urbaines et rurales/les quintiles les plus riches et les plus pauvres.
<p>Caractéristiques multiples : Indicateurs ciblés qui peuvent également être ventilés : par exemple, pourcentage d'enfants dénutris de moins de 5 ans dans la zone du projet, ventilé par genre, âge, catégorie, zone (rurale/urbaine), quintile de richesse et niveau d'éducation de la mère. Ventilation par plus d'une caractéristique.</p>		

FIGURE 3 Inégalités en matière d'eau potable de base : exemple de l'Angola (OMS/UNICEF, 2019)



Source : : Progrès du PCS en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène 2000-2017, et niveaux de référence des ODD 2017

La visualisation est importante. La figure 3 montre un exemple probant en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : si, en moyenne, près de 90 % de la population mondiale a accès à au moins un approvisionnement de base en eau potable, il existe d'importantes variations entre les régions et les pays et, dans le cas de l'Angola, il existe des inégalités flagrantes entre les zones urbaines et rurales, pour les différents quintiles de richesse et entre les provinces.

Données quantitatives

Des données quantitatives permettant de mesurer les progrès et de mettre en évidence les inégalités par rapport aux quatre obligations fondamentales du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (décrites dans le tableau 4, à savoir la disponibilité, l'accessibilité, la sécurité et l'abordabilité) sont disponibles auprès de diverses sources (tableau 7). Dans le cas des enquêtes nationales et des données de recensement, les questions spécifiques posées varient, mais comprennent, par exemple, les éléments suivants : (i) la principale source d'eau potable (souvent ventilée par zone géographique rurale/urbaine), (ii) les sources secondaires d'eau potable, (iii) les personnes qui collectent l'eau potable, (iv) le prix payé pour l'eau, (v) le temps nécessaire pour collecter l'eau. Des questions spécifiques sont également posées sur l'assainissement et l'hygiène.

Certains ensembles de données existants peuvent être ventilés et fournir ainsi des informations pertinentes pour l'impératif LNOB. Toutefois, il est peu probable que des données ventilées soient disponibles pour tous les groupes vulnérables et marginalisés. Cela empêche l'identification et le suivi de la situation de ceux qui sont le plus laissé de côté (GNUDD, 2019a). Lors de l'examen des ensembles de données pour déterminer comment ils pourraient informer l'impératif LNOB, il est donc important d'identifier ces lacunes, en vue d'améliorer les enquêtes à l'avenir ou

d'entreprendre un suivi ciblé (voir le chapitre 14). Les lacunes dans les données quantitatives illustrent l'importance de s'engager auprès de groupes particuliers et de veiller à ce qu'ils puissent s'exprimer (comme indiqué aux chapitres 9, 10 et 11). L'accent mis sur l'universalité par les cibles des ODD devrait inciter à améliorer les données à l'avenir, en particulier si des informations sont nécessaires pour cibler des groupes de population spécifiques laissés de côté.

TABLEAU 7 Sources de données quantitatives sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH)

TYPE	EXEMPLES CONCRETS
Enquêtes nationales menées par les bureaux nationaux de statistiques avec un soutien international*	<ul style="list-style-type: none"> Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) : www.unicef.org_statistics et www.mics_compiler.org soutenue par l'UNICEF. Enquête démographique et de santé (DHS) :¹⁸ Évaluation de la prestation de services (SPA) ; Enquête sur les indicateurs du SIDA (EIS) ; Enquête sur les indicateurs du paludisme (EIP) : www.measuredhs.com et www.statcompiler.com, ces enquêtes ont été réalisées avec le soutien du programme DHS. Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages (HIES) : https://ilostat.ilo.org/glossary/household-income-and-expenditure-survey-hies/, cette enquête a été réalisée avec le soutien de l'Organisation internationale du travail. Enquête sur les conditions de vie et la surveillance (LCMS) : https://www.worldbank.org/en/programs/lcms soutenue par la Banque mondiale.
Recensement national*	<ul style="list-style-type: none"> Recensement national (RN) : disponible auprès des bureaux/services nationaux/centraux de statistiques respectifs (les adresses électroniques et les sites Internet respectifs sont listés à l'adresse suivante https://catalog.ihns.org/index.php/catalog)
Autres enquêtes nationales*	<ul style="list-style-type: none"> Les bureaux/services nationaux/centraux de statistiques entreprennent une série d'enquêtes qui incluent des données sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène.
Enquêtes nationales réalisées par d'autres organisations	<ul style="list-style-type: none"> Afrobaromètre : http://afrobarometer.org/about/funding, soutenu par la Suède et la Fondation Mo Ibrahim, l'Open Society Foundations, la Fondation William et Flora Hewlett ainsi que l'USAID. Suivi des performances et responsabilisation (SPR) : https://fr.pdata.org/, soutenu par l'école de santé publique John Hopkins Blomberg et l'Institut Bill et Melinda Gates pour la population et la santé reproductive.
Inventaires, registres des biens, cartographie des points d'eau ou systèmes d'information de suivi (SIS)	<ul style="list-style-type: none"> Généralement disponible uniquement dans le pays.
Données réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités de régulation de l'eau potable et de l'assainissement compilent souvent des données sur la qualité des services fournis par les prestataires, en particulier dans les zones urbaines.
Données de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Données de surveillance de la santé (pour identifier les zones à haut risque et les populations vulnérables).
Catalogues de données et référentiels	<ul style="list-style-type: none"> Réseau international d'enquêtes sur les ménages (IHSN) : https://catalog.ihns.org/index.php/catalog
Données ventilées et analyse	<p>National :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapports nationaux de mesure des performances sectorielles <p>Mondial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme commun de suivi (PCS) de l'OMS et de l'UNICEF : https://washdata.org Analyse mondiale de l'assainissement et de l'eau potable (GLAAS) de l'ONU-Eau : https://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas/en/

* Le PCS tient à jour des fiches de données Excel pour les 234 pays, zones et territoires de la base de données, fournissant un résumé de toutes les enquêtes et de tous les recensements nationaux concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

18 L'enquête DHS est détenue et gérée par le gouvernement du pays d'accueil et n'est donc pas toujours nommée de manière cohérente.

En ce qui concerne les données ventilées et l'analyse, le PCS compile les données nationales et produit des estimations comparables au niveau international pour permettre de réaliser une analyse comparative des progrès entre les pays. Le PCS publie des mises à jour des progrès mondiaux tous les deux ans (par exemple, OMS/UNICEF, 2019) et fournit des estimations nationales, régionales et mondiales en ligne. La base de données en ligne comprend un outil interactif permettant d'analyser et de visualiser les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, les échelles de services WASH et les inégalités,¹⁹ et continue d'être améliorée. L'encadré 13 fournit des informations sur les paramètres utilisés par le PCS pour évaluer et visualiser les inégalités.

19 Rendez-vous sur <https://washdata.org/data/household#!/>. Cliquez sur le bouton « Create new chart » et sélectionnez « Inequalities ».

ENCADRÉ 13 Indicateurs du PCS pour évaluer les progrès réalisés dans la réduction des inégalités en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (rapport du PCS 2019)

Niveaux de service : le PCS utilise des échelles pour le suivi global des inégalités dans les niveaux de service. Les échelles de service comprennent des informations sur les types d'installations utilisées par les personnes et les niveaux de services fournis.

Couverture : les estimations peuvent être exprimées soit en proportion de la population bénéficiant de services, soit en nombre de personnes bénéficiant ou non de services. La couverture des services est un indicateur utile pour comparer les progrès entre les pays et au sein d'un même pays. Cependant, il est également important de considérer le nombre total de personnes bénéficiant ou non de services. Ceci est particulièrement important en cas de croissance rapide de la population, si un grand nombre de personnes bénéficient d'un accès, ou si la couverture stagne ou diminue.

Lacunes dans la couverture : le PCS utilise différents graphiques pour visualiser les inégalités de couverture entre les pays et au sein d'un même pays (par exemple, figure 3). La ventilation disponible la plus courante dans les sources de données nationales se fait par région (rurale/urbaine), région infranationale (État/province/district) et quintiles de richesse (les plus pauvres, les pauvres, la classe moyenne, les riches, les plus riches).

Tendances en matière de lacunes dans la couverture : le site Internet du PCS fournit des estimations des tendances des niveaux de service et des types d'installations par quintile de richesse, ce qui permet de comparer les taux relatifs de progrès des différents groupes de richesse au fil du temps.

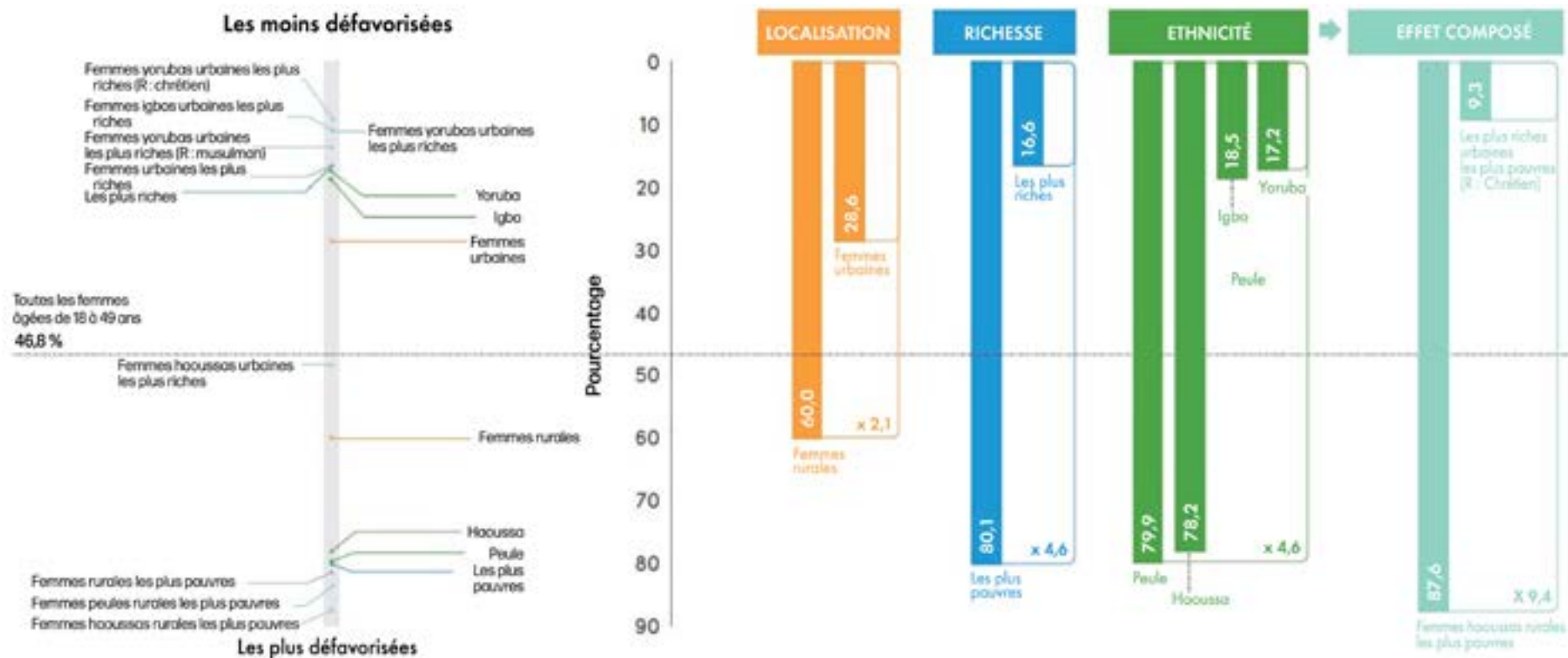
Progrès en matière de couverture des objectifs : le PCS permet de visualiser la réalisation des objectifs aux niveaux national, régional et mondial.



Des garçons font voler un cerf-volant sur une colline surplombant un camp de réfugiés à Cox's Bazar, au Bangladesh. Au début de l'année 2021, plus de 877 000 Rohingyas, dont environ 52 % d'enfants, avaient fui le Myanmar pour se rendre au Bangladesh.

© UNICEF/UN0161902/MODOLA

FIGURE4 Exemple de ventilation et de visualisation des données : proportion de femmes âgées de 18 à 49 ans au Nigéria, mariées avant 18 ans, par lieu, richesse et appartenance ethnique en 2013 (ONU Femmes 2019)



Avant 2021, le PCS a analysé trois des quatre obligations fondamentales du droit de l’homme à l’eau et à l’assainissement²⁰ (c’est-à-dire la disponibilité, l’accessibilité et la sécurité). Le rapport conjoint du PCS GLAAS de 2021 (UNICEF et OMS, 2021) examine la quatrième obligation, à savoir l’abordabilité (UNICEF et OMS, 2021), en mettant davantage en lumière les inégalités.

20 Voir tableau 1

Si l’on tient compte du temps nécessaire pour aller chercher l’eau à l’extérieur du terrain, le coût de l’eau augmente considérablement par rapport aux ménages qui disposent d’un accès à l’eau dans le logement, le terrain ou la cour. Étant donné que ce sont généralement les femmes et les enfants qui vont chercher l’eau, il s’agit également d’une question d’égalité des genres.

La ventilation multiple est nécessaire pour comprendre les effets multiples ou cumulés de la discrimination ainsi qu'identifier les groupes de personnes particulièrement défavorisés. Ces informations, en particulier si elles sont bien présentées, peuvent être convaincantes. À titre d'exemple, la figure 4 montre l'effet combiné de la localisation, de la richesse et de l'appartenance ethnique sur les femmes se mariant avant l'âge de 18 ans au Nigéria.

Données géospatiales

Les informations géospatiales relatives au secteur WASH et à d'autres secteurs peuvent être utilisées pour cibler les zones géographiques d'intervention. L'encadré 14 donne un exemple d'analyse MODA de l'UNICEF, qui regroupe et analyse des données spatiales pour permettre de déterminer la position géographique et sociale des groupes très défavorisés.

Données qualitatives

Les données qualitatives relatives aux programmes WASH, par le biais d'histoires, de témoignages, d'entrevues, de groupes de discussion et de rapports, peuvent fournir des informations très utiles sur les personnes qui sont laissées de côté et sur la manière dont elles le sont (voir chapitre 3). Compte tenu de l'invisibilité des personnes laissées de côté, qui non seulement ne sont généralement pas consultées par les détenteurs du pouvoir, mais qui ne sont parfois pas non plus comptabilisées dans les données officielles, des données qualitatives fiables sont d'une valeur inestimable. Les ONG et les OSC qui travaillent avec des groupes marginalisés et vulnérables sont très importantes pour avoir accès à ces groupes et entendre leurs points de vue. Parmi les exemples d'outils de collecte de données qualitatives actuellement utilisés par l'UNICEF, on peut citer U-Report²² et les tableaux de bord des citoyens/communautés, bien qu'il soit important de noter qu'ils peuvent ne pas intégrer les perspectives et les points de vue des groupes discriminés.

22 U-Report est un outil en ligne gratuit pour la participation des communautés, conçu pour traiter des questions importantes. Disponible [ici](#).

ENCADRÉ 14 L'analyse de chevauchement des privations multiples (MODA) à l'appui du ciblage géographique

L'analyse MODA utilise des données provenant des enquêtes DHS et MICS ainsi que d'autres sources. Elle considère l'enfant plutôt que le ménage comme l'unité d'analyse. Elle analyse deux groupes d'âge : les nourrissons (de 0 à 4 ans) ainsi que la petite enfance et l'adolescence (de 5 à 18 ans). L'analyse MODA fournit des informations par secteur et une étude des privations qui se chevauchent. Le profilage des enfants selon l'analyse MODA permet d'identifier les niveaux de privation de sous-groupes spécifiques au sein de la population infantile nationale. Les enfants peuvent être caractérisés, par exemple, par la région, le quintile de richesse et les caractéristiques du ménage.

L'analyse MODA nationale (N-MODA) est adaptée aux définitions des privations propres à chaque pays et fournit une analyse approfondie adaptée au contexte national, y compris les interrelations avec la pauvreté monétaire. L'analyse N-MODA a été utilisée en Afrique subsaharienne pour étudier la pauvreté et la privation chez les enfants (de Milliano & Plavgo, 2014). L'analyse MODA transnationale (CC-MODA)²¹ utilise un ensemble standard d'indicateurs de privation dans 50 pays, à savoir l'accès aux biens et services (nutrition, santé, éducation, information, eau, assainissement et logement) ainsi que l'absence de violence et d'exploitation. Les figures a, b et c donnent des exemples d'informations provenant de l'analyse CC-MODA pour le Cambodge et le Bangladesh.

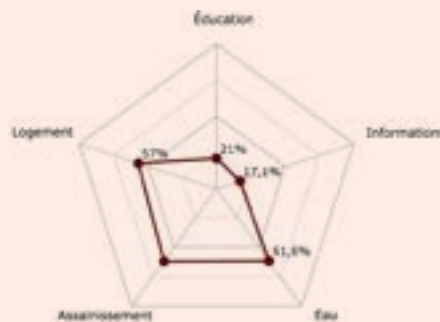


Figure a Cambodge : nombre d'enfants défavorisés dans chaque dimension en % des enfants âgés de 5 à 17 ans (UNICEF-IRC, 2020)



Figure b Cambodge : nombre d'enfants privés d'assainissement en % des enfants âgés de 5 à 17 ans au niveau infranational (UNICEF-IRC, 2020)



Figure c Bangladesh : nombre de personnes défavorisées ajusté en utilisant 4 à 5 privations pour les enfants âgés de 0 à 4 ans au niveau infranational (les couleurs plus foncées représentent des niveaux de privation ou d'intensité plus élevés pour les enfants (UNICEF-IRC, 2020)

21 Tout comme l'analyse CC-MODA, l'analyse EU-MODA compare les conditions de vie des enfants dans les États membres de l'Union européenne, en utilisant des données harmonisées provenant des statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)

ENCADRÉ15 LNOB en action : indicateurs, données et ventilation pour l'impératif LNOB dans le secteur WASH

- ✓ La **Zambie, Madagascar** et de nombreux autres pays utilisent des examens des dépenses publiques (PER) et un système de suivi des dépenses publiques (PETS) pour comprendre comment l'argent est alloué à la fois sur le plan géographique et entre les différents groupes vulnérables dans les divers secteurs. Ces analyses donnent une image de la manière dont les décisions d'allocation budgétaire sont prises et montrent souvent que ces allocations ne sont pas cohérentes pour cibler les zones où les niveaux de services sont les plus faibles. Au contraire, il arrive souvent qu'elles accentuent le fossé en matière d'équité. Ce type d'analyse peut compléter d'autres enquêtes quantitatives et qualitatives, en informant les décisions sur le ciblage des zones les plus mal desservies ou non desservies.
- ✓ Le programme multipays **Accélération de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous (ASWA)** comprenait une étude de base complète. L'étude a fourni des informations ventilées par quintiles de revenus et des indicateurs d'équité spécifiques sur la richesse et les biens des ménages, l'accès et la représentation des femmes, l'accès et les obstacles liés aux handicaps, et les environnements difficiles. Elle a également fourni d'autres évaluations approfondies distinctes sur la participation et l'influence des femmes, ainsi que sur le temps gagné grâce aux investissements dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Comme cela a été fait aux premiers stades du programme, cela a permis de confirmer quelles étaient les zones les plus appropriées pour le projet.



Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sur un site de distribution de kits d'hygiène au Mozambique.

© UNICEF/UN0440134/BISOL



Lors d'une séance de sensibilisation, Mme Daovanh, bénévole locale de l'Union des femmes lao, présente sur un carnet des messages importants sur la nutrition, l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la santé maternelle et infantile dans le village d'Adone. District de Ta Oi, province de Saravane, RDP Lao.
© UNICEF/UNI182677/NOORANI

TROISIÈME SECTION

INTÉGRER L'APPROCHE DU PRINCIPE DE
NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ DANS LA
PROGRAMMATION WASH DE L'UNICEF

CHAPITRE 13

L'IMPÉRATIF LNOB ET LE CYCLE DE PROGRAMMATION DE L'UNICEF

POINTS D'ENTRÉE POUR L'IMPÉRATIF LNOB À DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROGRAMME

Chacune des sept étapes du cycle de programmation de l'UNICEF offre des points d'entrée pour l'impératif LNOB, comme indiqué ci-dessous.



ÉTAPE 1

Principes et cadres

La première étape concerne les principes et les cadres qui guident l'action de l'UNICEF afin de promouvoir de meilleurs résultats pour les enfants. En ce qui concerne l'impératif LNOB, il est recommandé de se concentrer sur : la résolution reconnaissant le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (AGNU, 2010), y compris la reconnaissance de l'assainissement comme un droit distinct (UNHROHC, 2015) ; la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) (AGNU, 1989) ; le

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (AGNU, 1966) ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (AGNU, 1979) ; et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006). Ces cadres constituent une base pour l'égalité, la non-discrimination et l'équité, comme le reflètent le *Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021* (UNICEF, 2018d), le prochain Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 (UNICEF, 2021c) et le *Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des genres 2018-2021* (UNICEF, 2017).



ÉTAPE 2

Preuves et analyses

Cette deuxième étape encourage l'utilisation de preuves et de données pour comprendre la situation des enfants et les causes des privations. Elle apporte une contribution essentielle à la conception des programmes et à la planification stratégique, en permettant une identification proactive des risques, des vulnérabilités et de l'impact négatif des droits de l'enfant. L'intégration d'une recherche éthique et précise est essentielle, en particulier lorsqu'il existe des lacunes connues en matière de preuves. L'étape 2 comprend l'analyse de situation de l'UNICEF (SitAn) et l'analyse commune de pays (CCA) qui fait partie du Plan-cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF).

L'analyse **SitAn** est une enquête intersectorielle menée dans l'ensemble d'un pays. Comme elle est généralement réalisée tous les cinq ans, elle permet des comparaisons dans le temps. L'analyse SitAn devrait renforcer les arguments en faveur d'une concentration sur les groupes ou les lieux géographiques particulièrement défavorisés, notamment ceux qui n'ont pas accès aux services WASH de base, ceux

FIGURE 5 Les sept étapes du cycle de programmation de l'UNICEF



qui pourraient être affectés par une réduction de la sécurité de l'eau ou ceux qui pourraient subir les effets négatifs du changement climatique. Des évaluations basées sur le genre peuvent être entreprises dans le cadre de l'analyse SitAn. L'analyse SitAn peut être complétée par des données qualitatives et quantitatives existantes sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (par exemple, à partir d'études sur l'équité et de diagnostics locaux) et doit présenter les conséquences (par exemple, sur le retard de croissance ou la mortalité infantile). Afin d'informer au mieux l'analyse SitAn, une analyse approfondie des enquêtes nationales, des recensements et des ensembles de données des ministères/organismes devrait être entreprise pour clarifier les informations WASH disponibles, la granularité géographique et d'autres formes de ventilation, ainsi que les lacunes en matière de données. L'analyse de l'équité du financement public de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène est un élément important pour identifier, par exemple, les tendances et les inégalités en matière de budgétisation, d'allocation et de dépenses. L'analyse SitAn permet d'examiner les raisons pour lesquelles certains groupes ont été laissés de côté et de s'attaquer ainsi aux causes profondes des inégalités et de la discrimination. Elle peut permettre aux acteurs du secteur WASH de collaborer avec d'autres secteurs, tels que la politique sociale, afin d'approfondir la compréhension de groupes particuliers ou de zones géographiques souffrant de privations multiples, ou confrontés à des niveaux de discrimination intersectionnels. L'UNICEF a développé une boîte à outils pour intégrer l'impératif LNOB dans l'analyse SitAn, par exemple, comment intégrer des considérations de genre, de handicap et d'enfants en situation de déplacement (UNICEF, 2019).

Dans le cadre de l'UNSDCF, la nouvelle génération **d'Analyse commune de pays (CCA)** est préparée par l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) et génère des produits analytiques sur mesure au niveau national. La CCA est le fondement de la conception de la réponse programmatique des Nations Unies à travers le Plan-cadre de coopération, et l'analyse entreprise peut informer les processus décisionnels du gouvernement et d'autres parties prenantes. L'impératif LNOB doit être un élément cohérent et central de la CCA. Des exemples d'intégration de l'impératif LNOB dans l'Analyse commune de pays sont disponibles dans le guide d'accompagnement du PNUAD (PNUD, 2018).

L'analyse SitAn peut être réalisée indépendamment de la CCA ou dans le cadre de celle-ci. Si elles sont entreprises de manière indépendante, les résultats et les recommandations devraient contribuer à l'élaboration de la CCA. L'UNICEF devrait s'efforcer de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour veiller à ce que la CCA et l'analyse SitAn se renforcent mutuellement, et devrait également s'appuyer sur des études locales ou nationales axées sur la situation des groupes défavorisés, même si elles ne sont pas spécifiques au secteur WASH (par exemple, les études qui peuvent concerner les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique, à la violence basée sur le genre et au

handicap). La collaboration avec des organisations qui se concentrent sur les groupes marginalisés ainsi que l'utilisation de leurs données et de leurs connaissances peuvent renforcer l'analyse SitAn.

Une analyse intensive récente de l'UNICEF sur la vulnérabilité extrême à l'eau combine un facteur de risque (niveaux de pénurie d'eau) avec les niveaux de service dont la population dépend, afin de déterminer le nombre de personnes affectées par une vulnérabilité à l'eau élevée et extrêmement élevée. L'analyse a permis de dresser une carte mondiale pour déterminer où se trouvent les populations les plus vulnérables. Une analyse similaire peut être réalisée au niveau national, afin de déterminer les groupes les plus vulnérables à des risques spécifiques, en combinant différents niveaux d'informations (UNICEF, 2020).



ÉTAPE 3

Planification stratégique ou conception de programmes de pays

La planification stratégique ou la conception de programme établit la base du développement des processus de programmes de pays dans lesquels il est important d'incorporer l'approche LNOB. La théorie du changement doit explicitement décrire les résultats escomptés pour les individus et les groupes laissés de côté, les groupes ciblés étant explicitement identifiés, nommés et suivis.

Le **Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF)** devrait inclure l'approche LNOB. L'UNICEF peut travailler avec d'autres organismes de l'ONU pour développer un cadre de coopération avec le gouvernement afin de cibler spécifiquement les personnes qui n'ont pas accès aux services WASH de base (en particulier, les personnes qui souffrent de privations multiples et/ou de discrimination). L'engagement peut être direct, par le biais d'un plaidoyer commun avec d'autres organismes des Nations Unies (par exemple, le HCDH, le HCR, le PNUD, ONU Habitat, l'OMS, l'OCHA, l'UNOPS, l'ONUSIDA, ONU Femmes).

La **Note de stratégie du programme** est élaborée en consultation avec les partenaires. Sa préparation permet de discuter en profondeur des questions liées à l'impératif LNOB et au secteur WASH, ainsi que d'élaborer des mesures ou des solutions appropriées. Les bureaux de pays peuvent contribuer à cette consultation en fournissant des preuves, sous la forme de données quantitatives et qualitatives basées sur l'analyse SitAn. Il est également essentiel que les groupes vulnérables soient inclus à ce stade, afin de s'assurer que leur voix est entendue.

Le **Descriptif de programme de pays** définit les priorités de l'UNICEF, généralement pour les quatre ou cinq années à venir, bien que la période puisse être plus courte, en particulier dans les situations d'urgence. Les priorités en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène doivent intégrer pleinement l'engagement LNOB et être cohérentes avec la *Feuille de route pour l'eau de l'UNICEF* (UNICEF, 2020c) et sa *Feuille de route pour mettre fin à la défécation à l'air libre* (UNICEF, 2018b). Les deux documents soulignent que les besoins des personnes dont le niveau de service est le plus bas (c'est-à-dire celles qui pratiquent la défécation à l'air libre et/ou qui boivent de l'eau de surface insalubre selon « l'axe 1 » de la Feuille de route pour l'eau) doivent être traités en priorité. S'attaquer aux causes profondes des privations multiples et de la discrimination peut nécessiter une collaboration avec d'autres secteurs (protection de l'enfance, santé, éducation, protection sociale, etc.). Des actions spécifiques sur la manière de s'attaquer aux inégalités et de mettre fin à la discrimination peuvent être intégrées à ce stade. L'impératif LNOB doit être intégré dans les théories du changement et/ou les cadres logiques. Il doit également être reflété dans les indicateurs et les objectifs, comme indiqué au chapitre 14.

Le **Plan de gestion du programme de pays** définit les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du programme de pays. Il est donc important de considérer que l'impératif LNOB pourrait nécessiter des coûts par habitant plus élevés et des efforts supplémentaires (par exemple, en établissant des subventions croisées), afin d'atteindre les groupes les plus défavorisés et de leur fournir des services durables.



ÉTAPE 4 Mise en œuvre

La mise en œuvre fait référence à la gestion quotidienne des résultats, des budgets, des achats et des fournitures, de l'assurance du programme, de l'examen, de l'établissement des rapports et des responsabilités dans le cadre de ces fonctions.

La phase de mise en œuvre offre une occasion importante de mettre en pratique l'approche LNOB. D'autres orientations sont fournies au chapitre 15, qui couvre la mise en œuvre dans les contextes de développement et humanitaires. Un seul programme peut ne pas aborder tous les mécanismes d'exclusion et tous les groupes vulnérables. C'est pourquoi, une fois que l'analyse a identifié tous les groupes laissés de côté, il peut s'avérer nécessaire de fixer des priorités pour la mise en œuvre.

La mise en œuvre peut impliquer l'intégration de l'approche LNOB dans les programmes et/ou des interventions spécifiques pour les groupes laissés de côté. Dans le premier cas, il convient d'anticiper les effets indirects des interventions sur des groupes spécifiques qui auraient pu être exclus (par exemple, en raison de problèmes d'abordabilité). Dans le dernier cas, des efforts pour atteindre des groupes vulnérables spécifiques peuvent être entrepris (par exemple, en ciblant spécifiquement ceux dont les niveaux de service sont les plus bas ou des groupes marginalisés spécifiques).

L'élaboration du **Plan de travail annuel** permet de planifier et de budgétiser : (i) les études et les analyses spécifiques en rapport avec l'approche fondée sur les droits de l'homme ou l'approche LNOB (tableaux 1 et 2) ; (ii) le dialogue avec les personnes confrontées aux inégalités et à la discrimination ; (iii) le renforcement des capacités, à la fois des personnes ayant des obligations et de celles ayant des droits ; (iv) la modification des indicateurs et des objectifs ; et (v) les autres actions pratiques.



ÉTAPE 5 Suivi

Le suivi permet de mesurer en continu la performance du programme tout au long de sa mise en œuvre. Il s'agit notamment de vérifier les activités, d'évaluer les contributions aux résultats, de tester les hypothèses du programme, de suivre l'évolution des risques et d'impliquer les parties prenantes. L'UNICEF et ses partenaires doivent contrôler l'efficacité des stratégies et des plans pour réduire les inégalités, mettre fin à la discrimination et assurer la réalisation progressive du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement, ainsi que la mesure dans laquelle ces plans et stratégies sont financés et mis en œuvre. Les données ventilées (chapitre 12) jouent un rôle important dans le suivi de l'approche LNOB. Les indicateurs de résultats et de produits pour l'UNICEF sont définis dans le cadre de résultats du plan stratégique de l'UNICEF (UNICEF, 2017g) et dans le cadre de résultats proposé pour le nouveau plan stratégique 2022-2025 (UNICEF, 2021b). Certains des indicateurs proposés dans le nouveau plan stratégique incluent une ventilation en fonction de la géographie, de la richesse, du genre, de l'âge, du handicap et de la situation humanitaire. Toutefois, cette ventilation peut ne pas couvrir tous les groupes vulnérables ou marginalisés ; il convient de noter que ces indicateurs ventilés peuvent ne pas être suffisants pour répondre à l'impératif LNOB, à eux seuls.

La Feuille de route pour l'eau introduit des pistes pour aider les pays à définir des stratégies afin de passer d'un niveau de service inférieur à un niveau supérieur, et pour donner la priorité à ceux qui ont les niveaux de service les plus bas. (c'est-à-dire : axe 1-Programme « Accès pour tous »). Depuis 2019, le suivi interne des questions de suivi stratégique de l'UNICEF comprend des questions qui permettent aux pays de déterminer les progrès réalisés à cet égard et d'identifier quels sont les principaux axes utilisés.

Pour une discussion plus approfondie sur les mécanismes de responsabilisation, y compris la responsabilité à l'égard des populations touchées (AAP) et le suivi national, voir le chapitre 14.

L'**Examen à mi-parcours** et l'**Examen final** constituent le moment idéal pour réfléchir aux résultats obtenus et à la mesure dans laquelle les approches, les plans et le ciblage LNOB ont été effectivement mis en œuvre, ainsi que pour tirer des enseignements des efforts déployés afin d'éliminer les inégalités et de mettre fin à la discrimination. Dans les cas où l'approche LNOB ne faisait pas partie du cadre initial, cette étape du cycle de programmation est l'occasion de réfléchir à la manière de l'intégrer.



ÉTAPE 6 Rapports

Le **Rapport annuel du bureau de pays** permet de présenter les dépenses dans les domaines prioritaires, ainsi que les succès ou les défis particuliers en ce qui concerne l'approche LNOB. Le **Suivi des performances** peut permettre de déterminer dans quelle mesure les approches LNOB dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sont mises en œuvre et si elles atteignent les résultats escomptés. Il permet de formuler des recommandations et d'en débattre. Il est particulièrement important de prêter attention à la ventilation demandée dans les **questions de suivi stratégique** et les **modules d'évaluation des résultats**, ainsi que de fournir des informations supplémentaires dans la section des commentaires de certains indicateurs clés. Les indicateurs et la ventilation des données sont examinés en détail au chapitre 12.

Les indicateurs quantitatifs sont importants dans les rapports, mais ils ne racontent qu'une partie de l'histoire. Ils doivent être complétés par des informations qualitatives qui, par exemple, fournissent le contexte et les nuances de la programmation, ainsi que les raisons pour lesquelles des résultats qualitatifs ont été obtenus.



En Mongolie, des enfants rient et courent main dans la main devant le nouveau jardin d'enfants mobile, appelé « ger » (tente nomade traditionnelle). Le jardin d'enfants financé par l'UNICEF offre un enseignement préélémentaire à plus de 20 enfants de la communauté de bergers nomades. Les enfants apprennent également à utiliser les installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), qui ne sont souvent pas disponibles chez eux.

© UNICEF/UN0220810/MATAS



ÉTAPE 7 Évaluation

Les évaluations, tant au niveau du programme de pays qu'au niveau du projet/programme, peuvent être extrêmement utiles pour identifier ce qui a fonctionné et ce qui devra être amélioré à l'avenir. Les évaluations peuvent être explicitement axées sur l'approche LNOB. Les questions présentées à l'**étape 5 Suivi** s'appliquent également à l'évaluation.

CHAPITRE 14

LNOB « EN AMONT » : L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE

ACTIONS PRATIQUES POUR LES PROGRAMMES WASH DE L'UNICEF ET SES PARTENAIRES AFIN D'ÉLIMINER LES INÉGALITÉS ET DE METTRE FIN À LA DISCRIMINATION DANS LE CADRE DES CINQ COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE

« Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la création d'un environnement favorable implique la mise en place et le maintien d'institutions, de réglementations et de processus qui garantissent une prestation durable de services ». (Heller, 2020). Ce chapitre présente des actions pratiques permettant aux programmes WASH de l'UNICEF et ses partenaires d'éliminer les inégalités et de mettre fin à la discrimination en ce qui concerne les cinq composantes et les neuf fonctions de gouvernance de l'environnement favorable (figure 6). Le terme « renforcement des systèmes » est également utilisé pour désigner le renforcement de l'environnement favorable. On parle aussi parfois de « travail en amont ».

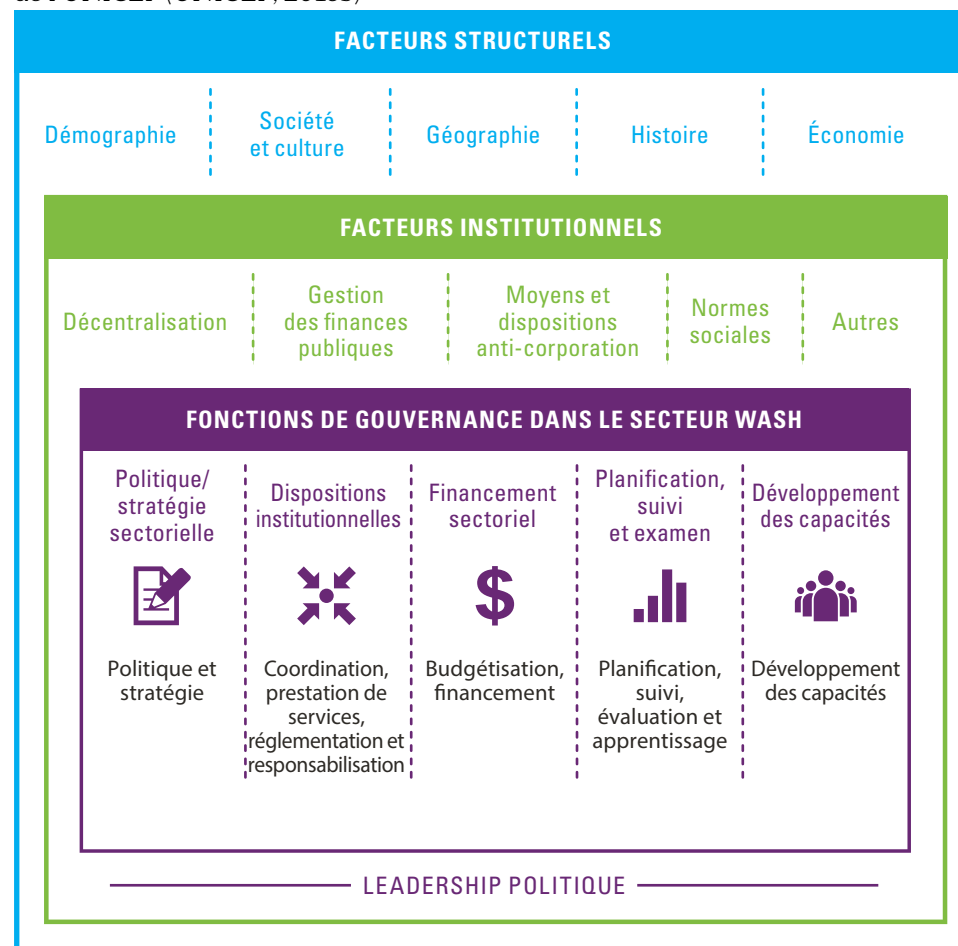
Politique et stratégie sectorielles



Les politiques définissent les principes et les règles adoptés par les institutions, tandis que les stratégies définissent les procédures à mettre en œuvre pour atteindre un ensemble de buts ou d'objectifs. Afin de soutenir pleinement la réalisation progressive des droits à l'eau et à l'assainissement et de l'impératif LNOB, il peut s'avérer nécessaire d'adapter les politiques et les stratégies des administrations nationales, régionales et locales.

L'encadré 16 ci-dessous présente des recommandations pour les politiques et stratégies sectorielles qui soutiennent largement l'impératif LNOB. Il convient de noter que le thème du

FIGURE 6 Fonctions de l'environnement favorable de la programmation WASH de l'UNICEF (UNICEF, 2016b)



ciblage, qui fait également partie de la politique, de la stratégie et de la planification, est abordé au chapitre 15. Dans plusieurs pays, l'UNICEF a spécifiquement contribué à renforcer les politiques et stratégies nationales en matière d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de handicap (encadré 17).

ENCADRÉ 16 Actions pratiques pour la politique et la stratégie sectorielles

- Plaider en faveur de la priorisation des groupes marginalisés dans les politiques sectorielles, les stratégies, la fixation d'objectifs et les plans d'investissement, parallèlement à l'élaboration d'indicateurs appropriés, de critères transparents et de mécanismes de communication de l'information qui visent explicitement à éliminer les inégalités et à réduire les discriminations.
- Plaider pour l'inclusion d'un système de classification des ménages qui permette de cibler les ménages pauvres ou vulnérables avec des mesures de soutien spécifiques. Cela ne concerne pas seulement le secteur WASH, mais aussi d'autres secteurs, notamment la santé et l'éducation, qui peuvent également informer les politiques et les stratégies WASH.
- Soutenir l'identification des personnes en situation de déplacement, soit en tant que PDI, soit en raison de leurs moyens de subsistance et de leurs modes de vie nomades, et examiner la manière dont ils peuvent être aidés.
- Préconiser et soutenir une stratégie de ciblage explicite, ou l'intégration d'un ciblage qui s'attaque aux inégalités et à la discrimination dans les stratégies WASH existantes.
- Veiller à ce que le ciblage WASH soit documenté et que les informations soient publiques.
- Contrôler le respect des stratégies de ciblage.

ENCADRÉ 17 LNOB en action : soutenir les politiques et les stratégies en faveur du handicap dans le secteur WASH (UNICEF, 2019h ; UNICEF, 2020e)

- ✓ Au **Zimbabwe**, l'UNICEF a soutenu l'élaboration de la stratégie nationale en matière d'assainissement et d'hygiène, qui tient compte des questions de genre et de handicap.
- ✓ Au **Rwanda**, l'UNICEF collabore avec des partenaires gouvernementaux afin d'élaborer les premières lignes directrices nationales pour l'intégration du handicap dans la programmation WASH.
- ✓ En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, l'UNICEF a mis au point des prototypes de conceptions accessibles pour les installations WASH dans les écoles et les centres de santé, qui répondent aux critères précédemment établis dans les normes nationales.
- ✓ Aux **Fidji**, l'UNICEF a mené une étude sur les besoins et les droits des adolescentes handicapées, qui a permis d'identifier de nouvelles voies pour réduire les inégalités et améliorer l'accessibilité à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les écoles. Contrôler le respect des stratégies de ciblage.

Dispositions institutionnelles



Les cadres juridiques et réglementaires nationaux sont essentiels pour les droits de l'homme. Ils fournissent une base juridique pour clarifier les rôles, les obligations et les responsabilités des acteurs responsables ainsi que pour établir des mécanismes d'application afin de responsabiliser les acteurs (CDH, 2020). Les dispositions institutionnelles relatives à l'impératif LNOB comportent trois aspects essentiels : la coordination, la collaboration et la responsabilisation. L'encadré 20, à la fin de cette section, propose des liens vers des ressources clés sur les dispositions institutionnelles.

COORDINATION

La réalisation progressive des droits de l'homme, l'élimination des inégalités et la lutte contre la discrimination nécessitent une compréhension globale des personnes laissés de côté et des raisons de cette marginalisation, ainsi qu'une prise de décisions sur la manière de combler les lacunes. Dans les contextes où différentes parties prenantes soutiennent la programmation WASH, une approche coordonnée de l'analyse, de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'échange d'informations est essentielle. Les mécanismes de coordination sectorielle typiques sont les suivants :

- Groupes de travail sectoriels et sous-sectoriels
- Réseaux et associations d'ONG/organisation communautaire
- Groupes de donateurs
- Alliances multipartenaires
- Groupes relatifs aux programmes WASH (dans les situations humanitaires uniquement)
- Les revues sectorielles conjointes (RSC), qui soutiennent la responsabilisation et la coordination (tableau 4)

L'approche LNOB implique d'aller plus loin dans les mécanismes de coordination. Cela signifie (par exemple) assurer la représentation des organisations de groupes marginalisés dans les groupes de travail, et établir un groupe de travail spécifique pour traiter des questions d'inégalité, de discrimination et de l'impératif LNOB. Tous les réseaux et associations sectoriels devraient trouver des moyens de s'engager avec les groupes marginalisés et de s'assurer que leur voix peut être entendue dans le secteur.

L'impératif LNOB ne concerne pas seulement la programmation WASH. Briser les cycles persistants de désavantages et d'inégalités qui menacent de marginaliser des personnes de manière irrémédiable n'est pas une tâche qu'un secteur peut entreprendre seul. Une collaboration à long terme entre les différents secteurs est donc primordiale. Ceci est d'autant plus pertinent dans les situations où il y a un conflit sur l'utilisation de ressources limitées en eau. L'approche LNOB nécessite une collaboration essentielle avec d'autres secteurs, afin de soutenir la collecte de preuves, l'analyse sur les personnes laissées de côté et la détermination de la manière dont leurs besoins pourraient être pris en compte conjointement.

L'intervention humanitaire se concentre sur les objectifs suivants : « sauver des vies, atténuer les souffrances et préserver la dignité humaine pendant et après les crises » (UNICEF, 2019a), et est guidée par les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. L'UNICEF est l'organisme principal responsable de la coordination des groupes relatifs aux programmes WASH dans les situations humanitaires. Ce rôle comprend la coordination des parties prenantes et l'aide à la prise de décision concernant l'allocation des ressources. Conformément aux Principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants (tableau 2) et aux orientations du Comité permanent interorganisations (CPI) pour l'approche groupée, la coordination groupée exige une réponse équitable et ne se limite pas à maximiser le nombre de personnes atteintes.

Les coordonnateurs de groupe sont souvent soumis à une pression considérable pour soutenir la prestation rapide de services, en particulier au début d'une situation d'urgence, ce qui conduit souvent à négliger les inégalités au détriment de la rapidité. Cependant, il est nécessaire d'intégrer l'impératif LNOB dans l'intervention humanitaire et, en tant qu'organisme chef de file pour la coordination du groupe WASH, l'UNICEF a un rôle clé à jouer en montrant l'exemple et en soutenant les autres organismes humanitaires à cet égard. Comme indiqué au chapitre 7, de nombreux aspects de l'impératif LNOB sont déjà inscrits dans les cadres, engagements et lignes directrices humanitaires.

Le premier volume de la série « L'eau sous le feu des bombes » appelle les gouvernements, le secteur WASH, les donateurs et d'autres secteurs : à réaliser les droits à l'eau et à l'assainissement pour l'ensemble de la communauté et à renforcer la collaboration multisectorielle lorsqu'elle est pertinente afin de garantir de multiples résultats pour les enfants. Le document comprend également des exemples pratiques de mise en œuvre du programme LNOB dans des contextes humanitaires (UNICEF, 2019b).

ENCADRÉ 18 LNOB en action : inclure le principe LNOB dans les réunions nationales de revue sectorielle conjointe (RSC) (OWNP, 2017)

En Éthiopie, le 8^e forum multipartite (MSF-8) a analysé l'équité dans l'un des volets thématiques et a inclus certaines recommandations pratiques dans le document d'engagement. Il s'agit notamment :

- ✓ De développer et de diffuser une ligne directrice pour l'intégration de l'équité et de l'inclusion WASH pour le programme national ONEWASH ;
- ✓ D'établir une plateforme commune pour tous les partenaires et toutes les organisations WASH afin de promouvoir et d'intégrer un programme WASH inclusif à tous les niveaux ;
- ✓ D'inclure des indicateurs clés dans le système d'information de gestion (SIG) existant pour le secteur WASH afin de mesurer la participation, la contribution et l'accès aux services WASH des personnes laissées de côté ;
- ✓ D'examiner et de prendre des mesures positives pour actualiser l'approche actuelle de l'engagement pour les questions de genre ; et
- ✓ D'élaborer des normes nationales et de renforcer la capacité des installations WASH à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées.

PRESTATION DE SERVICE

Les services WASH doivent refléter les besoins et les capacités de l'ensemble de la communauté, y compris les groupes marginalisés. La prestation de services est définie comme un ensemble de mécanismes (un modèle) permettant de fournir des services WASH fiables, abordables et de bonne qualité de manière continue (PNUD/UNICEF, 2015).

Des orientations sur la manière d'intégrer l'impératif LNOB dans la prestation de services sont présentées au chapitre 15.

RÉGLEMENTATION ET RESPONSABILISATION

La responsabilisation de la prestation de services est essentielle pour garantir que personne n'est laissée de côté. Dans le cadre des droits de l'homme, « ...la responsabilisation renvoie à la relation entre les décideurs politiques et les autres porteurs de devoirs, et les détenteurs de droits affectés par leurs décisions et leurs actions ». (UNICEF, 2016b). Les mécanismes de responsabilisation devraient donc renforcer la capacité des citoyens à exprimer leurs préférences et leur permettre d'être entendus par l'État par le biais de canaux formels ou informels. La responsabilisation a une fonction corrective, en traitant les griefs individuels ou collectifs et les sanctions en cas d'actes répréhensibles. Elle a également

une fonction préventive, en clarifiant les aspects des politiques ou des services fournis en tant que bonnes pratiques (« Qui, comment et pourquoi ? », 2020). La responsabilisation devrait relier la loi, les politiques, les pratiques et les parties prenantes dans un cycle vertueux (Hepworth, et al., 2020).

La responsabilisation peut être décomposée en trois dimensions : la responsabilité, l'obligation de rendre compte et l'applicabilité (PNUD/UNICEF, 2015 ; AGNU, 2018). Les mesures pratiques qui peuvent être prises en matière de responsabilisation sont résumées dans le tableau 8.

TABLEAU 8 Actions pour la responsabilisation dans le domaine WASH (adapté du partenariat PNUD-SIWI Water Governance Facility/UNICEF, 2015)

LA DIMENSION DE RESPONSABILISATION	OBJECTIF	FICHES D'ACTION
RESPONSABILITÉ. Définir les rôles et permettre la coopération dans la prestation de services	Renforcer la cohérence des politiques	✓ Définition/révision des politiques sectorielles
	Définir clairement la répartition des responsabilités entre les parties prenantes	✓ Instruments visant à clarifier les rôles et les responsabilités des utilisateurs et des prestataires de services (par exemple, contrats normalisés, chartes des citoyens) ✓ Instruments visant à clarifier la délégation des gouvernements aux prestataires de services (par exemple, contrats de délégation, contrats basés sur la performance)
	Mettre en place des mécanismes de coordination	✓ Soutenir la coordination et les examens sectoriels (par exemple, les examens sectoriels conjoints, l'approche sectorielle)
OBLIGATION DE RENDRE COMPTE. Informer, consulter et inclure les parties prenantes à tous les stades de la prestation de services	Améliorer le flux d'informations et l'utilisation du retour d'information des consommateurs	✓ Suivi en temps réel des services d'eau et d'assainissement ✓ Fiche d'évaluation citoyenne ✓ Tableaux de bord communautaires
	Améliorer l'accès des consommateurs à l'information	✓ Mécanismes informels de diffusion de l'information (soutien aux médias, sensibilisation de la communauté, etc.) ✓ Divulgarion d'informations par les organismes de l'État et les prestataires de services (par exemple, par le biais de sites Web, de campagnes, de centres de services aux citoyens)
	Créer des espaces de participation et d'influence pour les parties prenantes	✓ Enquêtes de suivi des dépenses publiques ✓ Budgétisation participative ✓ Suivi au niveau communautaire ✓ Espaces de dialogue et d'interaction sur les services d'eau et d'assainissement (par exemple, conseils consultatifs publics, auditions publiques)
APPLICABILITÉ. Suivre les performances, soutenir le respect et l'application de la réglementation par les agents publics, les prestataires de services et les institutions	Soutenir la mise en place ou le fonctionnement d'une fonction réglementaire	✓ Soutenir l'organisme de régulation (par exemple, soutenir sa mise en place, le renforcement de ses capacités et ses performances) ✓ Soutenir la participation sociale à la réglementation (par exemple, groupes de surveillance de l'eau, cartographie communautaire)
	Renforcer les mécanismes de contrôle externe et interne	✓ Soutenir le rôle des associations de consommateurs dans la responsabilisation de l'État et des prestataires (par exemple, comités citoyens de surveillance, litiges publics) ✓ Soutenir les mécanismes institutionnels de surveillance, de contrôle et d'équilibre (par exemple, audit de l'État, médiateur, organismes de lutte contre la corruption) ✓ Soutenir la mise en place et l'utilisation des mécanismes de réclamation et de griefs des services d'utilité publique, ainsi que la protection des consommateurs ✓ Pactes d'intégrité

La réglementation joue également un rôle important dans la mise en place d'une prestation de services responsable. Les cadres réglementaires appropriés établissent les règles ou les normes qui

définissent la manière dont les services doivent être fournis dans un contexte donné, ainsi que les institutions chargées de contrôler le respect des normes et des règles (encadré 18).

La responsabilité à l'égard des populations touchées (AAP) est inscrite dans les orientations relatives aux interventions humanitaires (tableau 3). L'évaluation de l'UNICEF (2020b) sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les situations de crise prolongée a révélé que l'engagement communautaire et le retour d'information des utilisateurs n'étaient pas suffisamment pris en compte dans les interventions humanitaires. Les mesures visant à améliorer ces deux aspects sont résumées dans l'encadré 19.

Financement sectoriel



Deux aspects clés du financement sectoriel sont particulièrement importants pour l'approche LNOB : le budget et le financement.

BUDGET

Le budget d'un gouvernement est une déclaration officielle indiquant le montant des dépenses qu'il prévoit d'effectuer au cours d'une période donnée. Les budgets comprennent les coûts de construction et d'entretien des infrastructures, les salaires du personnel, les coûts de formation, le transport, la communication, le matériel, les services de conseil et l'administration. L'élaboration du budget tient compte des plans d'investissement et des ressources financières disponibles. L'utilisation efficace et efficiente des ressources est étroitement liée à une

ENCADRÉ 18 Réglementation et responsabilisation (AGNU, 2017)

Selon le rapport A/HRC/36/45 de 2017 du Rapporteur spécial sur le rôle des cadres réglementaires dans la mise en œuvre des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement au niveau national, les régulateurs ont trois fonctions essentielles qui sont très bien alignées sur les trois dimensions clés de la responsabilisation :

1. **Établir des normes.** Les régulateurs sont chargés d'établir des normes de performance qui devraient donner une signification pratique au contenu normatif du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement, en ce qui concerne la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et la sécurité, l'abordabilité, l'acceptabilité ainsi que le respect de la vie privée et de la dignité.
2. **Collecter des informations et contrôler la conformité.** Les régulateurs jouent un rôle clé dans le contrôle de la conformité des prestataires de services et doivent donc être en mesure de collecter, d'analyser et de diffuser des informations précises sur les performances de tous les prestataires de services (formels et informels).
3. **Appliquer la loi.** Les régulateurs devraient tenir les prestataires de services responsables du non-respect des droits à l'eau et à l'assainissement, par le biais de sanctions le cas échéant, et devraient mettre en place des mécanismes de responsabilisation des utilisateurs, ainsi que de résolution des réclamations et des litiges.

budgetisation transparente et responsable, la réalisation progressive des droits à l'eau potable et à l'assainissement étant également considérée dans le contexte de l'utilisation du maximum de ressources disponibles, comme décrit au chapitre 7 (CDH, 2020).

ENCADRÉ 19 Responsabilité à l'égard des utilisateurs par le biais de leur engagement et de leur retour d'information

L'engagement des utilisateurs est important pour atténuer les risques de dysfonctionnement des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement inapproprié. L'engagement des utilisateurs est essentiel pour permettre à l'UNICEF et aux organisations partenaires de comprendre les besoins spécifiques de certains groupes, tels que les personnes handicapées (chapitre 9), les femmes et les adolescentes (chapitre 8) et d'autres groupes (chapitre 10).

Le retour d'information des utilisateurs peut permettre d'identifier les défaillances systématiques. Le retour d'information permet aux utilisateurs de formuler des réclamations. Toutefois, pour qu'un système de retour d'information ait de la valeur, il doit être accessible, même

aux plus vulnérables, les réclamations doivent être enregistrées de manière exhaustive et une réponse appropriée doit être apportée. Les mécanismes de retour d'information doivent garantir que les réclamations sont résolues et doivent être correctement documentés, avec des rapports rendus publics. Des mécanismes de retour d'information supplémentaires ou spécifiques peuvent être nécessaires pour permettre aux réclamations de certains groupes vulnérables d'être entendues.

Un récent rapport sur la responsabilité envers les populations touchées (2018-2020) a estimé que 43 % des programmes WASH de l'UNICEF disposent de systèmes permettant de recueillir les réclamations et

les retours d'information des populations touchées. Par exemple, au Bangladesh, l'UNICEF gère quatorze centres d'information et de retour d'information dans les camps, et quatre dans les communautés d'accueil. Les demandes et les retours d'information sont reçus par des prestataires de services d'information formés, hommes et femmes, qui y répondent immédiatement en fournissant des informations. Les retours d'information sont consignés dans des livres de bord et, lorsqu'ils ne peuvent être traités sur place, ils sont transmis à l'organisme compétent. Pour améliorer la gestion du retour d'information, l'UNICEF a mis au point un système de génération de données en temps réel, géré par le personnel des centres d'information et accessible à tous les partenaires pour suivre le retour d'information (UNICEF, 2021a).

ENCADRÉ 20 Sélection de lectures complémentaires sur les dispositions institutionnelles en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) en relation avec l'impératif LNOB



MANUEL DES DROITS DE L'HOMME À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT À L'INTENTION DES PRATICIENS
(IWA, 2016)



BANQUE MONDIALE : REVUES SECTORIELLES CONJOINTES
(Danert, et al., 2016)



RAPPORTEUR SPÉCIAL. RAPPORT SUR LA RÉGLEMENTATION DES SERVICES ET LES DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT
(CDH, 2017)



RAPPORTEUR SPÉCIAL. RAPPORT SUR LA RESPONSABILISATION ET LES DROITS DE L'HOMME À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT
(AGNU, 2018)



LA REDEVABILITÉ DANS LE SECTEUR DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE : GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR LA PROGRAMMATION
(PNUD/UNICEF, 2015)



BANQUE MONDIALE : PARTENARIAT MONDIAL POUR LA RESPONSABILISATION SOCIALE (EN ANGLAIS)
(GPSA, 2020)



WATER WITNESS : RESPONSABILISATION DANS LE SECTEUR WASH (EN ANGLAIS)
(Hepworth, et al., 2020)



LE GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE WASHREG (EN ANGLAIS)
(UNICEF/SIWI, 2020) (non publié)

 CLIQUEZ SUR LES COUVERTURES POUR TÉLÉCHARGER LES PUBLICATIONS

Le chapitre 7 souligne l'importance des stratégies et des plans nationaux, ainsi que la nécessité d'évaluer les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, en mettant l'accent sur les personnes en situation de vulnérabilité. Les dirigeants politiques, le gouvernement, la société civile et les partenaires de développement doivent tous connaître les besoins d'investissement WASH pour l'ensemble du pays, selon différents scénarios. Cela peut être reformulé sous la forme d'un plan d'investissement et d'un budget sectoriels réalistes, dont chaque département devrait disposer (encadré 21). Le plan d'investissement peut ne couvrir que le secteur WASH ou être plus vaste, en fonction de la manière dont le pays définit le secteur. L'élaboration d'un tel plan nécessite des informations fiables et accessibles ainsi qu'une collaboration entre les parties prenantes.

FINANCEMENT

Les sources financières de l'investissement sont les tarifs, les taxes et les transferts (également connus sous le nom de « 3T »).

Outre les investissements directs du gouvernement (**taxes**) et les **transferts** de l'APD, une part importante des investissements dans le secteur WASH provient des contributions des utilisateurs, par le biais des investissements dans l'auto-provisionnement ou des **tarifs**. Les politiques LNOB dans le

secteur WASH peuvent faire appel à des tarifs « intelligents » qui garantissent l'abordabilité des services aux segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, par exemple par la mise en place de subventions croisées ou l'utilisation de microcrédits et de versements différés pour aider les personnes à payer les frais de raccordement au réseau (UNICEF & OMS, 2021).²³

Les tarifs sont extrêmement importants pour assurer la durabilité des systèmes et accroître l'équité, mais il est souvent difficile de trouver un équilibre entre le recouvrement intégral des coûts et des tarifs abordables. Si l'eau est mise à disposition gratuitement pour l'utilisateur, ou si elle est sous-évaluée, la durabilité à long terme et la surutilisation de l'eau seront des problèmes courants (Damainia, 2020). L'objectif de fournir un accès à des quantités suffisantes d'eau domestique à des prix abordables peut donc entrer en conflit avec la prévention du gaspillage de l'eau ou la promotion des économies d'eau. Un tarif unique, quelle que soit la qualité de sa conception, ne peut pas répondre simultanément aux deux objectifs politiques (Damainia, 2020).

Il est important d'envisager l'établissement de principes clairs concernant les tarifs de l'eau, même lorsque les politiques gouvernementales fournissent de telles lignes directrices. Un engagement significatif sur les questions de tarifs et d'investissements communautaires, des études sur la « volonté de payer » et l'approbation des tarifs par le gouvernement sont essentiels pour soutenir les intérêts à long terme des pauvres. Il est également essentiel de soutenir et d'accompagner les prestataires de services d'utilité publique et les comités WASH dans la sélection de tarifs appropriés avec des subventions croisées ou d'autres aides pour les utilisateurs les plus pauvres, afin de garantir que les services sont accessibles à tous et durables. Les tarifs ne sont pas favorables aux pauvres si les services cessent de fonctionner parce que les finances n'ont pas été établies sur une base durable dès le départ. L'encadré 22 présente les actions pratiques qui ont été menées pour garantir des tarifs équitables.

Les allocations budgétaires ne prouvent pas toujours que les États utilisent le maximum de leurs ressources disponibles pour la réalisation progressive des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement (voir chapitre 6). Le suivi financier peut donc fournir un autre élément clé de la gouvernance WASH pour élargir la compréhension dans ce domaine.

Les innovations et les réformes en matière de gestion des finances publiques permettent aux citoyens d'accéder à des informations financières qui peuvent leur permettre de mieux comprendre

²³ Document interne réservé au personnel et aux consultants de l'UNICEF. Il n'est pas disponible dans le domaine public.

ENCADRÉ 21 Caractéristiques d'un bon plan d'investissement sectoriel

Un bon plan d'investissement sectoriel est un outil très puissant :

- Il considère différents niveaux de service, en gardant à l'esprit les obligations fondamentales minimales du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (tableau 1) ;
- Il considère non seulement les objectifs nationaux, mais aussi les objectifs pour des groupes spécifiques, des zones géographiques, afin d'améliorer les services pour ceux qui ont été laissés de côté ;
- Il ne s'agit pas seulement de l'investissement initial en capital, mais du coût total du cycle de vie des services, qui sont inclusifs ;
- Il montre ce qui se passe lorsque les ressources financières sont investies de différentes manières (par exemple, rural/urbain, capital/maintenance/réhabilitation/soutien institutionnel, groupes ne bénéficiant pas des services de base/groupes ayant déjà des services améliorés ou gérés en toute sécurité) ;
- Il indique ce que l'on peut attendre en matière de couverture de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de niveaux de service, d'équité et de fonctionnalité dans différentes zones et dans différents contextes (par exemple, rural/urbain) pour différents niveaux d'investissement ; et
- Il présente différents scénarios et modèles d'investissement permettant d'atteindre les objectifs nationaux, de réduire les inégalités et d'éliminer les discriminations.

ENCADRÉ 22 LNOB en action : exemples d'efforts pour des tarifs équitables (UNICEF, 2019h ; UNICEF, 2020e)

- ✓ En **Bosnie-Herzégovine**, l'UNICEF a aidé les municipalités partenaires à dresser un tableau de leurs communautés plus axé sur l'équité et à cibler leur aide sociale sur les groupes les plus démunis. Des bases de données ont été créées par chaque municipalité pour identifier les familles pauvres avec enfants, les enfants et les adultes handicapés, les personnes âgées et les personnes sans soutien familial. Des aides spécifiques, des subventions sur les tarifs de l'eau ou des équipements pour l'eau ont été fournis en fonction de leurs besoins.
- ✓ Au **Nigéria**, la fixation d'un tarif approprié pour l'eau a été laissée à l'appréciation des communautés locales sans être basée sur une approche de recouvrement des coûts. Les questions d'équité ont été prises en compte par de nombreuses communautés, qui ont parfois décidé de faire payer les ménages en fonction du nombre de vaches qu'ils possèdent (UNICEF 2016c).
- ✓ Au-delà des tarifs, en **Inde**, la promotion de modèles de crédit alternatifs par le biais de groupes d'autoassistance de femmes a permis d'obtenir 15 000 prêts abordables pour le secteur WASH (d'une valeur de 3 millions de dollars américains) dans un État.

comment l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont (ou ne sont pas) financés. La plupart des ministères des Finances peuvent fournir des informations sur les budgets et les dépenses WASH des différents organismes et départements gouvernementaux. Selon la manière dont les fonds des donateurs sont recueillis, ces informations peuvent également être disponibles dans le domaine public.

Du point de vue des droits de l'homme, l'utilisation efficace des différentes sources de financement signifie que les États ciblent spécifiquement les ressources vers les populations en situation de vulnérabilité et les zones mal desservies. Le suivi des dépenses exige que les données les concernant soient ventilées et puissent être comparées aux données démographiques, géographiques et autres qui révèlent les progrès et l'évolution des inégalités. Ces informations doivent être mises à la disposition et comprises par les non-spécialistes. L'encadré 23 donne deux exemples d'identification et de suivi des dépenses WASH ; deux mécanismes de longue date pour la responsabilisation.

Les outils qui soutiennent l'analyse, le suivi et l'établissement de rapports ou les budgets, les produits et les services sont énumérés dans le tableau 8. Dans les pays où les parties prenantes sont multiples, les revues sectorielles conjointes (RSC) peuvent contribuer au suivi financier, en particulier si elles sont pleinement intégrées à la planification et à l'établissement de rapports au niveau national.

Planification, suivi et révision



Les processus de planification, de suivi et d'examen continus, ainsi que les études spécifiques, peuvent fournir des preuves sur les personnes qui sont laissées de côté et dans quelle mesure elles le sont. Étant donné que les groupes marginalisés sont souvent invisibles dans les données officielles, d'autres mécanismes sont



Babintu Balla, 12 ans, effectuant ses tâches quotidiennes de collecte d'eau au camp de PDI de Muna garage, à Maiduguri, où elle et sa famille ont trouvé refuge après avoir été chassées de leur village dans la zone de l'administration locale de Mafa, dans l'État de Borno, au nord-est du Nigéria, par l'insurrection de Boko Haram.

© UNICEF/UNI184983/YASIN

nécessaires pour intégrer leurs perspectives et leurs expériences ainsi que pour trianguler les informations (GNUDD, 2019a). Les rapports des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement sont considérés comme des sources d'information importantes dans les pays (chapitre 3). Les rapports des organisations de la société civile ou les publications universitaires sur le sujet peuvent également constituer d'autres sources d'information pour la planification, le suivi et l'examen.

ENCADRÉ 23 Exemples de suivi financier : TrackFin et mesure des performances sectorielles en Ouganda

La méthodologie TrackFin (OMS, 2020) permet aux pays de suivre le financement du secteur sur la base de classifications standards, et de développer un ensemble de comptes et d'indicateurs WASH présentés dans un format comparable. Cela permet de répondre à quatre questions fondamentales :

1. Quelles sont les dépenses totales du secteur ?
2. Comment les fonds sont-ils répartis entre les différents services WASH et les différents types de dépenses, tels que les

dépenses d'investissement, les dépenses d'exploitation et de maintenance, et le coût du capital ?

3. Qui paie les services WASH ?
4. Quelles entités sont les principales sources de financement des services WASH et quelle est leur part dans les dépenses totales ?

Les rapports annuels sur les performances du secteur de l'eau et de l'environnement en Ouganda (*MWE, 2020*) comprennent des données sur l'allocation budgétaire du gouvernement, les dépenses

et les déblocages budgétaires pour tous les sous-secteurs au niveau national, et les dépenses WASH des administrations locales ainsi que des ONG. Ils incluent également les progrès en termes d'accès, d'équité et d'autres indicateurs clés. Une version vulgarisée du rapport est publiée dans les journaux nationaux. Lorsque des informations ont montré au public que les allocations aux administrations locales ne réduisaient pas les inégalités d'accès à l'eau potable, cela a permis de modifier la formule d'allocation des subventions des gouvernements locaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (*Ssozi & Danert, 2012*).

PLANIFICATION

Les communautés doivent pouvoir participer activement au processus de planification visant à mettre fin aux inégalités dans le domaine WASH, et être en mesure de faire part de leurs préoccupations et de leur compréhension des services qu'elles reçoivent, qu'elles souhaitent et dont elles ont besoin (CDH, 2020). Les dispositions institutionnelles visant à assurer une participation significative des utilisateurs constituent un mécanisme permettant de réduire les inégalités et de mettre fin à la discrimination.

Les citoyens peuvent se voir attribuer une position officielle au sein d'un groupe de surveillance ou d'un autre organisme décisionnel en matière de politique ou d'allocation de ressources (PNUD & UNICEF, 2015). Un autre exemple est l'appartenance des classes sociales inférieures aux comités de gestion de l'eau (UNICEF, 2018a). Les actions positives peuvent constituer un mécanisme efficace pour promouvoir la participation des filles et des femmes dans des forums autrement dominés par les hommes. Dans le domaine WASH, il est courant de fixer un quota de femmes pour le comité de l'eau, tandis que certains pays (ou programmes) stipulent qu'au moins une femme doit occuper un poste de direction au sein d'un comité. À ce jour, il existe moins d'exemples d'actions positives visant à garantir la participation active d'autres groupes vulnérables.

Il est également important de mettre en place un mécanisme de responsabilisation clair qui permette aux utilisateurs de se plaindre auprès des prestataires de services dans tous les modèles de gestion, qu'il s'agisse de systèmes gérés par la communauté ou de fournisseurs privés.

Le WASH BAT est un outil systématique, analytique et de planification développé par l'UNICEF pour analyser les goulets d'étranglement du secteur WASH. Il peut être utilisé pour soutenir le processus de planification, afin de permettre aux différents groupes et circonscriptions, y compris ceux qui sont laissés de côté, d'être mieux pris en compte. De nombreux critères d'évaluation portent sur la situation des groupes laissés de côté et sur la manière dont ils auront accès aux services. À ce jour, l'outil WASH BAT a été mis en œuvre dans plus de 50 pays. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet dédié à cet outil, à l'adresse suivante <https://www.washbat.org/?lang=fr>.

SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

La stratégie de l'UNICEF pour la programmation WASH 2016-2030 (UNICEF, 2016a) s'engage à « renforcer les systèmes de suivi pour mieux identifier les groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés ». Le suivi doit soutenir la responsabilisation, avec des rapports et des extraits simplifiés disponibles et accessibles dans le domaine public. Idéalement, le suivi de

ENCADRÉ 24 LNOB en action : exemples d'efforts pour soutenir le suivi national (UNICEF, 2019h ; UNICEF, 2020e)

- ✓ L'UNICEF a soutenu le développement de systèmes de suivi nationaux dans un certain nombre de pays, par exemple : le système d'information sur la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural du **Cambodge** et l'outil de suivi des camps de santé du **Liban** intègrent la notion inclusive d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Au **Zimbabwe**, les données des systèmes de suivi de l'UNICEF ont été utilisées pour un rapport sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) ainsi que le handicap, présenté lors de l'Exposition nationale sur le handicap en 2019.
- ✓ Un nombre croissant de pays utilisent également « **U-Report** » comme outil pour recueillir les retours d'information des jeunes et d'autres citoyens, contribuant ainsi à la responsabilisation des utilisateurs.

ENCADRÉ 25 Exemples de questions pour le suivi ciblé de groupes spécifiques par rapport aux résultats

Voici quelques exemples de questions qui peuvent orienter le suivi de groupes spécifiques en ce qui concerne les résultats WASH :

- Les personnes appartenant à des ménages vulnérables ont-elles accès aux services d'approvisionnement en eau fournis ?
- Les personnes handicapées peuvent-elles utiliser les services d'assainissement fournis ?
- Les services d'approvisionnement en eau répondent-ils à l'ensemble des besoins de la population ?
- Les adolescentes peuvent-elles fréquenter régulièrement les écoles où des installations pour l'hygiène menstruelle ont été mises en place ?
- Les enfants handicapés fréquentent-ils des écoles où des installations WASH accessibles ont été mises en place ?
- Les personnes se sentent-elles en sécurité et dignes lorsqu'elles utilisent les installations d'assainissement et d'hygiène dans les camps ?
- Les latrines sont-elles considérées comme « adaptées aux femmes » par les utilisatrices ?
- Les besoins et les voix des peuples autochtones ou de certaines minorités ethniques ont-ils été correctement pris en compte et satisfaits ?

l'UNICEF devrait soutenir le suivi dans le pays ainsi qu'alimenter les processus et les rapports nationaux (encadré 24). Tant pour les interventions humanitaires que pour la programmation de développement, il est essentiel que les plans visant à cibler les populations vulnérables fassent l'objet d'un suivi et d'un rapport, afin de s'assurer qu'ils sont effectivement mis en œuvre.

Le suivi des résultats qui permet l'approche LNOB doit utiliser des indicateurs et une ventilation appropriés ainsi que des données quantitatives et qualitatives bien définies provenant de différentes sources, et s'appuyer sur les informations générées par le retour d'information des utilisateurs (voir le chapitre 12). Un suivi efficace nécessite des données fiables et des efforts pour s'assurer que ce qui est collecté et analysé fournit des informations significatives pour l'établissement de rapports. L'UNICEF devrait utiliser non seulement ses propres données, mais aussi des données provenant d'autres sources (chapitre 12). Les rapports de l'initiative GLAAS pourraient constituer une bonne source d'informations puisqu'ils comprennent des indicateurs de l'impératif LNOB. Lorsque les données existantes ne sont pas suffisantes, il convient d'entreprendre un suivi ciblé de groupes spécifiques (voir le tableau 7 et l'encadré 25). Des actions pratiques visant à renforcer le suivi de l'impératif LNOB sont décrites dans l'encadré 26.

Développement des capacités



« Les institutions publiques et privées à tous les niveaux doivent avoir la capacité d'assumer leurs rôles et responsabilités pour une prestation de services WASH efficace à grande échelle » (UNICEF, 2016b). Au sein d'une institution, la capacité fait référence à un personnel adéquat disposant de l'ensemble des compétences et des connaissances requises pour assumer ses responsabilités. L'un des domaines clés pour le renforcement des capacités est celui de la réalisation des droits de l'homme au niveau des administrations locales, de manière non menaçante (Encadré 27).

La défense des droits est un aspect essentiel de la revendication des droits de l'homme. De nombreuses organisations de la société civile (OSC) sont bien placées pour jouer ce rôle. Le *guide de campagne d'End Water Poverty sur le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement* (2014) fournit des conseils pratiques sur le plaidoyer relatif au droit de l'homme à l'eau.

ENCADRÉ 27 Approche « Making Rights Real » : réaliser les droits de l'homme et la programmation WASH au niveau des administrations locales (WASH United, 2020)

L'approche « Making Rights Real » a été développée par un consortium d'organisations comprenant l'UNICEF, WASH United, WaterAid, Simavi, UTS Institute for Sustainable Futures, RWSN et EWP.

Les agents des administrations locales de différents pays sont confrontés à un manque de ressources financières et humaines. Le leadership et l'influence politiques déterminent généralement les décisions et de nombreux agents ne se considèrent pas comme des porteurs de devoirs en matière de droits de l'homme (Pati & Neumeyer, 2018). Il en résulte un manque de clarté dans les

rôles et les responsabilités.

La boîte à outils « Making Rights Real » adopte une approche pragmatique afin de mettre en pratique les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement pour les administrations locales de manière non menaçante. La boîte à outils comprend un manuel, un parcours et un guide de poche pour une conversation en tête-à-tête entre les personnes qui travaillent en étroite collaboration avec les administrations locales et les agents eux-mêmes. La boîte à outils met l'accent sur le rôle central des administrations locales et des agents eux-

mêmes afin de veiller à ce que chacun puisse avoir accès à des services d'eau potable abordables dans leur district/comté. Dans un langage simple et direct, il démystifie les principes d'égalité et de non-discrimination, d'accès à l'information, de participation, de responsabilisation et de durabilité. Les responsabilités et les actions en matière de coordination, d'évaluation et d'analyse, de planification (fixation d'objectifs et de priorités), de mise en œuvre (collaboration et engagement), de supervision et de suivi sont clarifiées ; la nécessité de disposer de ressources financières pour chacune de ces étapes étant mise en exergue tout au long du document. La boîte à outils est disponible [ici](#).

ENCADRÉ 26 Actions pratiques pour renforcer les efforts de suivi de l'impératif LNOB

- Renforcer la capacité des partenaires nationaux à identifier les personnes laissées de côté, améliorer la couverture des enquêtes nationales, le cas échéant, et le processus de suivi (par exemple, par la collaboration entre la Commission nationale des droits de l'homme et les bureaux nationaux de statistiques).
- Plaider pour l'inclusion de la classification des ménages et des sous-groupes nationaux dans les enquêtes nationales.
- Soutenir la collecte et l'analyse de données ventilées qui rendent compte de la situation des personnes vulnérables et marginalisées, par exemple en réalisant des études sur la situation et les privations de sous-groupes nationaux spécifiques qui ne sont actuellement pas pris en compte ou reflétés dans les statistiques nationales.
- Soutenir les consultations participatives où les groupes marginalisés peuvent s'engager avec les gouvernements afin de réfléchir à leur situation et à des solutions.
- Soutenir les ministères, les services gouvernementaux, les organismes et les autres prestataires de services WASH dans la collecte et l'analyse des données administratives relatives aux inégalités, par exemple par le biais de la cartographie des points d'eau.
- Élaborer un cadre de mesure des performances du secteur, avec des indicateurs clés de performance qui encouragent la mesure des inégalités et de la discrimination.
- Soutenir le suivi des inégalités, y compris la collaboration avec des organisations qui comprennent les besoins de groupes spécifiques, et assurer une visualisation efficace des informations générées.
- Entreprendre des audits d'accessibilité et de sécurité, en collaboration avec les organisations de personnes handicapées, pour s'assurer que tous les aspects de l'emplacement, de la conception et de la facilité d'utilisation sont pris en compte.

Compte tenu de la gamme de services WASH qui existent en dehors du système formel, travailler au renforcement des capacités des prestataires informels peut s'avérer inestimable, en augmentant les ressources non financières disponibles pour réaliser progressivement les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement (CDH, 2020).

CHAPITRE 15

LNOB « EN AVAL » : PRESTATION DE SERVICES WASH

LES VOIES DE L'IMPACT, LE CIBLAGE, LA PRESTATION ET LA PÉRENNISATION DES SERVICES, ET LA COORDINATION DES GROUPES

Les voies de l'impact

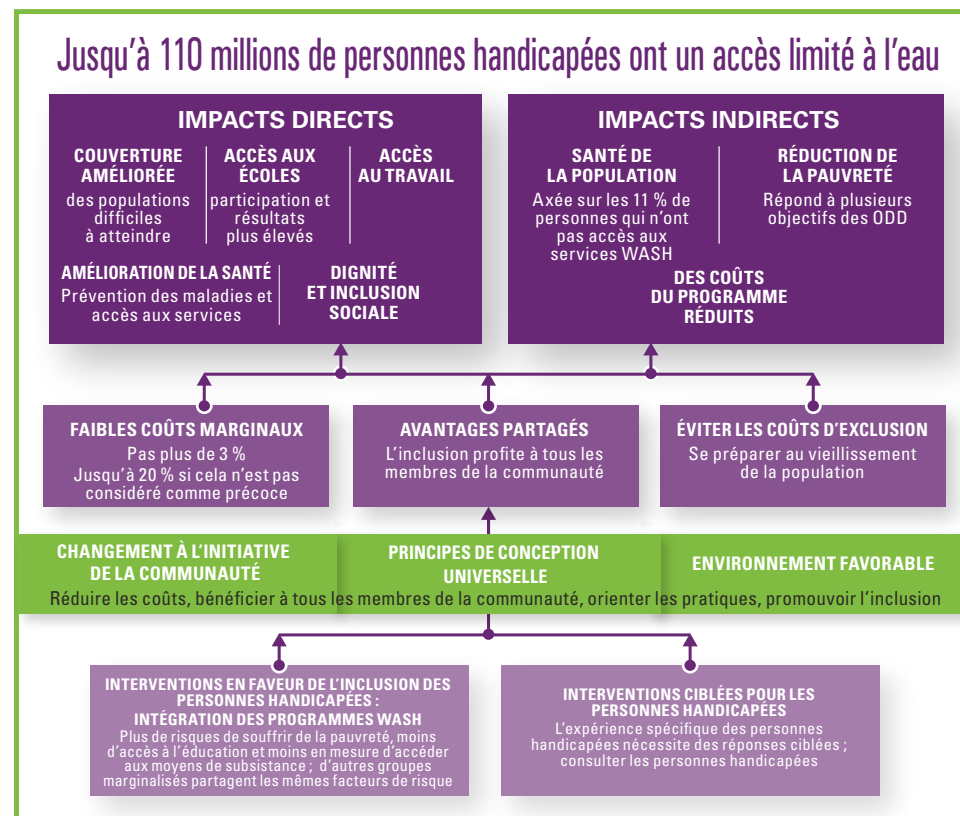
Il existe deux voies principales pour remédier aux inégalités dans la prestation de services WASH : soit par des interventions incluant l'impératif LNOB (intégration WASH), soit par des interventions ciblées pour des groupes vulnérables spécifiques. Ces voies sont illustrées ci-dessous dans la figure 7, en ce qui concerne les personnes handicapées. Les deux voies sont valables et devraient contribuer aux impacts directs et indirects.

Ciblage

« Les services d'eau et d'assainissement doivent être fournis sur une base non discriminatoire ». (CDH, 2020). Cela signifie que « ...ceux qui ne sont pas desservis ou qui sont mal desservis doivent faire l'objet d'une plus grande attention », afin de réduire les disparités (CDH, 2020). Cibler des groupes de population particuliers avec des services spécifiques est un moyen de réduire les inégalités et de mettre fin à la discrimination. Le ciblage est influencé par des considérations politiques, humanitaires et d'efficacité ainsi que par les indicateurs et critères de l'impératif LNOB, et des compromis sont faits de manière invariable. Un bon plan d'investissement sectoriel (voir chapitre 14) fournit des informations essentielles pour fixer des objectifs et développer des mécanismes de ciblage qui permettent la réalisation progressive des droits à l'eau et à l'assainissement à domicile, ainsi que pour des services WASH dans les écoles, les établissements de soins de santé et les autres institutions.

Des critères de ciblage clairs peuvent permettre de donner la priorité à des zones géographiques (encadré 28) ou à des populations spécifiques. Lors de l'établissement des priorités, les critères

FIGURE 7 Voies multiples vers un impact pour des services WASH accessibles et tenant compte du handicap (UNICEF, 2018e)



peuvent être combinés (par exemple, encadré 14. Figure c). Le ciblage commence au stade de la planification, mais il doit être poursuivi jusqu'à la mise en œuvre. L'efficacité des processus de ciblage est influencée par la disponibilité et la fiabilité des données (chapitre 12), mais des stratégies de ciblage peuvent également être utilisées pour galvaniser les actions visant à améliorer la ventilation, la collecte et l'analyse des données. Si des zones géographiques spécifiques ou des groupes particuliers peuvent être sélectionnés pour le ciblage lors du

processus de planification, cela ne se traduit pas toujours par une mise en œuvre dans ces zones ou pour ces groupes (UNICEF, 2018). Cela souligne l'importance de documenter non seulement le processus décisionnel, mais également de : (i) suivre et rendre compte de la manière dont les investissements ont été réalisés, leurs emplacements et leurs destinataires, si les activités ont été entreprises et quels en ont été les résultats ; et (ii) veiller à ce qu'il y ait des mécanismes de responsabilisation et de retour d'information pour le processus de ciblage.

FOURNIR ET PÉRENNISER DES SERVICES WASH

Des normes ont été fixées en matière de prestation de services WASH, l'accent étant mis à la fois sur la fourniture de services de qualité et sur leur pérennité. La stratégie de l'UNICEF pour la programmation *WASH 2016-2030* (UNICEF, 2016a) fournit des orientations techniques en matière de programmation pour ces aspects. Cependant, les bureaux de pays et les partenaires de l'UNICEF peuvent faire une différence significative pour l'impératif LNOB dans le domaine WASH en allant plus loin. Le tableau 9 présente des actions et des méthodes de travail qui visent spécifiquement à éliminer les inégalités et à mettre fin à la discrimination dans la prestation et la pérennisation des services WASH. Le tableau n'est pas exhaustif et ne doit pas être utilisé comme une liste de vérification, mais il fournit des exemples pratiques qui devraient suggérer

d'autres idées. Le document Boîte à outils de *WaterAid : comprendre et favoriser l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion dans le travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène* (2018),²⁴ a un format attrayant et fournit de nombreux moyens pratiques pour soutenir l'impératif LNOB dans le domaine WASH dans les opérations « en aval ».

24 Disponible [ici](#).

ENCADRÉ 28 Exemples de ciblage géographique

- Districts où les populations consacrent en moyenne le plus de temps à la collecte de l'eau (priorité aux femmes et aux enfants dont les tâches domestiques sont lourdes).
- Districts dans lesquels les populations sont particulièrement vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes qui menacent les moyens de subsistance et l'accès aux services.
- Zones géographiques où la plus grande partie de la population n'a pas accès à un approvisionnement en eau de base (priorité aux inégalités en termes de services d'approvisionnement en eau).
- Zones géographiques présentant la plus grande proportion de défécation à l'air libre ou le plus petit nombre de communautés pratiquant la défécation à l'air libre (priorité aux inégalités en termes d'assainissement).
- Sous-districts où les retards de croissance sont les plus importants (priorité aux enfants dont l'état de santé est mauvais).
- Zones rurales dispersées et villages de moins de 500 habitants (priorité à un groupe particulier au sein d'une zone géographique).

Au Sud-Soudan, Richard Charles gère les robinets en tant que membre du comité de gestion de l'eau.
© UNICEF/UNI285739/RYENG



TABLEAU 9 Idées d'actions et de méthodes de travail en faveur de l'impératif LNOB lors de la prestation et de la pérennisation des services WASH dans le cadre d'interventions humanitaires et de développement²⁵

ACTION PRATIQUE
SENSIBILISATION, APPRENTISSAGE ET PLAIDOYER
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Apprendre les concepts clés et les aspects pratiques de l'impératif LNOB, y compris la non-discrimination, l'égalité, l'équité et les liens avec les approches basées sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant. <input type="checkbox"/> Pour un résumé des concepts, voir les chapitres 1 à 6 de cette note d'orientation et la boîte à outils de WaterAid (WaterAid, 2018). <input type="checkbox"/> Organiser des séminaires au cours desquels le personnel de l'UNICEF, le gouvernement, les ONG, le secteur privé et les établissements de formation/universitaires examinent la stigmatisation, leurs craintes et leurs préjugés à l'égard des groupes marginalisés et victimes de discrimination, ainsi que les attitudes négatives susceptibles d'entraver l'engagement. Afin de s'attaquer aux normes sociales profondément ancrées qui affectent les attitudes et le comportement du personnel, les exercices d'auto-évaluation qui encouragent la réflexion sur les préjugés et la discrimination peuvent s'avérer extrêmement utiles. <i>Voir la boîte à outils de WaterAid (WaterAid, 2018) pour des orientations sur les différentes méthodes.</i> <input type="checkbox"/> Inviter des représentants de personnes laissées de côté et/ou de leurs organisations à partager leurs expériences et à expliquer comment leurs besoins pourraient être pris en compte. Les organisations spécialisées peuvent fournir une formation spécifique au contexte pour le personnel WASH. <input type="checkbox"/> Entreprendre une analyse SitAn, une étude ou une autre analyse et/ou cartographier les besoins spécifiques des groupes particulièrement vulnérables. <i>Le tableau 8 présente une vue d'ensemble des méthodes d'analyse sélectionnées.</i> <input type="checkbox"/> Veiller à ce que les informations sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène comprennent des données sur l'hygiène menstruelle, le handicap et les maladies transmissibles, qu'elles remettent en question les fausses croyances à l'origine de la discrimination et qu'elles renforcent la nécessité d'un accès pour tous.
RESPONSABILISATION
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour ce qui est de la responsabilisation des utilisateurs, voir le chapitre 14 <input type="checkbox"/> Pour ce qui est de la responsabilisation plus large, voir le chapitre 13 <input type="checkbox"/> Il faut toujours préciser qui est responsable du suivi de la sécurité et de la dignité des utilisateurs lors de la mise en place ou de l'accès aux installations WASH dans les camps.

ACTION PRATIQUE
PARTICIPATION ET MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Veiller à ce que les personnes laissées de côté soient impliquées et défendues dans les réunions communautaires telles que les événements déclencheurs de l'Assainissement total piloté par la communauté (ATPC), et lors de l'élaboration de solutions sur mesure telles que des conceptions accessibles aux personnes handicapées, aux femmes et aux enfants. Garder à l'esprit que les obstacles à l'inclusion comprennent la stigmatisation et la honte. <input type="checkbox"/> Impliquer dans les activités de promotion de l'hygiène, d'assainissement et de développement de l'approvisionnement en eau les groupes qui ont tendance à être laissés de côté, y compris ceux qui ont moins de pouvoir. Veiller à ce que les horaires leur conviennent et à ce que des discussions séparées soient organisées pour les différents groupes (par exemple, pour les hommes et les femmes) si nécessaire. <input type="checkbox"/> Impliquer les groupes vulnérables au sein des communautés dans la prise de décision (par exemple, la sélection des sites et des technologies, la gestion et la fixation des tarifs). <input type="checkbox"/> Veiller à ce que toutes les réunions et manifestations soient conçues pour être aussi accessibles que possible aux personnes handicapées et aux groupes/individus victimes de discrimination.
STRATÉGIES, LIGNES DIRECTRICES ET APPROCHES
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir des liens avec les organismes et les secteurs concernés (par exemple, la santé, la réhabilitation, la protection, la violence basée sur le genre) pour traiter les questions ou les besoins qui dépassent le cadre du secteur WASH. <input type="checkbox"/> Pour plus d'informations sur les personnes handicapées, voir le chapitre 9. <input type="checkbox"/> Pour plus d'informations sur l'équité de genre, voir le chapitre 10. <input type="checkbox"/> Pour plus d'informations sur les communautés pastorales et nomades, les personnes vivant et travaillant dans des établissements pénitentiaires, les personnes en situation de déplacement, les peuples autochtones, les travailleurs du sexe et d'autres groupes stigmatisés, voir le chapitre 11. <input type="checkbox"/> Veiller à ce que les informations destinées aux utilisateurs des services WASH soient disponibles dans les langues locales, dans des formats accessibles, en utilisant des images pour les personnes qui ne peuvent pas lire ou entendre, et que tout le monde ait accès aux informations pertinentes. <input type="checkbox"/> Mise en œuvre des garanties environnementales et sociales (ESS) dans toutes les interventions du programme <input type="checkbox"/> Veiller à ce que le principe « ne pas nuire » soit respecté.

²⁵ Ce tableau a été renforcé à l'aide de la boîte à outils de WaterAid (2018) pour comprendre et favoriser l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion dans le travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en particulier grâce aux listes de vérification (p 52-52 ; p 75-77).

ACTION PRATIQUE

INFRASTRUCTURES ET TECHNOLOGIES

- Soutenir la mise en place de services WASH durables et abordables, dotés d'installations WASH inclusives et d'espaces sûrs pour tous.
- Veiller à ce que les principes de conception accessible et inclusive soient respectés. Entreprendre des efforts pour répondre spécifiquement aux besoins des personnes souffrant de différents types de handicaps et des personnes âgées, en notant que le manque d'expérience signifie que les ménages peuvent rarement concevoir et construire des latrines adaptées aux personnes handicapées de leur foyer (ils peuvent avoir besoin d'une aide extérieure pour cela).
- Veiller à ce que les technologies utilisées permettent d'atteindre efficacement les régions éloignées ou difficiles à desservir, ainsi que les personnes difficiles à desservir au sein des communautés.
- Lors de la sélection des technologies pour les communautés pauvres, il faut s'assurer que l'exploitation et la maintenance sont abordables pour tous les utilisateurs et que des chaînes d'approvisionnement pour la réparation et le remplacement sont mises en place.
- Veiller à ce que les services communs (par exemple, les latrines) soient séparés pour les hommes et pour les femmes, qu'ils comportent des installations inclusives, qu'ils permettent le respect de l'intimité et qu'ils soient accessibles à tous les utilisateurs.
- Veiller à ce que les installations WASH (en particulier dans les situations d'urgence) soient sûres (par exemple, des latrines dotées d'un éclairage fonctionnel qui peut être verrouillé par les utilisateurs si nécessaire) et adaptées aux contextes culturels et locaux.
- Veiller à ce que les installations WASH dans les communautés soient situées de manière à être accessibles en toute sécurité et à préserver la dignité de tous les utilisateurs à tous les stades de leur vie.
- Adapter les technologies aux conditions difficiles et aux groupes (par exemple, les populations nomades, les habitants des taudis).
- Veiller à ce que les types de technologies, le nombre d'installations et l'emplacement des points d'eau et des installations sanitaires permettent l'accès à tous les membres d'une communauté donnée. Veiller à ce que les dirigeants communautaires ne dominent pas l'accès au détriment des ménages plus éloignés ou stigmatisés, et des autres personnes laissées de côté.
- Entreprendre des audits sur l'accessibilité et la sécurité des installations.

SUIVI DU PROGRAMME

- Pour ce qui est du suivi, voir le chapitre 14

(À gauche) Einosio Banze, 24 ans, technicien chargé du traitement des boues de vidange travaillant pour ACADEC, une organisation communautaire sous contrat avec Water and Sanitation for the Urban Poor (WSUP), et son collègue Lino Luís Nhandimo, 22 ans, nettoient et démontent une latrine informelle dans une maison de Maputo, au Mozambique.

© UNICEF/UN0139454/PRINSLOO



CHAPITRE 16

MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE LNOB DANS LA PROGRAMMATION WASH DE L'UNICEF

Cette note d'orientation établit les bases d'une intégration réussie de l'approche LNOB dans la programmation WASH de l'UNICEF.

L'auto-évaluation ci-dessous donne un aperçu succinct des éléments clés de l'approche LNOB. L'évaluation peut être utilisée par les bureaux de pays pour aider à identifier les lacunes et à développer un plan afin d'intégrer progressivement l'approche LNOB dans la programmation et les activités WASH qui contribuent à l'environnement favorable du secteur WASH.

Preuves et analyse : déterminer qui est laissées de côté et les causes profondes des privations, des désavantages et de la discrimination

- Avez-vous identifié les groupes laissés de côté dans votre pays ou votre domaine d'activité en termes d'accès aux services WASH ?
- Avez-vous identifié les causes directes et sous-jacentes de la mise à l'écart des groupes susmentionnés ?
- Avez-vous identifié des lacunes dans les capacités de ces acteurs clés (porteurs de devoirs, détenteurs de droits et autres parties prenantes) en ce qui concerne le respect de leurs droits et obligations ?
- Avez-vous recensé les parties prenantes qui jouent actuellement un rôle et/ou pourraient jouer un rôle (par exemple, les organisations qui représentent des groupes marginalisés tels que les organisations de personnes handicapées et les groupes de femmes) en participant ou en soutenant la planification et les interventions ?

- Avez-vous discuté avec d'autres sections (par exemple, politique sociale, santé, protection de l'enfance, éducation) de la nature intersectorielle de l'approche LNOB et de la possibilité d'unir les efforts à cet égard (par exemple, pour mener conjointement une analyse de l'équité) ?
- Avez-vous pris en compte les cinq facteurs suivants de discrimination (identité ou statut supposé ou attribué), de géographie (isolement, transport, technologie), de vulnérabilité aux chocs (conflit, environnement climatique), de gouvernance (lois, politiques, institutions, participation) et de statut socio-économique (pauvreté et inégalités multidimensionnelles) dans l'identification et la hiérarchisation des groupes laissés de côté ?
- Avez-vous déterminé comment les fonds publics et les subventions sont répartis entre les différents groupes de population et s'ils sont utilisés pour améliorer l'accès des groupes pauvres et vulnérables ?
- Avez-vous effectué une analyse spécifique (par exemple, une analyse de l'équité, du genre, du handicap ou de l'abordabilité) pour déterminer s'il existe des obstacles particuliers qui empêchent certains groupes d'avoir un accès équitable aux services et de jouir de leurs droits ? À l'inverse, avez-vous identifié des possibilités de surmonter ces obstacles ?
- Avez-vous connaissance de politiques ou de pratiques spécifiques qui affectent négativement les groupes susmentionnés et qui pourraient nécessiter une attention particulière ?
- Avez-vous désigné un coordonnateur pour l'approche LNOB au sein de l'équipe du programme WASH, afin de garantir le suivi des questions LNOB ainsi que des approches et des activités ciblées ?

Planification, évaluation et examen

- Avez-vous pris des mesures spécifiques pour garantir la participation des groupes LNOB à l'identification des besoins et aux interventions du programme ?
- Votre analyse SitAn identifie-t-elle les barrières environnementales, comportementales, économiques et institutionnelles auxquelles sont confrontés les différents groupes marginalisés ?
- Avez-vous utilisé l'analyse existante ou effectué une analyse supplémentaire (dans le cadre de l'analyse SitAn) pour intégrer les éléments mentionnés dans la section précédente (preuves et analyse) ?
- Les groupes marginalisés ont-ils été effectivement consultés lors de l'élaboration de l'analyse ?

- Le retour d'information des groupes marginalisés a-t-il été pris en compte dans l'analyse SitAn ?
- L'analyse SitAn peut-elle être considérée comme une analyse de situation inclusive, fondée sur les droits et axée sur l'équité ?
- Avez-vous établi un plan d'action pour veiller à ce que le programme LNOB soit correctement pris en compte ? (Remarque : cette liste de vérification et cette note d'orientation peuvent vous aider à élaborer ce plan d'action avec des priorités, des budgets et des étapes).
- Avez-vous mis en place des mécanismes (par exemple, des enquêtes spécifiques, une surveillance sur le terrain) pour identifier les obstacles potentiels à la participation de certains groupes marginalisés ?
- Avez-vous mis en place des mécanismes (par exemple, des enquêtes spécifiques, une surveillance sur le terrain) pour identifier les obstacles potentiels à l'accès des groupes marginalisés aux services ?
- Identifiez-vous des groupes spécifiques dans les objectifs, les indicateurs et les cibles, et lorsque vous décrivez les activités et rendez compte des résultats ?
- Avez-vous utilisé les conclusions des évaluations précédentes pour formuler des recommandations et mettre à jour les interventions/programmes WASH en cours ainsi qu'informer les stratégies et plans WASH futurs dans les questions LNOB ?
- Avez-vous systématisé les enseignements tirés sur l'approche LNOB (par exemple, dans les notes techniques, le pourcentage de bénéficiaires des services WASH qui sont des groupes marginalisés) ?
- Dans le cadre de l'exercice de l'Action humanitaire pour les enfants (HAC) et pour les pays HAC, avez-vous fixé des objectifs relatifs aux groupes vulnérables ?
- Avez-vous spécifiquement pris en compte les Principaux engagements pour les enfants dans votre planification, votre évaluation et vos examens ?

Suivi

- Avez-vous identifié des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui mesurent les obstacles et l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour les groupes marginalisés ?
- Avez-vous identifié à la fois des indicateurs spécifiques aux groupes marginalisés et des indicateurs WASH généraux nécessitant une ventilation par âge, genre et handicap ?
- Comprenez-vous clairement les données ventilées disponibles et les lacunes en matière de données ?

- Soutenez-vous des méthodes innovantes de suivi, de visualisation et de partage de l'information (y compris la mise à disposition de l'information dans des formats accessibles aux personnes handicapées) ?
- Développez-vous la capacité des partenaires à suivre les inégalités ?
- Avez-vous recensé les sources secondaires disponibles (études, enquêtes, etc.) qui pourraient être utilisées pour mesurer l'évolution de variables spécifiques par rapport à l'approche LNOB ?
- Disposez-vous de mécanismes de suivi et de communication de l'information qui fournissent des informations ventilées pour les groupes LNOB (par exemple, quintiles de richesse, genre, handicap, âge) au niveau du programme et du programme de pays de l'UNICEF ?
- Soutenez-vous le secteur WASH et ses partenaires dans la collecte et l'analyse de données ventilées qui rendent compte de la situation des personnes marginalisées ? Par exemple, en réalisant des études sur la situation et les privations de sous-groupes nationaux spécifiques qui ne sont actuellement pas comptabilisés ou reflétés dans les statistiques nationales, et en aidant les gouvernements à intégrer la ventilation dans les systèmes de données administratives.
- Participez-vous ou soutenez-vous des consultations participatives dans le cadre desquelles des groupes marginalisés s'engagent avec les gouvernements et les acteurs du secteur à réfléchir à leur situation et à des solutions ?

Politique et stratégie sectorielles

- Avez-vous examiné les politiques sectorielles, les stratégies, l'établissement des objectifs et les plans d'investissement afin d'identifier d'éventuelles lacunes en ce qui concerne l'approche LNOB ?
- Soutenez-vous l'élaboration ou l'adaptation de normes nationales spécifiques (par exemple, des conceptions accessibles aux personnes handicapées) pour des services WASH accessibles et inclusifs ?
- Soutenez-vous la mise en œuvre de plans qui redonnent la priorité aux groupes marginalisés ?
- Pensez-vous que le secteur WASH a identifié les groupes laissés de côté en matière d'accès aux services WASH ?
- Pensez-vous que le secteur WASH cible correctement les groupes laissés de côté et qu'il leur donne la priorité ? Comment les fonds publics et les subventions sont-ils utilisés pour soutenir l'accès de ces groupes ?

- Les groupes marginalisés sont-ils impliqués dans les discussions sectorielles ?
- Entendez-vous la voix des groupes marginalisés dans les mécanismes de coordination sectorielle ?
- Le secteur WASH dispose-t-il « d'instruments d'obligation de rendre compte » pour garantir que le flux d'informations et l'utilisation du retour d'information des consommateurs existent et qu'ils sont utilisés par les prestataires de services et les régulateurs ?
- Le secteur WASH dispose-t-il d'un organisme de régulation qui supervise et fait respecter l'égalité d'accès aux services d'eau et d'assainissement pour tous ?
- Les pays/le secteur WASH disposent-ils d'associations de consommateurs qui servent de mécanisme de responsabilisation pour garantir l'égalité d'accès aux services d'eau et d'assainissement pour tous ?
- Avez-vous identifié des opportunités qui vous permettent d'influencer et d'atteindre une certaine échelle et/ou d'améliorer les capacités et les ressources sectorielles pour l'approche LNOB ?

Financement sectoriel

- Le gouvernement mobilise-t-il au maximum les ressources du pays pour faire respecter les droits de tous à l'eau et à l'assainissement ? Existe-t-il une marge de manœuvre budgétaire pour augmenter les allocations du secteur WASH ?
- Soutenez-vous l'investissement actuel dans le secteur WASH pour donner la priorité à ceux qui ont les niveaux de service les plus bas et aux groupes les plus marginalisés ?
- Les investissements de l'UNICEF dans le domaine WASH contribuent-ils à réduire les inégalités dans le pays en se concentrant sur ceux qui ont les niveaux de service les plus bas et sur les groupes les plus marginalisés ?

Développement des capacités

- Avez-vous envisagé de sensibiliser et de développer les capacités du personnel et des partenaires d'exécution pour qu'ils comprennent l'importance de l'approche LNOB ?
- Avez-vous envisagé d'améliorer les connaissances et les capacités du personnel et des partenaires d'exécution afin d'intégrer de l'approche LNOB dans la programmation WASH ?
- Avez-vous envisagé de renforcer les capacités WASH des organisations qui représentent des groupes marginalisés (telles que les organisations de personnes handicapées) ?

- Les lacunes en matière de connaissances et de capacités sur l'approche LNOB sont-elles intégrées dans les plans de développement (par exemple, dans les PER (examen de l'évaluation des performances de l'UNICEF) ou dans les plans de développement des capacités du gouvernement) ?

Fournir et pérenniser des services : mise en œuvre des programmes WASH

- Les technologies et conceptions WASH à mettre en œuvre sont-elles accessibles à tous ? Veuillez noter que dans ce cas, le terme « accessibilité » ne se réfère pas uniquement à l'accessibilité physique pour les personnes handicapées, mais prend également en compte les personnes souffrant de déficiences « non physiques » (par exemple, les problèmes de vue ou les difficultés d'apprentissage), ainsi que d'autres éléments d'accès (par exemple, l'abordabilité, l'emplacement).
- Prévoyez-vous d'intégrer des audits d'accessibilité et de sécurité (voir WEDC & WaterAid, 2013) afin d'identifier les obstacles potentiels pour les groupes défavorisés ?
- Le programme prévoit-il des activités spécifiques destinées aux groupes marginalisés ?
- Les activités ciblant les groupes marginalisés sont-elles budgétisées et financées (y compris le budget pour l'accessibilité et la participation des groupes marginalisés) ?
- En complément de la question précédente, mettez-vous en œuvre des programmes/projets ciblés qui visent spécifiquement certains de ces groupes vulnérables (par exemple, les personnes handicapées) (voir l'approche duale au chapitre 15) ?
- Avez-vous identifié des partenaires d'exécution qui peuvent vous aider à mettre en œuvre le programme LNOB (y compris des organisations qui représentent des groupes marginalisés, tels que des groupes de femmes ou des organisations de personnes handicapées) ?
- Avez-vous besoin d'inclure un partenaire supplémentaire pour compléter vos partenariats actuels ?
- Utilisez-vous des garanties environnementales et sociales (ESS) dans le cadre de vos interventions WASH ? Il convient de noter que les procédures de garanties environnementales et sociales de l'UNICEF sont actuellement testées dans certains pays et devraient être approuvées prochainement.
- Avez-vous mis en place des mécanismes de réclamation accessibles et inclusifs afin d'accroître la responsabilisation des interventions WASH de l'UNICEF ?
- Les communautés ou les partenaires sont-ils au courant de l'existence des mécanismes susmentionnés ?


- Votre mandat et vos spécifications techniques avec les contractants comprennent-ils des instructions spécifiques visant à garantir la mise en place d'infrastructures/services appropriés, accessibles et inclusifs ?
- Disposez-vous d'un système permettant d'identifier les ménages et/ou les individus ayant des besoins spécifiques et de déterminer comment répondre à ces besoins dans le cadre de vos interventions WASH ?
- Avez-vous envisagé la possibilité de soutenir des groupes spécifiques avec des options alternatives en matière d'eau et d'assainissement (par exemple, des pots ou des chaises percées pour les enfants et les parents qui ont des difficultés à utiliser les installations WASH accessibles, même avec des dispositifs d'assistance) ?
- Vos activités de promotion de l'hygiène et d'engagement communautaire contiennent-elles des messages (par exemple, sur l'hygiène et les soins personnels) qui portent sur la manière d'éviter de perpétuer la stigmatisation ou les inégalités (par exemple, les rôles de genre) ?
- Votre matériel de communication contient-il des images et des exemples représentatifs de la diversité du pays/contexte ?
- Vos supports de communication sont-ils produits dans différents formats et différentes langues afin d'être compris par différents groupes (par exemple, traduits dans les langues locales, adaptés à différents niveaux d'alphabétisation et dans des formats écrits et audio, pour les personnes souffrant de différents types de handicaps) ?
- Dans vos activités de mobilisation communautaire, utilisez-vous des approches participatives et inclusives qui permettent aux groupes marginalisés de participer activement ? Par exemple, en prévoyant des horaires de réunion et des lieux pratiques pour faciliter la participation, en faisant appel à des mobilisateurs qui utilisent des techniques de facilitation habilitantes, en fournissant des services de traduction et d'interprétation (y compris la langue des signes) si nécessaire, et en organisant des discussions séparées avec des groupes spécifiques (par exemple, les femmes, les enfants, les groupes marginalisés) le cas échéant, afin de s'assurer que leurs voix sont entendues.
- Vos activités de mobilisation communautaire se déroulent-elles dans des lieux accessibles aux personnes handicapées (y compris avec des toilettes accessibles) ?
- Vos interventions en matière d'assainissement contribuent-elles à réduire la dimension informelle dans le secteur (par exemple, la gestion des boues de vidange) ainsi qu'à garantir la dignité et la sécurité des personnes qui travaillent dans ce domaine ?

Une petite fille se lave les mains à un point d'eau communautaire dans l'établissement informel de Bekezela, à Newtown, Johannesburg, Afrique du Sud.

© UNICEF/UNI320640/MOHAMED



- Les informations sur l'assainissement et l'hygiène comprennent-elles des données sur l'hygiène menstruelle, le handicap et les maladies transmissibles ?
- Les informations sur l'assainissement et l'hygiène renforcent-elles la nécessité de fournir un accès à tous et remettent-elles en question les croyances qui entraînent une discrimination à l'encontre de groupes spécifiques (par exemple, les personnes handicapées ou âgées, les personnes souffrant de maladies chroniques, ou les personnes de classes sociales ou de religions différentes) ?
- Les informations sur les options technologiques (par exemple, les toilettes à domicile) sont-elles faciles à comprendre pour tous les publics, y compris les personnes peu alphabétisées et les personnes souffrant de différents types de handicaps ?
- Les installations WASH et leurs abords sont-ils situés et conçus en tenant compte de l'accessibilité, de la sécurité et de la dignité des utilisateurs, et en particulier des besoins des femmes, des filles et des personnes handicapées (par exemple, les considérations relatives à la santé et à l'hygiène menstruelles, et les toilettes séparées pour les hommes et les femmes) ?
- Les tarifs WASH ou d'autres mécanismes incluent-ils des mécanismes favorables aux pauvres qui garantissent l'abordabilité pour tous (par exemple, des subventions croisées) ?
- Les systèmes WASH gérés par la communauté (tels que les comités de l'eau) sont-ils représentatifs de l'ensemble de la communauté, avec une représentation équitable des femmes et d'autres groupes particuliers (tels que les personnes handicapées) ?

A young boy in a brown traditional Mongolian robe and a yellow sash is carrying a girl on his shoulders. The girl is wearing a green and black striped beanie and a maroon jacket. Both are smiling broadly. The background is a clear, bright blue sky.

Quelques instants après avoir été vaccinée contre la rougeole et la rubéole, B. Oyun-Erdene, 9 ans, sourit tandis que son frère de 16 ans, B. Baljinnyam, la porte sur ses épaules. Sa famille nomade vit actuellement dans le « soum » d'Ulaan-Uul, dans « l'Aïmag » (province) du nord de Khôvsgôl. B. Oyun-Erdene souffre d'un handicap qui l'empêche d'utiliser ses jambes.

© UNICEF/UNI134450/SOKOL

RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES

Union africaine (2010). *Cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique : sécuriser, protéger et améliorer les vies, les moyens de subsistance et les droits des communautés pastorales*. Département de l'économie rurale et de l'agriculture, Union africaine, Addis Abéba.

Axweso, F. (2011). « Understanding pastoralists and their water, sanitation and hygiene needs », document de travail, WaterAid. Disponible [ici](#).

Balakrishnan, R., et al. (2011). *Maximum Available Resources & Human Rights: Analytical Report*. Centre pour le leadership mondial des femmes. New York. Disponible [ici](#).

Définition de base du terme « pastoraliste ». [Email]. 5 octobre 2020. Disponible [ici](#).

Cederman, L.E., et al. (2011). « Horizontal Inequalities and Ethnonationalist Civil War: A Global Comparison », *American Political Science Review*, Vol. 105. N°3, août 2011.

Celep & VSF (2020). « For an International Year of Rangelands and Pastoralism ». [En ligne], Coalition des lobbies européens pour le pastoralisme en Afrique de l'Est et Vétérinaires Sans Frontières

Chowdury, S. H. (2020). « In My Own Words: Why I Work to Ensure Sex Workers Have Access to Clean Water and Safe Hygiene, Too », *Global Citizen*, 31 mars 2020. Disponible [ici](#).

Université de Columbia et IRC (2017). *A toolkit for integrating menstrual hygiene management (MHM) into humanitarian response. The full guide*. Université de Columbia et IRC. Disponible [ici](#).

CPRC (2004). *Chronic Poverty Report 2004-05*. Centre de recherche sur la pauvreté chronique, Université de Manchester. Disponible [ici](#).

CRC (2007). *Citizen Report Card Learning Toolkit* [En ligne], Citizen Report Card.

Danert, K. et Hutton, G. (2020). « Shining the spotlight on household investments for water, sanitation and hygiene (WASH): let us talk about HI and the three Ts », *Journal of Water, Sanitation and Hygiene for Development*, vol. 10, N°1 (2020), pp. 1–4.

Danert, K., et al. (2016). *Revue sectorielles conjointes efficaces pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH)- Étude et conseils*. Programme pour l'eau et l'assainissement (WSP), Banque mondiale. Disponible [ici](#).

Damania, R. (2020). « The economics of water scarcity and variability », *Oxford Review of Economic Policy*, Vol 13, N°1, 2020, pp 24-44 (payant).

De Milliano, M. et Plavgo, I. (2014). « Analysing Child Poverty and Deprivation in sub-Saharan Africa: CC-MODA – Cross Country Multiple Overlapping Deprivation Analysis », Document de travail Innocenti de l'UNICEF N°2014-04, Bureau de recherche, Florence. Disponible [ici](#).

« Définir le pastoralisme et le pastoralisme nomade ». [DGroup-RWSN]. Disponible [ici](#).

Denz, F. (2019). *Guide pratique sur les indicateurs de l'impératif LNOB*. Projet sectoriel de la GIZ. Réduction de la pauvreté et des inégalités dans le cadre du Programme 2030. GOPA Worldwide Consultants.

DESA (2015). « Concepts of Inequality. Development Issues No. 1 », Unité de stratégie de développement et d'analyse des politiques, Division de la politique de développement et de l'analyse, Département des affaires économiques et sociales, 21 octobre 2015. Disponible [ici](#).

END WATER POVERTY (2014) *Guide de campagne d'End Water Poverty sur le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement*. End Water Poverty. Disponible [ici](#).

Ferrant, G. & Kolev, A. (2016) « The economic cost of gender-based discrimination in social institutions », document de travail. OCDE, Paris. Disponible [ici](#).

FAO (2019). *Enabling young rural women to participate in rural transformation in East and Southern Africa*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. Disponible [ici](#).

« Plateforme des Connaissances Pastorales » [Site web]. Disponible [ici](#).

Geere, J-A., et al. (2018). « Carrying water may be a major contributor to disability from musculoskeletal disorders in low income countries: a cross-sectional survey in South Africa, Ghana and Vietnam », *Journal of Global Health* 8 (1) : 1–14. Disponible [ici](#).

- Global WASH Cluster (2017). *Global WASH Cluster Minimum Requirements for National Humanitarian WASH Coordination Platforms*. Global WASH Cluster. Disponible [ici](#).
- Global WASH Cluster (2018). *The Accountability Framework in Humanitarian WASH*. Global WASH cluster. Disponible [ici](#).
- « Global Partnership for Social Accountability » [Site web]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].
- Guo, W., et al. (2018). « A systematic scoping review of environmental health conditions in penal institutions », *International Journal of Hygiene and Environmental Health*, 2019;222(5):790-803. doi:10.1016/j.ijheh.2019.05.001.
- Hayward, R.F. (2000). *Breaking the Earthenware Jar: Lessons from South Asia to end violence against women and girls*. UNICEF, New York. p. 149.
- Heise, L. (1998). « Violence against Women: An integrated, ecological framework », *Violence à l'égard des femmes*, vol. 4, n°3, juin 1998, pp. 262-290. Disponible [ici](#).
- « Help us to fight corruption ». [En ligne]. Ministère des affaires étrangères du Danemark. Disponible [ici](#).
- Hepworth, N.D., et al. (2020). Accountability and advocacy interventions in the water sector: a review of global evidence. Part 1. Overview and Summary Results. Water Witness International, Édimbourg. Disponible [ici](#).
- Human Right 2 Water (2020). National Human Rights Institutions and Water Governance: Compilation of Good Practices, 2nd Edition. Human Right to Water. Disponible [ici](#)
- Conseil des droits de l'homme (2013). Le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, A/HRC/RES/24/18. Conseil des droits de l'homme. Disponible [ici](#).
- Conseil des droits de l'homme (2015). Réalisation progressive des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement- Rapport du rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, A/HRC/70/203. Conseil des droits de l'homme. Disponible [ici](#).
- Conseil des droits de l'homme (2020). Réalisation progressive des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement- Rapport du rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, A/HRC/45/10. Conseil des droits de l'homme. Disponible [ici](#).
- Charte humanitaire pour les personnes handicapées (2016). Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Disponible [ici](#).
- CPI (2013). Accountability to Affected Populations: The Operational Framework. Comité permanent interorganisations. Disponible [ici](#).
- CPI (2015). Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire Comité permanent interorganisations. Disponible [ici](#).
- CICR (2005). Eau, assainissement, hygiène et habitat dans les prisons. CICR, Genève. Disponible [ici](#).
- IDS, « Sexuality, Poverty and Law Programme- Map of Sex Work Law ». [En ligne]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].
- FIDA (2018). Note pratique : Coopérer avec les communautés pastorales – une approche de développement systémique. FIDA, Rome. Disponible [ici](#).
- IWA (2016). Manuel des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement à l'intention des praticiens. IWA, Londres. Disponible [ici](#).
- IYRP (2019). A global call for a United National International Year of Rangelands and Pastoralists, Proposal for an International Year of Rangelands and Pastoralists. IYRP, Mongolie. .
- Jenet, A., et al. (2016). Pour des pâturages encore plus verts. Pastoralisme : l'épine dorsale des zones arides du monde. Rapport technique. Vétérinaires Sans Frontières International (VSF-International), Bruxelles. Disponible [ici](#).
- Johnsen, K.I., et al. (2019). Une affaire d'indifférence : manque de connaissances sur la durabilité du pastoralisme et des terres de parcours Nairobi & Oslo, PNUE & GRID-Arendal. Disponible [ici](#).
- Jonckheer, S., et al. (2017). « Pastoralism and Land Tenure Security: Lessons from IFAD-supported projects ». Document préparé pour être présenté à la « Conférence 2017 de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté ». Banque mondiale, Washington, D.C., 20-24 mars 2017. Disponible [ici](#).
- Jones, H.E. & Reed, R.A. (2005). Eau et assainissement pour les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables : concevoir des services pour améliorer l'accessibilité. WEDC, Université de Loughborough. Disponible [ici](#).
- Krätili, S. (2019). *Pastoral Development Orientation Framework: Focus on Ethiopia*. Misereor, Aix-la-Chapelle. Disponible [ici](#).

- Maeda, J. (2019). « Tony Ruth's Equity Series ». [En ligne]. CX Report. Disponible [ici](#).
- Manzano, P. (2015). « Pastoralist Ownership of Rural Transformation: The Adequate Path to Change ». *Development*, 58:326-332. Disponible [ici](#).
- Manzano, P., et al. (dans la presse) « A global characterization of pastoral mobility types ». Disponible [ici](#).
- McKinsey Global Institute, « The Power of Parity: How advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth ». [En ligne]. Disponible [ici](#).
- MWE (2020). « Sector Performance Reports ». [En ligne]. Ministère de l'Eau et de l'Environnement, Ouganda. Disponible [ici](#).
- Noga, J. et Wolbring, G. (2012). « The Economic and Social Benefits and the Barriers of Providing People with Disabilities Accessible Clean Water and Sanitation ». *Sustainability*. 4 (11) : 3023–41.
- Kurtz, S.P, et al. (2005). « Barriers to Health and Social Services for Street-Based Sex Workers ». *Journal of Health Care for the Poor and Underserved*. 16 (2005) : 345–361.
- OCHA (2018). Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019. OCHA, New York. Disponible [ici](#).
- OCDE (2014). *Mobilisation des recettes nationales pour les États fragiles*. OCDE, Paris.
- OCDE (2016). *Base de données de l'OCDE sur la famille LMF2.5 : Time use for work, care and other day-to-day activities*. OCDE, Paris. Disponible [ici](#).
- OCDE (2020). *États de fragilité 2020*. OCDE, Paris.
- HCDH (2017b). Outils de transformation. Réglementation des services. Et les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement. Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme.
- HCDH (2020a). « Special Rapporteur on the Human Rights to Safe Drinking Water and Sanitation ». [Site web]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].
- HCDH (2020b). « Rapporteur spécial sur les droits à l'eau et à l'assainissement, objectif du mandat ». [En ligne]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].
- « Oky: Co-created with girls, for girls », *UNICEF*, 28 avril 2020. Disponible [ici](#).
- Ostby, G. (2008). « Inequalities, the Political Environment and Civil Conflict: Evidence from 55 Developing Countries », dans Stewart, F. (ed.) *Horizontal Inequalities and Conflict: Understanding Group Violence in Multi-ethnic Societies*. Palgrave Macmillan, Basingstoke. pp. 136-159.
- OWNP (2017). « Undertakings from the 8th Annual Multi-Stakeholder Forum 'Climate Resilient and Inclusive One WASH Program ». 30-31 mars 2017, Hilton Hotel, Addis Ababa. Disponible [ici](#).
- Pati, A.B.K. & Neumeyer, B.H. (2018). « Making Rights Real in India: Using a tool on the rights to water and sanitation with local government officials ». 41^e conférence internationale du WEDC, Université Egerton, Nakuri, Kenya, 2018.
- République du Kenya (2012). Libérer notre plein potentiel. Document de séance n°8, Politique nationale pour le développement durable du nord du Kenya et d'autres terres arides. Ministère d'État pour le développement du nord du Kenya et d'autres terres arides, Nairobi.
- RIVM (2020). « Hygiene guidelines for sex businesses and sex workers ». [En ligne]. Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu. Disponible [ici](#).
- Schoof, N. et Luick, R. (2016). « Pastures and Pastoralism ». Oxford Biographies. Disponible [ici](#).
- Singh, R., et al. (2014). Casting the Net Further: Disability Inclusive WASH. World Vision International. Disponible [ici](#).
- Sommer, M., et al. (2016). « A Time for Global Action: Addressing Girls' Menstrual Hygiene Management Needs in Schools ». *PLoS Med.* 13(2): e1001962. Disponible [ici](#).
- SPHERE (2018). *The Sphere Handbook, 2018*. Disponible [ici](#).
- Ssozi, D. et Danert, K. (2012). National Monitoring of Rural Water Supplies. How the Government of Uganda did it and lessons for other countries. RWSN, Saint-Gall. Disponible [ici](#).
- Stewart, F. (ed.) (2008). *Horizontal Inequalities and Conflict: Understanding Group Violence in Multi-ethnic Societies*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Stewart, F. (2013). Approaches towards Inequality and Equity: Concepts, measures and policies. Document de travail du Bureau de la recherche n°2013.01. Bureau de la recherche de l'UNICEF, Florence. Disponible [ici](#).

TAWASANET (2009). *Out of sight and out of mind? Are marginalised communities being overlooked in decision making? Water and sanitation equity report, 2009*. Réseau tanzanien de l'eau et de l'assainissement (TAWASANET), Tanzanie. Disponible [ici](#).

Traore, M. & Maiga, A. (2016). « Supporting sanitation and hygiene in prisons: WaterAid's support for Bolle detention centre in Mali ». Document d'information présenté lors de la 39^e conférence internationale du WEDC, Kumasi, Ghana, 2016. Disponible [ici](#).

ONU (2006). Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif. Nations Unies. Disponible [ici](#).

ONU (2016). « Agenda for humanity ». Annexe au rapport du Secrétaire général pour le Sommet humanitaire mondial (A/70/709, 2 février 2016, Nations Unies. Disponible [ici](#).

ONU (2020) *L'aspiration la plus élevée : Un appel à l'action en faveur des droits humains par AntónioGuterres, secrétaire général des Nations Unies, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies*. Disponible [ici](#).

ONU Femmes (2016). *Ne laisser personne pour compte : Un appel à l'action en vue de l'égalité des genres et de l'autonomisation économique des femmes*. Rapport du groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes. UNHLP, New York. Disponible [ici](#).

ONU Femmes (2019). Données sexospécifiques et désagrégation à plusieurs niveaux : une perspective LNOB pour le suivi des ODD. ONU Femmes.

UNCEB (2017). Leaving No One Behind: Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development: A Shared United Nations Systems Framework for Action. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Disponible [ici](#).

GNUDD (2017). Module pédagogique commun interinstitutions des Nations Unies relatif au mode de programmation axé sur les droits de l'homme. Groupe de développement des Nations Unies.

PNUD (2006). Rapport sur le développement humain 2006. Au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau. PNUD. Disponible [ici](#).

PNUD (2018). Guide d'accompagnement du PNUAD : Bilan commun de pays. PNUD.

PNUD/UNICEF (2015a) La redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : un guide de référence pour la programmation. Partenariat « Accountability for Sustainability », Water Governance Facility du PNUD, à SIWI et l'UNICEF, Stockholm & New York. Disponible [ici](#).

PNUD/UNICEF (2015b). La redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : le concept expliqué Partenariat « Accountability for Sustainability », Water Governance Facility du PNUD, à SIWI et à l'UNICEF. Disponible [ici](#).

UNESCO (2009). Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale n°20 : « La non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels (art. 2, par. 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) ». E/C.12/GC/20 (2 juillet 2009). Conseil économique et social des Nations Unies. Disponible [ici](#).

AGNU (1966). Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par la résolution 2200A (XXI) de l'Assemblée générale du 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 3 janvier 1976, conformément aux dispositions de l'article 27. Disponible [ici](#).

AGNU (1979). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 Disponible [ici](#).

AGNU (1989). Convention relative aux droits de l'enfant. Adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par la résolution 44/25 de l'Assemblée générale du 20 novembre 1989. Disponible [ici](#).

AGNU (2010). Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 juillet 2010 : Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (A/RES/64/292). Assemblée générale des Nations Unies, New York. Disponible [ici](#).

AGNU (2015). Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 octobre 2015. Transformer notre monde : le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. (70/1A/RES/70/1). Assemblée générale des Nations Unies, New York. Disponible [ici](#).

AGNU (2017). Rapport du rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement (A/HRC/36/45). Assemblée générale des Nations Unies, New York. Disponible [ici](#).

AGNU (2018). Rapport du rapporteur spécial sur le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, (A/73/162). Assemblée générale des Nations Unies, New York. Disponible [ici](#).

HCR (2019). *Rapport global 2019 du HCR*. HCR, Genève. Disponible [ici](#).

CDH (2017). Rapport du rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement sur sa mission au Portugal (A/HRC/36/45/Add 1). LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES. Disponible [ici](#).

UNHROHC (2015). « Right to sanitation, a distinct human right – Over 2.5 billion people lack access to sanitation », *Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*, 18 décembre 2015. Disponible [ici](#).

UNHROHC (2020). Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones. [En ligne]. Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies. Disponible [ici](#).

UNICEF (2005). *La situation des enfants dans le monde 2005 : l'enfance en péril*. UNICEF, New York.

UNICEF (2010). *Working for an equal future. UNICEF Policy on Gender Equality and the Empowerment of Girls and Women*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2011a). *Promoting Gender Equality: An Equity-Focused Approach to Programming, Operational Guidance Overview*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2015a). *Pour tous les enfants, l'égalité des chances La promesse de l'équité*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2015b). *Good Practices in the Provision of Accessible and Inclusive WASH Services UNICEF Country Offices*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2015c). *Matrix: Inclusive and Accessible WASH in UNICEF: Good Practices by Country*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2016a). *UNICEF strategy for WASH (2016-2030)*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2016b). *Renforcer les environnements favorables au secteur eau, assainissement et hygiène (EAH) Note d'orientation*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2016c). *Equity, Scalability and Sustainability in UNICEF WASH Programming. Evidence from UNICEF Evaluations 2007-2015*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2017a). *Gender-Responsive Water, Sanitation and Hygiene: Key elements for effective WASH Programming*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2017b). *Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2017c). *Executive Directive CF/EXD/2017-004, Accessibility in UNICEF Programme-Related Construction Activities*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2017d). *Including children with disabilities in humanitarian action: WASH*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2017e). *Empowering adolescent girls through menstrual health and hygiene*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2017f). *WASH Disability Inclusion Practices*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2017g). *Plan stratégique de l'UNICEF, 2018-2021*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#) (résumé [ici](#)).

UNICEF (2018a). *Global Evaluation of UNICEF's Drinking Water Supply Programming in Rural Areas and Small Towns, 2006-2016*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2018b). *UNICEF's Game Plan to End Open Defecation*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2018c). *Gender Toolkit: Integrating Gender in Programming for Every Child in South Asia*. UNICEF. Disponible [ici](#).

UNICEF (2018d). *Plan stratégique de l'UNICEF, 2018-2021. Résumé analytique*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2018e). *Plaidoyer en faveur de l'investissement dans les services EAH accessibles et inclusifs Document technique WASH de l'UNICEF TP04/2018*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2018f). *Fiches d'information WASH : Plaidoyer en faveur de l'investissement dans les services EAH accessibles et inclusifs*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2018g). *Orientation, Inclure les enfants handicapés dans l'action humanitaire : Générale*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2019a). « Update in UNICEF humanitarian action with a focus on linking humanitarian and development programming ». Conseil d'administration de l'UNICEF, première session ordinaire de 2019, UNICEF/2019/EB/3.

UNICEF (2019b). L'eau sous le feu des bombes. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2019c). Guidance on Menstrual Health and Hygiene. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2019d). Guide to Menstrual Materials. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2019e). Disability-Inclusive Humanitarian WASH Response. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2019f). « Local Experiences for Global Learnings on Disability Inclusive WASH ». [Vidéo]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].

UNICEF (2019g). « Measuring the Affordability of Water, Sanitation and Hygiene: Methodology Guide for Country Case Studies ». Document interne. Disponible pour le personnel et les consultants de l'UNICEF [ici](#).

UNICEF (2019h). Global Annual Results Report 2018: Goal Area 4 (Every Child Lives in a Safe and Clean Environment). UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2019i). Toolkit: New generation situation analysis. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020a). Principaux engagements envers les enfants dans l'action humanitaire. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020b). *Évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019)*. Rapport final. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020c). *Feuille de route de l'UNICEF pour l'eau : Des services d'eau universels, sûrs et durables pour tous d'ici à 2030*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020d). *Guidance for Monitoring Menstrual Health and Hygiene*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020e). Global Annual Results Report 2019: Goal Area 4 (Every Child Lives in a Safe and Clean Environment). UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020f). Gender equality. Global Annual results report 2019. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020g). *COVID-19 response: Considerations for Children and Adults with Disabilities*. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020h). *Reducing stigma and discrimination against children with disabilities- Advocacy Brief*. UNICEF, New York, UNICEF. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020i). *Women Work: UNICEF's approach to women's paid and unpaid work*. Note technique de l'UNICEF. Disponible [ici](#).

UNICEF (2020j). *Extreme water vulnerability index. (EWVI) – Methodology paper*. WASH Technical Paper TP/14/2021. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2021a). *Accountability to affected populations at UNICEF: Progress report 2018-2020*. Disponible [ici](#).

UNICEF (2021b). Draft results framework of the UNICEF Strategic Plan, 2022–2025. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF (2021c). UNICEF Strategic Plan 2022–2025, draft for review. UNICEF, New York. Disponible [ici](#).

UNICEF & Skat Foundation (2018). *Borehole Drilling – Planning, Contracting & Management: A UNICEF Toolkit*. UNICEF et Skat Foundation. Disponible [ici](#).

UNICEF & IRC, « CC-MODA ». [En ligne]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].

UNICEF & OMS (2021). The Measurement and Monitoring of Water Supply, Sanitation and Hygiene (WASH) Affordability, A Missing Element of Monitoring of Sustainable Development Goal (SDG) Targets 6.1 and 6.2. Le Programme commun de suivi (PCS) de l'OMS-UNICEF, l'analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) de l'ONU-Eau et un groupe d'experts sur l'abordabilité du programme WASH. Disponible [ici](#).

UNICEF, « Multidimensional child poverty ». [En ligne]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].

GNUDD(2019a). Ne pas faire de Ne laisser personne de côté : guide opérationnel du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à l'usage des Équipes de pays de l'ONU Version provisoire. GNUDD. Disponible [ici](#).

GNUDD (2019b). Orientation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. GNUDD. Disponible [ici](#).

USAID (2017). « Water Currents: WASH and Pastoralists ». Bulletin d'information, 19 septembre 2017. USAID, Washington D.C. Disponible [ici](#).

Gouvernement de l'État de Victoria (2020). Safety of sex workers, clients and brothel employees. Consumer Affairs Victoria, gouvernement de l'État de Victoria. Disponible [ici](#).

WASH United (2020). Use Making Rights Real in your work with local government. WASH United, Bonn. Disponible [ici](#).

WaterAid (2012a). *Menstrual Hygiene Matters- Une ressource pour améliorer l'hygiène menstruelle dans le monde*. WaterAid et SHARE. Disponible [ici](#).

WaterAid (2012b). *Menstrual Hygiene Matters – Training guide for practitioners*. WaterAid et Share. Disponible [ici](#).

[WaterAid \(2012c\)](#) Towards Inclusive WASH- Sharing evidence and experience from the field. WaterAid. Disponible [ici](#).

WaterAid (2018). *Boîte à outils : Comprendre et favoriser l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion dans le travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH)*. WaterAid. Disponible [ici](#).

WaterAid, « Accessibility and safety audits in Equality, inclusion and human rights, Monitoring, accountability and governance, Sustainability ». [En ligne]. Disponible [ici](#).

WaterAid, WSUP & UNICEF (2018). *Female-friendly public and community toilets: A guide for planners and decision makers*. WaterAid, WSUP et UNICEF. Disponible [ici](#).

WASH BAT (outil d'analyse des goulets d'étranglement WASH). [Site web]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].

« Washington Group on Disability Statistics ». [Site web]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].

Watershed & Simavi (2018). *Socially inclusive WASH programming*. Watershed et Simavi. Disponible [ici](#).

WEDC. « Violence, Gender and WASH: A Practitioners Toolkit ». [En ligne]. WEDC, Université de Loughborough. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].

OMS (2017). *Directives de qualité pour l'eau de boisson (4^e éd.)*. OMS, Genève. Disponible [ici](#).

WIN (2019) « Uganda: Citizens Action for Accountable WATSAN Services in the Slums of Kawempe- Kampala City », Fiche d'information sur le cas N°3/2009, Water Integrity Network. Disponible [ici](#).

WIN (2016) *Water Integrity Global Outlook 2016*. Water Integrity Network. Disponible [ici](#).

WIN & TI (2010). *Integrity pacts in the water sector: An implementation guide for government officials*. Water Integrity Network et Transparency International. Disponible [ici](#).

« Water Integrity Network: Toolbox ». [Site web]. Disponible [ici](#) (vérifier les catégories achats et exécution de projet). [Consulté en mars 2021].

OMS (2020). *Water Sanitation Hygiene TrackFin Guidance*. OMS.

OMS et Banque mondiale (2011). *World Report on Disability*. OMS et Banque mondiale. Disponible [ici](#).

WHO & UNICEF (2011) *Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation, Drinking Water: Equity, Safety and Sustainability*. OMS et UNICEF. Disponible [ici](#).

OMS & UNICEF (2019). *Progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD*. OMS et UNICEF, Programme commun de suivi Genève et New York. Disponible [ici](#).

« Who, how and for what? Accountability in the WASH sector », *Rapporteur spécial des Nations Unies- droits de l'homme et WASH*. 24 juillet 2020. Disponible [ici](#).

Banque mondiale (2017). *Toolkit. Water and Sanitation Services: Achieving Sustainable Outcomes with Indigenous Peoples in Latin America and the Caribbean*. Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible [ici](#).

Banque mondiale (2017). *Including Persons with Disabilities in Water Sector Operations: A Guidance Note*. Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible [ici](#).

Banque mondiale (2019). *Participation des femmes dans les compagnies des eaux : Comment surmonter les obstacles*. Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible [ici](#).

Banque mondiale (2020) « Water Supply, Sanitation, and Hygiene (WASH) Poverty Diagnostic Initiative ». [En ligne]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].

Banque mondiale (2021) « Equal Aqua: Inclusive Water Institutions Platform ». [En ligne]. Disponible [ici](#). [Consulté en mars 2021].

L'UNICEF travaille dans les endroits les plus inhospitaliers du monde pour atteindre les enfants et les adolescents les plus défavorisés. Pour défendre les droits de chaque enfant, où qu'il soit. Dans plus de 190 pays et territoires, nous mettons tout en œuvre pour aider les enfants à vivre, à s'épanouir et à réaliser leur potentiel, de la petite enfance à l'adolescence.

Premier fournisseur mondial de vaccins, l'UNICEF œuvre en faveur de la santé et de la nutrition des enfants, de l'eau salubre et de l'assainissement, d'une éducation de qualité et du développement des compétences, de la prévention du VIH et du traitement des mères et de leurs bébés, ainsi que de la protection des enfants et des adolescents contre la violence et l'exploitation.

Avant, pendant et après les urgences humanitaires, l'UNICEF est présent sur le terrain pour apporter une aide vitale et de l'espoir aux enfants et à leur famille.

Apolitiques et impartiaux, nous ne pouvons cependant rester neutres lorsqu'il s'agit de protéger les droits des enfants et de sauver leur vie et leur avenir.

Et nous n'abandonnons jamais.

unicef  | pour chaque enfant

Préparé par la section WASH, Division des programmes

3 United Nations Plaza

New York, NY 10017, USA

www.unicef.org

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Juin 2021